

Les jeunes en difficultés



Photo «Cercle Europe 009» - Site européen Confrontation

CONTENU

CONTEXTES TRANSFRONTALIERS

P. 4

- Situation en France (P. 4)
- Situation en Belgique (P. 8)
- Spécificité transfrontalière (P. 11)

PARCOURS DE REFLEXIONS

P. 13

- Les grandes questions (P. 13)
- L'accompagnement social (P. 18)
- Des logements «adaptés» ? (P. 32)

INTERVENTIONS COLLOQUE

P. 38

- Exposé de Mr Laidebeur (P. 39)
- L'accueil d'urgence (P. 55)
- Les structures collectives (P. 59)
- Le post-institution (P. 69)
- Logement de long terme (P. 77)

DEBAT AVEC LES INVITES ET LA SALLE

P. 80

Quel accompagnement social en matière de logement ?

Une soixantaine de travailleurs sociaux belges et français, issus des zones transfrontalières, se sont réunis durant cette année 2012 autour de **la question des jeunes en recherche de logement**, et ce en lien avec l'Accompagnement Social en matière de Logement.

Ce colloque est l'aboutissement de rencontres, visites d'expériences et débats autour de ces thématiques.

C'est aussi le fruit d'un partenariat transfrontalier entre 4 associations : PACT Métropole Nord et AREAS Gens du Voyage et Roms migrants côté français, RELOGEAS et Habitat et Participation côté belge.

Enfin, ce projet et ces rencontres n'auraient pu se dérouler sans le soutien actif de nos co-financeurs : les Fonds européens FEDER, Lille Métropole Communauté Urbaine ainsi que la Région wallonne de Belgique (Ministères des Affaires sociales et du Logement).



Wallonie

*Interreg efface les frontières
Interreg doet grenzen vervagen*



France • Wallonie • Vlaanderen



Union européenne
Fonds Européen de Développement Régional
Europese Unie
Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

Une activité INTERREG

Depuis 2004, des acteurs sociaux transfrontaliers se rencontrent régulièrement afin d'échanger leurs pratiques, de structurer leur réflexion, de construire des pistes concrètes de solution face à certaines difficultés, de faire évoluer les cadres du travail social.

Tout ceci n'est possible que grâce à ceux qui soutiennent activement leurs actions, à savoir les fonds européens INTERREG IV, mais aussi la Région wallonne de Belgique ainsi que Lille Métropole Communauté urbaine en France.

Depuis 2010, un nouveau partenariat s'est structuré afin de continuer ces échanges transfrontaliers. Il est composé de deux partenaires français : le PACT Métropole Nord, Antenne de Lille et l'AREAS Gens du voyage et roms migrants ET de deux partenaires belges : RELOGEAS et Habitat et Participation.

Le partenariat est soutenu dans ses activités par un comité de suivi du projet composé cette année des partenaires financeurs, mais aussi de l'asbl **ETAPE**, de l'Institut Social de Lille, de l'école sociale **FUCAM HELHa** et de l'**Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes**.



Contact : Delphine Beauvais
areas.dbeauvais@orange.fr



Contact : Milouda Malki
mmalki@pactmn.fr



Contact : Anne-Catherine Rizzo
ancat_rizzo@hotmail.com



Contact : Pascale Thys
p.thys@habitat-participation.be

NOTRE PARCOURS 2012

Durant cette année 2012, le groupe des travailleurs sociaux belges et français s'est réuni à 4 reprises afin de réfléchir à la problématique du logement des jeunes en difficultés et aux modalités d'accompagnement social à mettre en place.

CONCRETEMENT,

Le 19 avril 2012, à Lille, nous avons pu mettre le cadre contextuel belgo-français des dispositifs existants et des problématiques liées à nos territoires respectifs. L'après-midi fut l'occasion de visiter Atri Home, projet pilote en région lilloise.

Le 24 mai 2012, à Monceau sur Sambre, ce fut l'occasion de définir collectivement une série de difficultés ou de questionnements à partir des pratiques des travailleurs sociaux de terrain, français et belges. L'après-midi, nous avons visité le projet La Mado à Charleroi, projet global pour venir en aide aux jeunes précarisés.

Les 20 et 21 septembre, à Namur, lors de notre séminaire résidentiel annuel, nous avons abordé de multiples questionnements en lien avec l'accompagnement social de ces jeunes en difficultés. L'option - au vu des journées précédentes - a été de réfléchir sur : l'accueil d'urgence, les structures collectives destinées à l'hébergement des jeunes, le post-institution pour ces jeunes et les solutions de logement de long terme.

Enfin, le 18 octobre 2012, à Lille, nous nous sommes revus afin d'approfondir en 4 sous-groupes les thèmes évoqués et préparer ainsi nos compte-rendu des travaux de l'année pour le colloque du 20 novembre.



Cette synthèse ne reprendra pas l'intégralité des travaux et ne sera pas réalisée de manière chronologique, ceci afin de faciliter au maximum la lecture des éléments importants qui sont ressortis de nos rencontres 2012 ...



CONTEXTES TRANSFRONTALIERS

NOUS ABORDERONS ...

1) La situation en France et l'éclairage qui nous a été apporté via la visite d'expériences à Atri'Home. (P. 4)

2) La situation en Belgique et l'éclairage qui nous a été apporté via la visite d'expérience à La Mado. (P. 8)

3) Une spécificité transfrontalière que nous avons pu découvrir. (P. 11)

*Interreg efface les frontières
Interreg doet grenzen vervagen*



SITUATION EN FRANCE



Monsieur Leriche, de la Mission Locale de Tourcoing, a présenté les tendances actuelles fortes concernant la problématique des jeunes et du logement.

Il constate, entre autres, ces dernières années :

- ◆ Une forte augmentation de la fréquentation de la Mission Locale
 - ◆ Un effet crise patent
 - ◆ Une augmentation des aides financières
 - ◆ Une explosion des problématiques liées au logement
 - ◆ Un public de plus en plus jeune
 - ◆ Le triplement du nombre de domiciliations
 - ◆ Les Centres CMP débordés par des jeunes présentant des maladies psycho-sociales
 - ◆ Un maintien de plus en plus difficile de ces jeunes dans des filières de formation ou d'emploi

Il nous a ainsi présenté le résultat d'une enquête qui a été menée auprès de 650 jeunes de la région. L'ensemble de sa présentation est téléchargeable sur notre site.

Parmi les résultats qui ont le plus interpellé les participants, nous noterons que l'enquête a révélé que plus de la moitié des jeunes interrogés se disent sans ressources aucunes. Plus de **30%** de ces jeunes estiment ne pas pouvoir compter sur leur famille en cas de difficultés et **50%** estiment ne pas pouvoir compter sur leurs amis non plus.

- **25%** des jeunes disent avoir déjà eu faim sans possibilités de pouvoir se nourrir.
- **68%** estiment ne pas avoir les moyens financiers de passer leur permis de conduire (B).
- **14%** se disent en situation de surendettement.
- **38%** s'estiment en situation de pauvreté !

C'est ensuite **Monsieur Viguié**, de l'Union Nationale pour l'Habitat des Jeunes, de nous parler d'une des réponses en matière de logement qui a été apportée depuis le début du XXème siècle, à savoir les Foyers de Jeunes Travailleurs (ou FJT).



Historiquement, ces Foyers ont été mis en place dans les villes et les zones industrielles et étaient destinés principalement aux jeunes ouvriers. L'objectif était alors triple : accueillir - héberger - nourrir les jeunes. Après la seconde guerre mondiale, on constate l'essor de ce qui sera appelé les Foyers de Jeunes Travailleurs, avec une volonté d'identité collective du mouvement. L'objectif évolue avec le temps pour devenir : loger - restaurer - éduquer.

Au début des années '70, en lien avec les diverses crises qui vont traverser le pays, le mouvement évolue d'une part vers une volonté d'approche globale du jeune (*«agir sur tous les leviers qui concourent à la socialisation et à l'insertion socio-professionnelle»*) ET une volonté de mixité et de brassage social vu comme *«une exigence politique et une vertu pédagogique»*.

Depuis le début des années '90, le projet s'inscrit davantage dans un environnement territorial avec une posture d'acteurs du développement économique et social des territoires. Par ailleurs, l'offre de logement s'appuie sur des diagnostics de besoins des jeunes, afin de mieux coller à l'évolution de leurs besoins.

Enfin, ces dernières années, le mouvement s'est orienté vers un «Projet Habitat Jeune», vu comme un *«projet politique, éducatif et économique sur un territoire»*. Afin de répondre aux résultats des diagnostics menés, l'offre de logements pour jeunes s'est diversifiée.

Le Power Point de sa présentation est téléchargeable sur notre site Internet.

Monsieur Malki, son collègue, a ensuite passé en revue les dispositifs d'accompagnement social mis en place en France.

Il commence par présenter les **niveaux de compétences** qui, à un moment ou un autre, interviennent dans les politiques de la jeunesse :

- ◆ ETAT = éducation, justice, famille
- ◆ REGION = apprentissages (lycées)
- ◆ DEPARTEMENTS = apprentissages (collèges); dispositifs d'urgence (Fonds d'Aide aux Jeunes et Fonds de Solidarité Logement)
- ◆ EPCI = Etablissements Publics de Coopération Intercommunale
- ◆ COMMUNES = domaines socio-culturelles, sport, ...

Il existe de nombreuses compétences partagées, contractuelles, en faveur des jeunes sur le territoire (Missions Locales, les actions politiques de la ville, etc.)

Il nous brosse ensuite **un large rappel des contextes historiques** dans lesquels se sont mis en place les politiques d'accompagnement social mis en place pour les jeunes.

- ◆ **De 1870 à 1958**, il semble que suite à des préoccupations de type morale, hygiéniste ou de défense de la patrie, toute une série d'acteurs se sont mis en place afin d'accueillir les jeunes. Cela passe par les auberges de jeunesse, le scoutisme, les colonies de vacances,... en passant par l'ouverture du premier foyer de jeune travailleur en 1942. Sans entrer dans les détails de l'exposé, il semble important de relever que ces acteurs mettent en place des services (chambres, salles communes, bibliothèques, ...) ET un enseignement culturel proche de l'éducation ouvrière.

♦ **De 1958 à 1982**, une double préoccupation va faire évoluer les dispositifs en faveur de la jeunesse : le souhait d'éradiquer la pauvreté et celui d'encadrer la jeunesse. Des équipements collectifs destinés aux jeunes sont construits et la politique de la jeunesse se voit adossée à la politique sociale et à la politique culturelle. Parmi les acteurs, on notera l'importance des acteurs socioculturels (du type Maison de Jeunes et de la Culture) ainsi que les acteurs sociaux (telles les Caisses d'Allocations Familiales - CAF - ou les Centres sociaux).

♦ **A partir de 1982**, les politiques d'aide à la jeunesse ont à faire face à de nouvelles réalités de terrain : l'échec des politiques sectorielles et la montée du chômage et de la délinquance des jeunes. Les politiques d'aide à la jeunesse sont de plus en plus issues des politiques de la ville, dans une optique d'approche globale du jeune. Les partenariats se développent au niveau local. Des préoccupations nouvelles voient le jour : faire participer le jeune au niveau local - réprimer la délinquance juvénile - s'occuper du «capital santé» de la population jeune.

Aujourd'hui, l'accompagnement social proposé aux jeunes a une visée tout à la fois **réparatrice** (via des actions individuelles ou collectives) et/ou **préventive** afin d'éviter la dislocation des liens sociaux. **C'est dans ce cadre nouveau que l'on peut mesurer l'évolution de l'accompagnement social des jeunes français, passant d'une volonté de leur proposer d'acquérir une identité professionnelle à celle d'une (re)structuration sociale dans une société en mutation.**

A nouveau, signalons que la totalité de cet exposé se trouve sous forme de Power Point dans les documents à télécharger sur notre site Internet.

Enfin, **Madame Lorraine Tinant**, de Lille Métropole Communauté Urbaine, nous a présenté les politiques locales menées sur le territoire.



Une étude-action a été menée récemment sur le territoire, permet en 2009 d'aboutir à un diagnostic et à un plan d'actions concernant les jeunes, à la croisée des politiques sociales et d'habitat. Le diagnostic montre un besoin en logement qui serait de **1260** logements ou places en hébergement.

Le plan d'actions mis en place propose deux volets complémentaires :

♦ **Une programmation territorialisée d'offre de logements et d'hébergements** : des solutions logement qui doivent refléter la diversité des besoins dans un parcours résidentiel.

♦ **La définition de dispositifs permettant l'animation de partenariats au titre de la politique de l'habitat**, via la mobilisation de partenariats et la mutualisation des outils et des pratiques.

Elle a ensuite présenté **les étapes qui sont et seront mises en place de 2010 à 2018 afin d'accroître ce qui est appelé l'offre de «logements dédiés»**, par territoires, par profils de public et par types de structures.

ETAPE 1 : Accompagnement de la mise en réseau des partenaires.

ETAPE 2 : Elargissement de l'offre mobilisation et mise en place d'une bourse au logement.

ETAPE 3 : construction d'un dispositif métropolitain.

Chacune de ces étapes est largement détaillée, permettant d'aboutir à un programme destiné aux acteurs communautaires, avec une feuille de route et l'identification des coûts de ce programme.

Enfin, via son exposé, nous prenons connaissance des différentes **structures qui accueillent et devront accueillir les jeunes en difficultés** :

- ◆ Les **FJT** (Foyers de Jeunes Travailleurs).
- ◆ Les **REJAM** (Résidence pour Jeunes Actifs en Mobilité).
- ◆ Les **CHRS** (Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale).
- ◆ Les **résidences pour mères isolées**.
- ◆ Les **logements Tremplin**.
- ◆ Les **RHVS** (Résidences Hôtelière à Vocation Sociale).
- ◆ Des **logements réservés dans le parc de logements sociaux**.

Afin de mieux comprendre ce que recouvre chacun de ces dispositifs, nous renvoyons le lecteur aux **documents joints dans le CD-ROM** qu'il trouvera attaché aux Actes du Colloque.

Elle nous indique, suivant cette typologie, quelles sont les offres de logement à ce jour et les efforts qui seront consentis pour l'augmenter d'ici 2015 sur le territoire de Lille Métropole Communauté Urbaine.

Tout le groupe des travailleurs sociaux belges et français a ainsi pu découvrir le projet pilote ATRPHOME situé à Lille et qui allie deux dispositifs cités ci-dessus : le FJT et le REJAM (ou RJAM). Dispositif très neuf, nous avons ainsi pu découvrir les chambres individuelles et les quelques chambres pour couples jeunes qui ont été réalisées dans ce complexe, ainsi que les espaces collectifs mis en place.



Photos tirées
du site
Internet du
projet
ATRPHOME



SITUATION EN BELGIQUE



Le même exercice a été réalisé côté belge, afin de mieux comprendre la situation et les dispositifs face aux problèmes de jeunes en recherche de logement.

En ce qui concerne la situation des jeunes en Région wallonne, il semble que les jeunes adultes (18 ans et plus) soient les «oubliés du système», selon une **étude réalisée à l'initiative du Délégué Général de la Communauté Française aux Droits aux Enfants**.

♦ De plus en plus de jeunes vivent des situations de pauvreté très sévère, au vu du rétrécissement du marché de l'emploi et des systèmes scolaires.

♦ Une énorme pression est mise sur le jeune en difficultés pour qu'il développe au plus vite un «projet» souvent envisagé sous l'angle d'un «contrat d'insertion». D'autant que l'avènement de ce projet personnel doit coïncider avec la date anniversaire de ses 18 ans. Faute de quoi, les allocations familiales sont supprimées, sachant que les allocations de chômage (après une période dite d'attente) sera conditionnée par l'adhésion à un contrat d'insertion. Selon les «experts», ceci provoquerait des dégâts considérables pour le jeune...

♦ Le nombre de SDF chez les jeunes est en constante augmentation.

♦ Les logiques institutionnelles des services d'aide ne correspondent pas toujours aux réalités vécues par les jeunes. A 18 ans, les services d'aide à la jeunesse arrêtent leur aide et d'autres services ne prennent pas forcément le relai, ou en tout cas pas de manière coordonnée.

♦ Les solidarités intrafamiliales ne sont pas encouragées parce que le système de revenus de remplacement n'encourage pas la cohabitation ni entre parents et enfants, ni entre jeunes qui cohabiteraient ensemble. En effet, le jeune ou un

autre membre du groupe perd alors une partie de ses allocations et risque même d'être exclu du système de revenus de remplacement.

Le rapport 2010-2011 de lutte contre la pauvreté, réalisé par le service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale consacre une partie de ce rapport à la situation des jeunes.

Il relève que le risque de pauvreté des 16-24 ans est supérieur à la moyenne belge et que le nombre de jeunes pris en charge en hébergement ou ayant reçu une aide dans son milieu de vie a augmenté de **29%** entre 2001 et 2010. Ce sont les jeunes sortant d'un parcours difficile d'aide à la jeunesse qui sont les plus vulnérables : ceux qui sortent d'institution ont plus de mal à accomplir le chemin vers l'indépendance.

La suite du rapport brosse les pistes d'aide mises en place par les autorités : la mise en autonomie - l'accès (limité) au logement social - la prime installation, allocations-loyer et garantie locative - les hébergements et formes alternatives de logement.

L'accompagnement social semble bien souvent faire défaut ou être insuffisante, même lorsque les logements sont proposés par une société de logement social ou une Agence Immobilière sociale.

Enfin, les personnes consultées pour réaliser ce rapport, personnes vivant des situation de pauvreté, ont manifesté leur enthousiasme au développement de **«logements protégés» pour certains jeunes**. Ces logements devraient leur permettre *«d'assumer leurs responsabilités en tant que locataires tout en leur laissant suffisamment d'espaces pour faire un faux pas et se reprendre»*.

Madame Anne-Catherine Rizzo et **Monsieur Jean-Pierre Delrue** nous ont livré leur analyse de la situation.

D'emblée, ils posent le constat qu'à 18 ans, un jeune belge atteint sa majorité administrative et judiciaire, ce qui entraîne la fin de son accompagnement social par un service d'aide à la jeunesse. Certaines dispositions permettent de prolonger l'aide ou d'anticiper les problèmes liés à cette autonomie à 18 ans.

Ils passent ensuite en revue deux cas de figure :

- ◆ Les jeunes institutionnalisés dans des services d'aide à la jeunesse avant leurs 18 ans
- ◆ Les jeunes qui n'ont pas été institutionnalisés avant leur 18 ans dans des services d'aide à la jeunesse

JEUNES INSTITUTIONNALISES AVANT LEUR 18 ANS

Ils listent ensuite les services qui peuvent aider le jeune lors de cette mise en autonomie, services qui soit organisent un accueil intramuros, soit organisent un suivi extramuros :

- ◆ SAAE (Service d'Accueil et d'Aide Educative)
- ◆ CAS (Centre d'Accueil Spécialisé)
- ◆ PPP (Projet Pédagogique Particulier)
- ◆ SPF (Service de Placement Familial)
- ◆ SAIE (Services d'Aide et d'Intervention Educative)
- ◆ COE (Centres d'Orientation Educative)
- ◆ CAU (Centre d'accueil d'urgence)
- ◆ CPA (Centre de Premier Accueil)
- ◆ COO (Centres d'Observation et d'Orientation)

JEUNES NON INSTITUTIONNALISES AVANT LEURS 18 ANS

Les CPAS (Centres Publics d'Aide Sociale) accordent une attention toute particulière aux jeunes âgés de 18 à 25 ans. Leur intervention se conjugue autour de 3 axes : axe social - axe éducatif et axe d'insertion socio-professionnelle. Cependant, de nombreux CPAS se disent déjà submergés et ayant peu de temps à consacré aux jeunes en désarroi. Le CPAS peut malgré leur venir en aide en proposant une garantie bancaire.

L'AWHIP (Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées) permet aux jeunes présentant un handicap d'obtenir un numéro «AWHIP» leur permettant de disposer de services d'accompagnement dans les logements de type SRT (Service Résidentiel de Transition).

Les AIS (Agences Immobilières Sociales) et **les SLSP** (Sociétés de Logement de Service Public) ont dans leur mission la possibilité de réaliser l'accompagnement social, notamment de jeunes en difficultés. Mais pour diverses raisons non explorées ici, cet accompagnement est rarement possible. L'accès à ce type de logement n'est pas facile à obtenir pour un jeune. Notons toutefois qu'**à partir du 1er janvier 2013**, une modification de l'Arrêté du Gouvernement wallon organisant les logements gérés par les sociétés de logement de service public du 6 septembre 2007. Le jeune étudiant bénéficiera ainsi d'un logement où il ne sera pas tenu de se domicilier, pour une durée de 6 ans maximum et s'il a des revenus qui correspondent à celui du logement social. La question qui reste est de savoir si les sociétés de logements sociaux auront des logements de ce type à fournir à ces jeunes étudiants ...

Du logement social étudiant

(AGW du 19 juillet 2012)

Art.1 (16°bis) logement social étudiant : le logement social collectif, composé minimum de cinq unités de logement, d'une cuisine collective et de sanitaires collectifs, destinés à des étudiants.

La société peut confier la gestion (des unités de logement collectif louées – AGW du 19 juillet 2012, art. 27) à des étudiants au pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur ou d'une université.

Art. 49. La société tient un registre, actualisé annuellement, établi selon les modalités déterminées par la société wallonne, des demandes

de candidatures (pour des unités de logements collectifs – AGW du 19 juillet 2012, art. 29) qu'elle réserve à la location pour étudiants.

Art. 50. (L'unité de logement est attribuée – AGW du 19 juillet 2012, art. 30) à l'étudiant dont la demande est la plus ancienne.

Art. 51. La société donne ses unités de logements en location sur base d'un contrat-type de bail repris en annexe 8 du présent arrêté, conclu pour une période de 12 mois maximum renouvelable. Il peut être mis fin au bail par le locataire à tout moment, moyennant un congé de trois mois.

Le contrat-type de bail contient les modalités selon lesquelles la société donne congé au locataire.

(VOIR LE CONTRAT-TYPE DANS LE CD-ROM)

Enfin, certaines **Communes** proposent aux jeunes qui démarrent dans la vie active un «logement tremplin». Il s'agit d'un logement donné en location contre un loyer modéré. Une partie du loyer versé est restituée aux jeunes locataires en cas d'achat ou de

construction d'un logement dans la même commune. C'est cette restitution qui constitue l'originalité fondamentale du système. L'objectif est donc de garder, fixer à long terme des jeunes de la commune. Cette solution existe particulièrement pour les zones

En savoir plus sur...

les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie ?

Le portail de l'énergie en Région wallonne : <http://energie.wallonie.be>
Pour les plans bois-énergie en post-traité, consultez : www.bebois.org
Contacter le facilitateur Plan bois-énergie pour le secteur public : pbef@frw.be

«Logements, performances énergétiques et écologie», bulletin de liaison n° 29 de la Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne
«Construction, urbanisme et développement durable», dossier du colloque du 28/11/05 Maison de l'urbanisme Lorraine-Ardenne

la restauration de bâtiments ruraux traditionnels ?

La collection « La maison rurale au quotidien », initiée par la Fondation rurale de Wallonie :

- Remplacer la porte de grange
- Remplacer les châssis de fenêtres
- Créer de nouvelles ouvertures
- Remplacer la couverture de toit
- Aménager les abords

Les Cahiers de la FRW...

...à paraître

n°3 - Le logement intergénérationnel
n°4 - La participation citoyenne

...déjà paru

n°1 - L'atelier rural

Avec le soutien de la

FRW

Fondation rurale de Wallonie
Avenue Reine Astrid, 14
B - 5000 Namur
contact@frw.be
+32(0)81/26.18.82
www.frw.be

Les Cahiers de la Fondation rurale de Wallonie

N°2 - Le logement «tremplin»
ou logement à loyer modéré pour jeunes adultes avec épargne foncière locale

Comment le concevoir ?
Comment le gérer ?

UN SITUATION TRANSFRONTALIERE ETONNANTE !



Jean-Pierre Delrue, de la Maison d'Accueil l'Étape, a également fait part au groupe d'un phénomène transfrontalier relativement méconnu des travailleurs sociaux. Il nous explique :

HISTORIQUEMENT

«La scolarité était déjà transfrontalière, par choix ou par nécessité ; les institutions d'hébergement côté France sont insuffisantes et des places côté Belgique sont disponibles. Des accords ont été passés entre la DDASS et les institutions d'hébergement tant pour des jeunes en difficulté sociale que pour ceux en difficulté mentale. L'atout premier des structures « IMP » pour jeunes en problématique mentale était une proximité, voire une intégration des institutions scolaires.»

L'atout non négligeable pour les institutions belges était le montant de l'intervention de la DDASS. La décentralisation de 1983 a délégué la gestion de l'enfance aux départements (conseil général).»

SUR LE TERRAIN

«Situation courante, le jeune réalise une scolarité sans gros accroc, un hébergement correct et au final il s'installe en logement avec ou sans l'aide d'une équipe éducative. Logement sur la France ou en Belgique selon les choix des intéressés.»

Lorsque les écueils surviennent - et nous sommes bien placés pour en parler - la situation devient très vite difficile à vivre pour le jeune.

L'objectif est de présenter une situation « catastrophe » mais qui bien souvent est présente au sein de nos régions transfrontalières.

Le jeune est « institutionnalisé » très jeune avec peu de retour en famille, voire plus aucun, une domiciliation en France durant toute la période d'hébergement reste d'actualité ou l'adresse de l'institution accueillante est utilisée. Un parcours scolaire chaotique avec au final une exclusion du cursus scolaire, la non obtention du diplôme ou encore un cycle non terminé.

Une fin de parcours qui se solde par une impossibilité d'ouvrir un droit en Belgique.

Le système n'a pas prévu les accroc et encore moins les parcours non finalisés !

L'ouverture d'un droit résiduaire en Belgique se fait sur base d'une domiciliation, exclusion faite de certaines adresses institutionnelles dans le cas de ces institutions les domiciliations sont inopérantes.

Pour l'ouverture d'un droit aux allocations de chômage il faut avoir terminé la troisième année dans l'enseignement secondaire professionnel ou technique ou l'enseignement spécial.

Si le jeune n'entre dans aucune de ces cases il sera dépendant de l'aide résiduaire (CPAS) et donc après avoir passé toute sa scolarité en Belgique, tissé un réseau social réel en Belgique, il sera amené à repartir en France faire valoir des droits alors qu'il n'a plus aucun contact dans ce pays.

« Cette réalité est parfois l'objet d'un chantage au sein des structures belges pour « canaliser » le jeune « déviant » alors qu'elle ne devrait être utilisée qu'à des simples fins d'information pure.

Qu'en est-il dès lors du droit au logement pour tous et dans ce cas précis des jeunes ?

Quelle est le suivi et l'avenir mis en place pour ces centaines de français en « immersion » en notre pays ?

A chacun ses « cas » difficiles, retour à l'envoyeur ?

Si la France finance durant de longues années ce dispositif comment évalue-t-elle son efficacité ? Les échecs sont ils si peu nombreux qu'ils en deviennent insignifiants ? et donc pas besoin de s'en occuper ?

Quel avenir donne t'on à ces jeunes en difficulté et que mettons nous en œuvre pour ne pas les faire basculer dans la délinquance, la déviance, la rancœur,...

Le politique est-il conscient de cette situation ?

.....

Ebauche de réponse le CPAS de Péruwelz qui a de nombreuses situations de ce genre (car 3 institutions sur sont territoire) a octroyé du RIS à certains jeunes créant ainsi une certaine jurisprudence en la matière, encore faut-il que les jeunes en soient informés d'une part et qu'ils aient la possibilité de faire valoir cette jurisprudence.»



BLOG CFDT de Charente Maritime

PARCOURS DE REFLEXIONS

NOUS ABORDERONS ...

1) Les grandes questions que se posent les travailleurs sociaux (P. 13)

2) L'accompagnement social d'un jeune en difficultés (P. 18)

3) Des logements «spécifiques» mis à disposition des jeunes (P. 32)

1) LES GRANDES QUESTIONS QUE SE POSENT LES TRAVAILLEURS SOCIAUX

Comme chaque année, nous demandons aux participants de définir leur préoccupation, avant même de se rendre à notre première rencontre. Voici l'état de leurs préoccupations au départ de notre parcours de réflexion :

1. **Quand et pourquoi les jeunes quittent-ils leurs parents ?** Est-ce que les schémas ont évolué ces dernières années, y compris sous la pression de la crise ?
2. **La question de l'accès au logement est intimement liée à celle de l'accès à un emploi et/ou à un revenu pour ces jeunes.** Cfr système belge d'allocations d'attente, mais même ainsi ne répond pas forcément au niveau de revenu nécessaire pour pouvoir se loger.
3. **La question du 'logement adapté' pour les jeunes se pose : faut-il ou non créer des logements spécifique ?** N'est-on pas là en



train d'approfondir la fragmentation du corps social ?

4. **Quels sont les rapports des jeunes au marché du logement ?** Sont-ils plus particulièrement en difficultés pour trouver une caution locative ? Sont-ils plus vulnérables dans les relations au propriétaire qui leur fait moins confiance ? Comment gérer leurs impayés de loyer ? Dans une société où le logement est hors de prix, comment favoriser l'acquisition de logement ?
5. **Qui dit marché du logement, dit aussi marché public du logement. Les jeunes y ont-ils accès ?**
6. **Doit-on accompagner différemment les jeunes ayant vécu des situations de précarité ou de différence plus grande ?** Pensons aux jeunes issus de familles précarisées ayant des parcours logement chaotiques – aux

jeunes issus d'institution – de jeunes issus de familles du – de jeunes issus de familles émigrées récemment ...

7. Quel sort réserve-t-on actuellement aux 'solutions' que certains jeunes tentent de mettre en place pour se loger ? La colocation – le squat – l'auto-construction – ... ?

Afin d'affiner ce premier questionnement, nous avons donné la parole aux travailleurs sociaux qui ont ainsi pu réfléchir ensemble aux problèmes qu'ils rencontrent sur le terrain concernant 5 questions-clés qui s'étaient dégagées durant la première journée de rencontre :

♦ ***Le problème de l'accueil d'urgence de ces jeunes (de 16 à 30 ans)***

♦ ***La question de l'accueil de ces jeunes dans des structures collectives d'hébergement (qu'elles soient oui ou non «adaptées» pour un public jeune)***

♦ ***L'accompagnement social post-institutionnel de ces jeunes***

♦ ***Les questions et pistes pour favoriser une appropriation d'un logement sur le long terme***

♦ ***Le phénomène de la colocation***

Ce questionnement est à la base des travaux qui ont été réalisés et présentés lors de ce colloque, à savoir l'identification de pistes de réponses suite à ce questionnement collectif. Ceci fera l'objet de la troisième partie de nos Actes.

Pour l'heure, contentons-nous d'explorer le questionnement des travailleurs sociaux face à ces 5 grandes questions.

I. ACCUEIL D'URGENCE

GLOBALEMENT - Les participants estiment qu'il manque de places en urgence de part et d'autre de la frontière. De plus, ces jeunes qui arrivent en urgence ont pour la plupart des problèmes de rapport à l'autorité. Enfin, ils déplorent le peu de ressources personnelles de ces jeunes qui souvent ne trouvent même plus d'aide au sein de leur cellule familiale.

PLUS SPECIFIQUEMENT :

Certains participants relèvent la peur de nombreux jeunes à frapper à la porte d'un lieu d'accueil d'urgence.

Les participants ont également noté le problème de coordination entre services pour les mineurs d'âge, en lien avec la question du relais entre professionnels.

Ils estiment que les jeunes arrivent avec des problèmes multifactoriels vis-à-vis desquels ils ne sont pas forcément armés pour répondre.

Ils pensent que la demande des jeunes est difficile à cerner, que leur discours change ou n'est pas compréhensible. Pour certains, il s'agit aussi d'un problème de motivation du jeune qui ne s'investirait pas dans sa recherche de logement. D'autres y voient plutôt un lien avec une construction de projet de vie non encore abouti ...

Il semble qu'il manque de structures logements adaptées aux jeunes et à leurs besoins. Certains parlent du manque de flexibilité de ces structures. Ceci pourrait en partie expliquer la quantité importante de jeunes qui ont pour solution de se loger « chez des potes ».

Parmi les difficultés qui peuvent créer un barrage à l'entrée dans ce type d'institution, signalons la souffrance psychique qui peut avoir créé de réelles ruptures sociales (et familiales), les problèmes d'assuétude de certains jeunes, voire la méconnaissance de leurs propres droits.

II. STRUCTURES COLLECTIVES D'HEBERGEMENT

GLOBALEMENT - A nouveau le problème du manque de places est souligné. Les participants estiment également que les jeunes ne sont majoritairement pas suffisamment préparés en vue de leur sortie de ces structures, sortie vers le logement autonome. Enfin, il n'existe pas assez de liens à l'intérieur de ces structures, en termes de gestion : entre gestion du logement – gestion du parcours scolaire – gestion de la formation.

PLUS SPECIFIQUEMENT :

Certains ont souligné le manque de logements « adaptés » pour les jeunes, appelant de leurs vœux la création de maisons d'accueils pour jeunes.

Ces structures collectives ne semblent pas forcément bien armées pour faire face aux besoins de jeunes totalement désorientés.

La question du « vivre en collectif » a aussi fait l'objet de nombreuses remarques : certains jeunes ont beaucoup de mal à vivre ce collectif, d'autres sont accompagnés d'animaux dont ils ne veulent pas se séparer, la question du respect des règlements dans une période de la vie où le jeunes est en rébellion face aux règles de la vie en société est problématique. Toute la question du besoin affectif et relationnel est ici posée, faisant échos aux nombreux jeunes qui vivent dans une grande solitude dans notre société.

Le manque total de ressources (plus encore en France) ne permet pas aux jeunes qui le souhaiteraient d'accéder à ces structures collectives, malgré leur envie.

Enfin, les participants ont évoqué les activités proposées au sein de ces structures, activités qu'il faut bien calibrer afin de motiver le jeune, de ne pas le laisser s'ennuyer.

III. LE POST-INSTITUTIONNEL

GLOBALEMENT - A certains problèmes déjà évoqués lors du point précédent, on ajoutera celui de l'autonomisation du jeune après toutes ces années d'encadrement. Le jeune, une fois majeur, se retrouve livré à lui-même. Se préparer à sortie de l'institution devrait signifier apprendre à gérer son futur logement, ses factures, ses rythmes et horaires, ses liens de bon voisinage. Enfin, toujours de manière transfrontalière, on déplore le manque de ressources pour l'accompagnement post-institution, ce qui se traduit par des problèmes de relais, de partenariats locaux, voire même de tuteurs au sortir de l'institution.

PLUS SPECIFIQUEMENT :

Certains participants soulignent combien il est difficile pour un jeune de se repérer dans le dédale administratif de nos sociétés. Ce n'est pas parce qu'on est majeur qu'on acquiert ce type de compétence.

Certaines institutions de terrain auraient tendance à se « refile la patate chaude » parce qu'il n'existe pas/peu de solution autre que le logement en totale autonomie pour ces jeunes au sortir des institutions.

Le parcours de formation n'est plus pris en charge une fois que le jeune sort de l'institution, or c'est sans doute après 18 ans qu'une orientation, un soutien est vraiment indispensable pour que le jeune puisse poursuivre ce parcours. Et si ce n'est pas la question de la formation, c'est l'aide à l'accès au premier emploi qui serait bienvenue ! Certains jeunes développent souvent à ce moment-là l'impression de retourner à la case départ.

Les jeunes qui passent par ce type d'institution ont souvent développé une grande défiance vis-à-vis des services sociaux, ce qui n'aide pas les intervenants à les aider au sortir de cette institution.

Le côté émotionnel est aussi relevé par les participants : comment ce jeune vivra-t-il cette nouvelle 'solitude' qui lui est proposée comme une marque d'autonomie ?

IV. UN LOGEMENT DE LONG TERME

GLOBALEMENT - Il semblerait, selon les participants, que les politiques sociales – surtout en Belgique – favorisent les autres classes d'âge, ce qui pénalise les jeunes en recherche de solutions logement à long terme. Malgré la petite aide financière que peuvent recevoir les jeunes chômeurs belges, le même constat est posé en France et en Belgique, à savoir le manque de moyens financiers, y compris pour financer une garantie locative (sachant qu'un propriétaire peut mal voir le jeune qui a recours à un service social pour lui avancer cette garantie). Sur le marché du logement, on déplore le manque de logements abordables pour les jeunes ainsi que le peu d'accès au logement social.

PLUS SPECIFIQUEMENT :

Le marché du logement et les discriminations faites par les propriétaires lors du choix d'un nouveau locataire sont un problème soulevé par les participants. Les jeunes choisissent alors des solutions alternatives, allant de la « colocation » au marchand de sommeil.

Les problèmes familiaux qui persistent alors même que le jeune adulte cherche un logement stable semble être un facteur d'instabilité pour trouver un logement à long terme.

Les questions de gestion financière mais aussi de gestion du logement (dans toutes ses dimensions) sont un problème majeur rencontré par le jeune qui cherche un logement stable. La nécessité d'un bon accompagnement social s'avère ici particulièrement pertinent.

Certains participants évoquent aussi le fait que parfois, pour les jeunes, l'urgence se transforme en post-institutionnel de long terme ...

D'autres estiment que de nombreux jeunes montrent un manque de motivation pour ce qui est de trouver un véritable logement à long terme. Rappelons que, selon certains constats de terrain (entre autres la visite de terrain à Lille), il faut entre 4 à 5 ans pour qu'un jeune retrouve les possibilités/ énergies suffisantes que pour aller vers un logement autonome.

V. LA COLOCATION

GLOBALEMENT - Cette colocation pose de multiples problèmes, selon qu'elle soit choisie ou subie par le jeune. Dans tous les cas, les cadres légaux ne sont pas adaptés à ce nouveau mode d'habiter.

(taux cohabitant en Belgique – Bail de colocation), et ce sans compter les problèmes liés à la gestion d'un collectif. Les participants remarquent que, de part et d'autre de la frontière, de nombreux jeunes n'ont d'autres possibilités que de rester chez leurs parents ou de se lancer dans la co-location, vu leurs moyens financiers. D'où la question des modes d'accompagnement social à mettre en place dans des habitats jeunes en cologement.

PLUS SPECIFIQUEMENT :

Les participants estiment qu'il existe de nombreuses colocations déguisées, que des jeunes sont « obligés » de cohabiter, malgré que ce ne soit pas leur souhait. Baser ce type de logement sur la solidarité, alors qu'il s'agit d'un habitat contraint, rend la formule extrêmement précaire. Cela mène souvent à des logements « surpeuplés ».

D'autres signalent un manque de logements collectifs ou communautaires accessibles pour les jeunes qui choisissent ce mode d'habiter. De nombreux propriétaires ne souhaitent pas effectuer de colocation, encore moins avec un public jeune. Les centres d'aide sociale refusent aussi souvent de se porter caution lorsqu'il s'agit d'un habitat collectif.

Malgré que cela puisse relever d'un choix, les questions et problèmes relevant de la vie en collectif peuvent tout aussi bien se poser ici. Certains travailleurs sociaux (surtout français) disent déjà réaliser de l'accompagnement social de jeunes qui 'coloc'. En effet, un habitat collectif a besoin de régulations qu'elles soient réalisées en interne ou avec l'aide d'une personne extérieure.

Certains participants évoquent le fait que la vie en colocation amène des problèmes supplémentaires ... voire des influences négatives internes entre colocataires. Cela remet-il la formule en question ?

Le financement de l'accompagnement social de ces colocations doit se poser. C'est dès lors un financement qui n'est pas pour un accompagnement individuel, doit être accepté et comptabilisé comme tel.

La colocation semble être une réponse adaptée à un moment donné, mais ne constitue pas une réponse pérenne pour les raisons précitées. La colocation devient une étape possible dans un parcours de logement d'une personne ou sujet. Elle n'est pas la réponse pour toute personne en demande de logement. Elle requiert quelques « capacités » ou « attentes » à partager, à vivre en collectif sachant que le mode d'habiter d'un sujet peut être source de conflit pour l'autre.

EN CONCLUSION, et au-delà de tout ce qui a été dit, signalons que de nombreux groupes ont abordé spontanément le rôle et la place de la famille dans les difficultés rencontrés par le jeune. Signalons l'absence de relais familial, un rapport à l'autorité qui reste extrêmement conflictuel, voire des jeunes qui se sentent instabilisés parce qu'ils se vivent comme responsables de leurs parents en grande difficulté. Bref, cette relation à la famille, mal vécue par le jeune, ne permet pas aux intervenants sociaux de pouvoir s'appuyer sur ces familles pour aider le jeune en recherche de logement.



2) L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE JEUNES EN DIFFICULTES

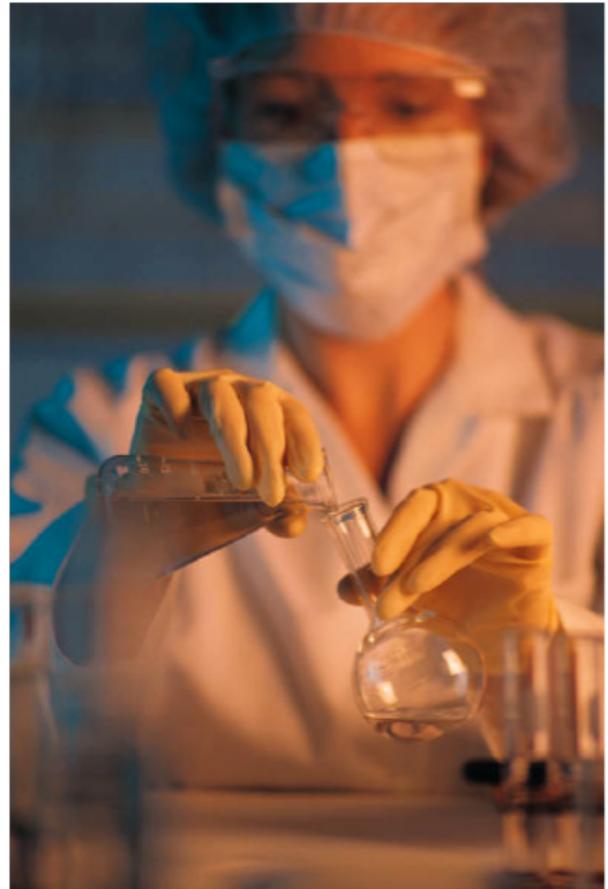
- 1) Une approche psycho-sociologique du jeune dans nos sociétés
- 2) Quelques réflexions méthodologiques sur l'accompagnement social d'un jeune
- 3) La place des familles dans cet

UNE APPROCHE PSYCHO-SOCIOLOGIQUE

« Face aux conditions sociales des jeunes, comment bâtir des rapports de coopération ? »

Par Monsieur Bernard Vrignon,
sociologue au Centre d'Etude pour le
Social et l'Urbain (CESUR)

cesur.nantes@wanadoo.fr



1) Qu'est-ce que la jeunesse ?

C'est actuellement une question très débattue autour de « l'allongement » de la jeunesse. Et, à cette occasion, on tente de substituer à une définition de la jeunesse en termes d'âge, une notion plus sociologique en termes de trajectoire sociale (on est jeune tant qu'on n'a pas encore quitté le domicile familial et fondé un foyer (cf. G. MAUGER). Autrement dit, on s'éloigne d'une explication biopsychologique fixant les périodes du cours de la vie pour aller vers une définition beaucoup plus liée à la dynamique sociale des individus eux-mêmes.

Du point de vue sociologique deux grandes orientations sont développées dans le domaine de la jeunesse :

L'une met l'accent sur *la diversité des jeunes* en considérant avant tout l'influence des déterminismes liés à leur catégorie sociale d'appartenance sans oublier les inégalités de genre qui démontrent par exemple que si les filles réussissent mieux à l'école, les garçons restent les plus nombreux à faire des études supérieures ;

L'autre souligne *l'unité de la jeunesse* en raison d'une sociabilité partagée fondée sur une

juvénile comprenant aussi bien le rapport étroit entre pairs que des pratiques culturelles spécifiques (mode, musique, etc.).

La diversité des jeunes

On met l'accent sur la diversité des individus en montrant qu'ils sont rattachés à des groupes sociaux. De ce point de vue, la jeunesse est un produit social concrétisé sous la forme d'une période de la vie où il est permis de faire ceci ou cela dans un groupe social déterminé. Par exemple, les seuils de départ de la famille ou de l'école ont longtemps différencié la « jeunesse ouvrière » de la « jeunesse bourgeoise » sans parler plus avant de l'opposition radicale sous l'ancien régime entre les jeunes aristocrates, tenus par leurs familles dans l'oisiveté et l'irresponsabilité tant qu'ils n'entraient pas en possession de leur patrimoine, et les jeunes du peuple qui, passaient sans transition de l'état d'enfance à l'état adulte grâce à une entrée extrêmement précoce dans le monde du travail (cf. P. ARIES)

C'est le développement de l'éducation (nécessité d'une phase préparatoire au travail) avec la scolarité obligatoire à la fin du 19ème siècle, puis l'allongement des études au 20ème siècle qui a fait peu à peu exister la notion de jeunesse comme un processus de socialisation nécessaire pour tous. On a une idée de cette évolution considérable y compris dans la deuxième partie du 20ème siècle, en notant qu'en 1954, 80% des garçons de 18 ans étaient entrés dans la vie active tandis qu'ils n'étaient plus que 27% en 1987 (cf. O.GALLAND). Actuellement la crise économique accroît les écarts entre les classes sociales et les clivages sociaux restent marqués au sein de la jeunesse. Par exemple, l'allongement de la jeunesse signifie entre autres choses subir une entrée tardive sur le marché du travail. Celle-ci est surtout mal vécue par ceux qui sortent de l'école sans formation professionnelle, ni diplôme. On estime maintenant à 30% d'une tranche d'âge les « vaincus » de la scolarisation (ce sont eux qui ont le plus « la rage »

selon F.DUBET, auteur de « La galère »). Il faut rapprocher cette estimation d'une autre en indiquant que 20% de ceux qui font leur entrée sur le marché du travail dans une situation précaire et sans qualification sont encore au chômage cinq ans plus tard alors qu'il est prouvé statistiquement que beaucoup de jeunes ayant réussi leurs études supérieures obtiennent un emploi fixe à durée indéterminée au bout d'un an de précarité.

L'unité de la jeunesse

Si, à travers le développement précédent, on a voulu signifier les différences de « jeunesse » et par là, la différence entre les « jeunes », il faut noter qu'il existe aussi de nombreux points communs.

L'homogénéisation des aspirations

Le fort développement scolaire, depuis 30 ans, a eu pour effet d'accroître fortement les ambitions de mobilité sociale ascendante en éloignant les jeunes de la simple identification à la figure parentale. Dans le même temps, les diplômes se dévaluent et deviennent un moins bon indicateur de position sociale. Ceci provoque un flou dans la construction de la position et de l'identité sociales (cf. J.C. LAGREE). Cette construction se fait désormais pour les jeunes de plus en plus par une démarche d'expérimentation qui nécessite mobilité individuelle mais aussi risque permanent de précarisation. Il faut aussi relativiser cette homogénéisation des aspirations qui tire en moyenne vers le haut (cf. C.BAUDELOT) par le constat que depuis 10 ans, en particulier, un décalage se crée entre la position sociale acquise (même sans diplôme) par des familles d'origine ouvrière et leurs enfants diplômés qui sont employés en dessous de la qualification des parents.

Une sociabilité spécifique

Les jeunes, toutes catégories sociales confondues, ont une sociabilité caractéristique (cf. O.GALLAND).

On repère un réseau de relations très centré sur les amitiés hors des relations professionnelles et de voisinage alors qu'elles sont essentielles pour la population dans son ensemble. Le temps de la jeunesse est avant tout le temps de la sociabilité amicale et l'on peut dire que sur la base de ce critère, la jeunesse se termine au moment où se forme le couple.

La nécessaire transgression des adolescents

La psychanalyse interprète l'arrivée de la puberté chez les adolescents comme une réactualisation du conflit œdipien, une sorte de « révolte contre les pères » ou de mue (cf. le complexe du homard de EDOLTO) dans laquelle la part d'affrontement avec les adultes s'avère nécessaire au développement de la personnalité. Tous les praticiens de la jeunesse (pédagogues, animateurs, éducateurs, etc...) connaissent bien cette confrontation dont les rites de passage peuvent avoir des formes différentes selon l'appartenance sociale des individus. Il reste que si la jeunesse est une période particulièrement propice aux rébellions, le passage doit se faire dans un cadre socialement supportable si l'on ne veut pas basculer dans une quasi-thérapie des individus. Vis-à-vis de la jeunesse, les accompagnateurs sociaux ne peuvent pas esquiver le « jeu oppositionnel » qui caractérise le processus de socialisation des adolescents.

La revendication d'une vie sexuelle et familiale

Il faut noter que depuis dix ans, le nombre de couples (mariages et hors mariages) diminue parce que les jeunes restent chez leurs parents plus longtemps à cause des difficultés d'insertion professionnelle. Pourtant la recherche d'une vie personnelle est largement autant caractéristique de la jeunesse que la recherche d'une autonomie économique. Pour les biologistes, l'adolescence a le sens très précis de puberté. Celle-ci organise le

passage de l'enfance à l'adolescence par des modifications physiologiques et psychologiques signifiant la revendication d'une vie sexuelle. C'est d'ailleurs en grande partie sur cette notion de puberté que les psychologues ont dès le début du 19ème siècle, construit une théorie des dispositions propres à l'adolescence en parlant à ce propos d'une transition critique et d'un moment de rupture nécessaire au développement de l'individu. Par ailleurs il faut rappeler que quelques que soient les catégories sociales, les jeunes accordent à la fondation d'une famille, une valeur qui reste pour eux parmi les plus essentielles. La recherche d'une autonomie économique est source de tension pour les jeunes de même que les obstacles sociaux actuels à la stabilisation du couple.

2) Les difficultés de coopération avec les jeunes des « quartiers sensibles »

Après avoir brièvement évoqué la diversité et l'unité de la « jeunesse », il faut parler du rapport particulier qu'entretiennent certains jeunes des quartiers dits sensibles avec les structures d'accompagnement social.

Le contexte « jeunes » des cités H.L.M.

Les jeunes de ces quartiers d'habitat social ont des caractéristiques bien typées reliées à un peuplement ouvrier et de familles immigrées. Il y a une adéquation entre le lieu de résidence et la catégorisation sociale. Les cités ont toujours eu une population jeune pléthorique et ce n'est que depuis peu qu'elles vieillissent. Mais leur vieillissement se faisant en parallèle du reste de la population, les ensembles H.L.M. continuent malgré tout d'être des « réservoirs à jeunes ». La crise économique produit le développement d'une société « duale » qui ne permet plus à de nombreux ménages de quitter le logement social. Les vagues de jeunes successives, chacune avec ses problèmes, son style de rébellion, de délinquance, d'expression, ont toujours défrayé la

chronique des cités H.L.M. après celle des quartiers de taudis et cités d'urgence.

Aujourd'hui, même dans les régions de faible immigration, ce sont les familles immigrées qui ont les caractéristiques des familles populaires de la période antérieure logeant dans l'habitat social. Elles ont un nombre d'enfants encore assez important, quoiqu'en diminution ; elles sont plus « traditionnelles » avec une seule source de revenus liée au travail paternel ; elles ont encore peu de projets d'accession à la propriété... Ce sont donc leurs enfants qui apparaissent les plus visibles dans l'espace public des cités H.L.M.

Les contradictions entre jeunes et adultes pour l'appropriation des équipements sociaux

Les équipements sociaux polyvalents sont surtout fréquentés par des femmes mais ils favorisent aussi la présence des bandes de jeunes garçons. Alors que le devenir individuel et collectif des filles continue de s'inscrire plutôt dans les familles qui les contrôlent et qu'elles ont tendance à reproduire dès qu'elle sont en couple stable (lequel éloigne progressivement le garçon de la bande et le fait entrer dans le monde adulte des cellules familiales).

Avoir un « local » pour les jeunes garçons est une marque d'existence. L'espace devient alors souvent davantage un prétexte à expression et une possibilité de regroupement qu'un lieu d'activité. Or, toujours ramenés avec plus ou moins de succès par les intervenants à l'activité, les plus démunis ou les moins structurés y échouent : en effet, ce n'est pas ce qu'ils cherchent. Ils font alors de l'espace le lieu symbolique d'une expression non entendue, non écoutée, donc peu à peu le lieu du conflit. Dans certaines circonstances ce conflit se transforme en revendication plus ou moins politique d'une autonomie vis-à-vis des accompagnateurs sociaux.

Mais la plupart du temps cette recherche d'autonomie prend des formes agressives et violentes vis-à-vis des adultes.

Ces contradictions dans la cohabitation entre tranches d'âge différentes sont aiguës par l'architecture des bâtiments socio-culturels qui reflète généralement une idéologie communautaire de la communication tout azimut (grand hall intérieur, cloisonnement réduit). Tout se passe comme si à l'inverse de la conception des logements H.L.M. basés sur l'étroitesse et le cloisonnement, les équipements sociaux polyvalents étaient chargés de rétablir l'équilibre, parce qu'ils sont les seuls lieux de réunion collective admis dans le Grand Ensemble (cf. B.VRIGNON).

La cohabitation jeunes-adultes dans un équipement socio-culturel polyvalent tient donc de la gageure. En raison de la situation propre à l'adolescence, les jeunes essaient généralement de développer collectivement leur autonomie pour se distancier de la tutelle familiale. De ce fait, les adultes présents dans les mêmes structures qu'eux apparaissent comme autant d'images parentales qu'il convient de refouler des territoires qu'ils occupent. Refoulement qu'ils justifient d'autant plus par l'interdiction fréquente de tout développement d'une relation de groupe au sens de la sociabilité collective dans le cadre familial du logement. Le fonctionnement familial traditionnel est dominé par les intérêts conjugaux et l'assistance aux jeunes enfants, les adolescents trouvent donc une solution de rechange en accaparant les locaux collectifs des cités (équipements socio-culturels et sportifs). Avec les caves, les garages à vélos, les cages d'escalier et les pelouses ces lieux constituent les seuls creux de l'habitat qu'ils peuvent investir facilement.

3) Comment bâtir une coopération avec les jeunes « violents » ?

Nécessité du conflit

On sait que le conflit est une donnée constitutive de la construction des jeunes, ne serait-ce qu'à travers la crise d'adolescence, permettant de se démarquer en voulant exister par soi-même. On a vu que les modes de socialisation fondés sur « l'expérimentation » tendent à concurrencer les modes de socialisation anciens bâtis sur « l'héritage » : l'identité se construit au gré des expériences sociales liées à un groupe de pairs et non plus sur la seule identification associée aux figures parentales (V. BORDES).

Difficulté de la construction des repères et de la place sociale

Les jeunes cherchent à être eux-mêmes en prenant une distance avec leurs familles. Mais les familles elles-mêmes connaissent la déstabilisation du modèle classique et cette évolution donne lieu à d'autres formes de vie privée, même si elles sont toujours nommées et revendiquées sous le terme de famille (F. de SINGLY). Notre société fournit donc de moins en moins de repères collectifs clairement identifiés tout en se montrant de plus en plus exigeante pour les individus qui la composent.

Il y a un processus d'individualisation généralisée qui pousse à la responsabilisation personnelle, c'est à dire le projet pour chacun de dégager soi-même la place qu'il doit occuper, que l'on soit hommes ou femmes, adultes ou jeunes. Pour ces derniers, on peut alors parler d'une difficulté accrue à trouver leurs propres repères. Cette nouvelle norme favorise l'agressivité et la violence des jeunes lorsqu'elle est pour eux synonyme d'impuissance sociale (manque de travail, manque de revenus, manque de logement...).

La violence comme non-coopération

Charles ROJZMAN qui a beaucoup travaillé dans les « quartiers sensibles » estime que la violence des jeunes doit être comprise comme un symptôme de non-coopération. La violence « contre » est un moyen de retrouver une puissance sociale illusoire car elle fait entrer dans la spirale sans fin du rapport de force.

C'est donc la coopération qu'il faut rétablir avec les jeunes à l'inverse du mode de coopération pathologique bien connu qui consiste à s'unir en trouvant des boucs émissaires, les jeunes contre les adultes ou les adultes et les institutions contre les jeunes.

Les conditions d'un dialogue

Pour en sortir, il faut que les accompagnateurs sociaux (quelle que soit leur fonction) acceptent de sortir du rôle de « victime » face aux jeunes désignés comme violents. La position victimaire débouche sur l'irresponsabilité et l'impuissance qui sont facteurs de dépression. Au contraire, comme dans tout conflit, il faut s'efforcer de reconnaître la « part de vérité » que contient l'antagonisme de l'autre si l'on veut aboutir non à la rupture mais à une reconnaissance réciproque pour entrer en dialogue.

On se met ainsi en position de responsabilité dans la situation (même si l'on n'est qu'un acteur indirect de la violence induite). Mieux connaître et reconnaître les besoins profonds de chaque partie devient alors la clé d'une communication non-violente. De façon simplifiée, on peut dire que les êtres humains ont tous des besoins d'estime, de valorisation et de sécurité. Dans les rapports de tension et de violence, ces besoins essentiels sont difficiles à discerner parce qu'ils sont recouverts par des revendications apparaissant parfois dénuées de sens. Il ne faut pas accorder trop d'importance à ces exigences premières en voulant les traiter indépendamment du rétablissement d'une relation de

confiance. Celle-ci passe par l'expression réciproque des sentiments que l'on éprouve dans la situation qui fait problème.

La part de l'accompagnateur social dans la création du dialogue

C'est à l'accompagnateur social de faire le premier pas en montrant qu'il est capable d'abandonner ses préjugés et de faire part de ses sentiments pour construire une relation autre avec les êtres humains contradictoires et ambivalents qu'il a en face de lui. Ce qui suppose qu'il a reconnu en lui ses propres ambivalences et contradictions, que ce soit le sentiment d'être une victime, d'être découragé, du contact difficile avec celui qui lui apparaît si différent et même le sentiment de peur et de haine parfois...

Les accompagnateurs sociaux ne sont pas habitués à montrer leur vulnérabilité car elle est souvent perçue comme une preuve de faiblesse par les collègues et surtout la hiérarchie. On se doit quand on est un professionnel de maîtriser la situation quitte à utiliser la « langue de bois » pour se protéger ou bien encore prendre la posture de l'expert pour démontrer sa supériorité. C'est pourtant quand les accompagnateurs sociaux acceptent de se remettre en question sans se sentir coupables d'éprouver des émotions et de dire leurs limites qu'ils deviennent capables d'engager le dialogue avec des individus ne pouvant pas (ou ne sachant pas) s'exprimer autrement que par l'agressivité et la violence.

C'est en usant de ce mode de communication que l'on peut faire naître une mise en coopération positive puis une intelligence collective. Pour cela il est nécessaire de constituer dans un premier temps des groupes de travail spécifiques (jeunes)-(accompagnateurs sociaux)-(cadres hiérarchiques) pour qu'ils émettent leurs propositions face à un problème identifié, puis dans un second temps créer

de l'information circulante pour faire un travail en commun. Cette intelligence collective consiste à ce que des deux côtés on accepte ses limites afin de progresser ensemble pour trouver des solutions.

Quelques erreurs à ne pas commettre

Un certain nombre d'erreurs sont à éviter quand on combat la violence. Ne pas considérer que le « mal » provient d'une cause unique ou d'un groupe clairement identifié. A l'inverse ne pas considérer que les jeunes marginalisés ne soient que les victimes des institutions. Dans une démarche visant à la coopération, il faut percevoir la globalité des problèmes en examinant toutes les responsabilités mises en cause dans une situation donnée. C'est pourquoi il faut mettre en place une information circulante, non seulement du haut vers le bas, mais aussi du bas vers le haut, et également de manière transversale. Ne pas isoler le problème en pensant qu'il faut « changer la pièce pour réparer la panne », mais au contraire ne pas oublier que le corps social est un corps vivant dans lequel tous les éléments sont en interaction avec les autres. Cependant le dialogue autour de l'analyse du phénomène par les accompagnateurs sociaux et les jeunes ne doit pas se diluer dans une vision trop globale qui ne déboucherait pas sur des perspectives d'action. Une analyse commune qui ne produit pas d'action conduit à l'impuissance, et l'impuissance à la violence comme moyen de retrouver de la puissance sociale, en particulier pour les exclus du pouvoir.

(Pour la partie concernant la non-violence, Monsieur Vrignon explique qu'il s'est largement inspiré d'un travail fait avec C.Rojzman et de son livre « Savoir-vivre ensemble, agir autrement contre le racisme et la violence ».)

DES REFLEXIONS SUR L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL D'UN JEUNE EN RECHERCHE DE LOGEMENT

**Travaux de sous-groupes lors du
séminaire résidentiel en septembre
2012 à la Marlagne (Namur)**



C'est donc forts de cet exposé que les travailleurs sociaux ont initié leurs réflexions sur la manière d'aborder un jeune en difficultés qui est en recherche de logement.

Dans le cadre du séminaire qui s'est déroulé en septembre 2012, il a été possible de travailler la notion d'accompagnement social de jeunes via un jeu de rôle réalisé par petits groupes de trois personnes. Concrètement, chaque participant devait prendre alternativement trois postures différentes : celui du jeune en difficultés, celui de l'accompagnant social et celui de l'observateur. La synthèse présentée ci-dessous est le résultat de l'analyse des notes des « observateurs ».

Trois saynètes se sont déroulées durant ce temps d'animation, saynètes mettant en scène trois cas de figure typique de problèmes qui amènent les jeunes à s'adresser à un organisme capable de lui fournir une réponse en termes de logement. Les participants avaient ainsi 3 canevas qu'ils pouvaient investir à leur guise, en fonction de leur réalité de terrain. Cette analyse permet de révéler ce à quoi les travailleurs sociaux sont confrontés dans leur quotidien, ainsi que les réponses qu'ils y apportent. Rappelons que ces travailleurs ne sont pas – pour la plupart – spécialisés « jeunesse ». C'est donc à partir de leur pratique de terrain, où ils rencontrent des jeunes à certains moments, qu'ils ont donné l'image de leur réalité que vous allez lire.

I. TROIS CANEVAS A ENRICHIR

- ♦ *Un jeune se retrouve dans un logement insalubre, avec un bail qui vient à échéance.*
- ♦ *Un jeune s'adresse à un acteur du logement qui gère/propose des structures collectives d'accueil (temporaire ou non).*
- ♦ *Un jeune se sent poussé dans le dos par des parents qui souhaitent le voir quitter le domicile familial.*

UN LOGEMENT INSALUBRE / INDIGNE ET UN BAIL QUI ARRIVE A ECHEANCE

Le **propriétaire** est souvent identifié comme étant une personne peu scrupuleuse. La question de la relation entre un jeune et son propriétaire est loin d'être anecdotique dans le parcours d'un jeune en précarité, au moins financièrement. Même s'il possède des garanties, il peut voir le logement attribué à une personne qui semblera plus digne de confiance aux yeux du propriétaire !

La **famille**, elle, est souvent identifiée par les travailleurs sociaux comme étant peu présente, peu au courant de la situation vécue par le jeune. Ce type de demande arrive généralement via des jeunes qui sont déjà en rupture familiale, voire fortement isolés ou sans réseau social.

Quant au **jeune**, il est perçu comme étant désemparé et en état de solitude face à un tel problème : il doit tout à la fois gérer l'incertitude de sa situation et la méconnaissance de ses droits dans une telle situation. A ceci peut venir s'ajouter le problème de l'endettement du jeune qui peut ne plus avoir payé son loyer depuis plusieurs mois, voire un problème de santé lié au fait de vivre dans un logement insalubre / indigne.

Puisque ce jeune vit dans un logement autonome depuis quelques années, le travailleur social fait bien souvent l'hypothèse que les structures collectives d'accueil ne vont pas lui convenir (France). Il doit donc trouver une autre solution ou ... le renvoyer vers un autre service.

A côté de la demande de logement se greffe bien souvent une demande d'aide à la recherche d'un emploi, l'idée du jeune étant bien évidemment que s'il avait les ressources financières suffisantes, il ne serait pas acculé à accepter de telles conditions de logement.

Selon les travailleurs sociaux, ce genre de situation est à traiter en urgence car elle dénote que le jeune est en voie de marginalisation. Pour rappel, la récente étude de la FEANTSA (réseau européen oeuvrant pour les sans-abri) a démontré combien un jeune, qui fait un passage – même court – à la rue, peut rapidement présenter des problèmes de souffrance mentale !

UNE DEMANDE DE LOGEMENT AUPRES D'ACTEURS EN LIEN AVEC LE LOGEMENT COLLECTIF

La première cause de cette demande est que de nombreux jeunes se retrouvent totalement déstructurés dans nos sociétés, avec la forte

impression que « tout va mal » : le réseau familial n'existe plus, il n'y a pas de ressources financières suffisantes, le niveau de formation ne permet pas la recherche d'un emploi, il y a rupture scolaire, ... Il peut s'agir par exemple de jeunes qui se retrouvent à la rue. Le travailleur social doit pouvoir identifier que, dans ce cas, il y a une vraie urgence à agir.

La deuxième cause semble être un besoin d'indépendance de la part du jeune. Il est dans une recherche de sécurité tant à court qu'à long terme. Il existe alors un paradoxe certain entre ces aspirations d'indépendance et les règles de vie en collectif qui seront imposées par la structure d'accueil (pas d'animal, pas de consommation de drogues, ...). Le travailleur social devra être très clair avec le jeune sur les conditions de vie liées à une structure collective. Il devra aussi gérer les demandes paradoxales du jeune.

La troisième cause est le souhait de changer de modalité de logement... Soit que le jeune vive actuellement dans une institution, soit qu'il « squatte » chez de copains depuis quelques temps, soit qu'il désire quitter ses parents. Mais dans tous les cas, cette situation, acceptée et donc acceptable pour un temps de sa vie lui semble être devenue maintenant impossible. Le travailleur social doit alors s'interroger sur ce qu'il veut exactement changer pour accéder à un « nouveau » mode d'habitat qui va davantage le satisfaire.

Les points communs évoqués dans ces différents « modèles » :

--- L'incertitude du jeune et sa difficulté à se projeter dans le moyen ou le long terme, d'où la difficulté pour le travailleur social à lui proposer une « vraie » solution. Le travailleur social doit alors apporter au jeune ce qui lui semblera une solution de court terme, même si le processus mis en place visera le moyen ou le long terme.

--- La question du lien familial semble très souvent posée. Dès lors jusqu'où et comment le travailleur social peut-il (encore) faire appel à cette famille qui semble totalement absente de l'univers du jeune ?

--- La difficulté pour un jeune d'identifier dans cette quasi première étape de son parcours logement s'il recherche un hébergement (au sens provisoire du terme) ou une solution de plus long terme avec d'autres types d'investissement et de responsabilité. Il existe des techniques d'interview du jeune qui doivent l'aider à clarifier la situation pour lui-même. La notion d'urgence varie selon les situations, mais se pose de toute façon. Le jeune dit souhaiter une solution rapide, alors que celle-ci ne correspond pas forcément à ses besoins ou, au contraire, il arrive plus tranquillement, mais la non réponse va lui faire prendre des risques très rapidement.

Au vu de certains commentaires des fiches remplies par les travailleurs sociaux, il semble que plusieurs d'entre eux ne soient pas du tout armés pour réaliser une interview avec un jeune ... au-delà de la mise en confiance ou de l'empathie qu'ils tentent de développer avec le jeune.

DES PARENTS POUSSENT « LEUR » JEUNE A PRENDRE SON ENVOL

Il semble que lors de ce mini-jeu de rôle, le travailleur social qui était ce jeune ait mis en avant les différentes émotions par lesquelles un jeune dans une telle situation peut passer. Parmi les « émotions » décrites par les travailleurs sociaux qui ont eu à « jouer le rôle », on notera les états suivants :

--- Le sentiment d'abandonisme face à cette autonomie forcée, d'où une certaine inertie à rencontrer la demande parentale.

La crainte de ne pas y arriver car le jeune n'estime pas avoir tout ce qu'il faut pour s'en sortir seul (moyens financiers,...), il pense *ne pas être prêt*.

Le souhait de conserver les avantages de la situation chez les parents, tel que le fait d'avoir une voiture. Cela a été joué avec innocence ou arrogance ...

Le sentiment d'être déboussolé : le jeune arrive sans demande précise, sans aucune idée de ses droits et devoirs, avec le poids de ce qui lui arrive, même lorsque le malaise n'était pas nouveau.

Selon les cas identifiés, le jeune peut demander au travailleur social un recours auprès de sa famille, afin que le travailleur social fasse pression sur son milieu familial ou, au contraire, il peut souhaiter rejeter cette famille qui ne semble plus vouloir l'accueillir. Un phénomène observé dans ce cas de figure est la « parentification » du jeune : on l'oblige à prendre des responsabilités qu'il ne souhaite pas ou dont il ne se sent pas capable. Le travailleur soit vraiment s'interroger sur la place à réserver aux familles lors d'un tel problème.



Blog de Momes : <http://blog.momes.net>

II. QUE DIRE DES METHODES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ?

Après chaque saynète, les travailleurs sociaux ont dû prendre un temps afin d'observer la manière dont le jeu de rôle s'était déroulé et, plus spécifiquement, afin d'identifier les méthodes d'accompagnement social mises en œuvre. Il semble que, selon les personnes, ce travail a été jugé tantôt simple et tantôt complexe. En effet, de nombreuses fiches sont revenues avec une information très minimaliste sur l'analyse de la méthode utilisée.

Voici les trois questions d'analyse qui ont été posées :

- 1. Comment le travailleur social a-t-il pu identifier le/les besoins du jeune ?**
- 2. Quelles sont les premières étapes proposées pour un accompagnement social ?**
- 3. Quels éléments méthodologiques ont été mis en avant durant l'entretien ?**

UN PREMIER TRAVAIL D'IDENTIFICATION DES BESOINS DU JEUNE

Lors du jeu de rôle, l'observateur ne recevait pas d'informations sur le canevas à mettre en scène par ses deux autres partenaires. A l'issue des quelques minutes de jeu, il devait identifier les besoins du jeune qui rencontrait un travailleur social. Au-delà de cette identification, il était demandé de juger ce qui, dans la méthode utilisée pour identifier ces besoins, semblait positif ou négatif au niveau de la méthode d'interview employée.

Ce qui a été jugé négatif comme manière de réaliser un premier entretien :

Certains travailleurs sociaux ont semblé « imposer » leur projet au jeune, durant ce premier questionnement.

Certains ont estimé que la méthode d'entretien d'autres travailleurs sociaux avait été décevante car ne se focalisant que sur le besoin de logement, sans passer en revue les éventuels autres problèmes vécus par le jeune.

Ce qui a été jugé positif lors de ce « premier » entretien :

--- DANS UN PREMIER TEMPS ---

Une première étape est la mise en confiance du jeune, mais cela ne peut s'arrêter à cela. Cela peut passer par le fait de faire parler le jeune sur son ressenti de la situation. Le travailleur social peut ou non faire parler le jeune sur le pourquoi de sa rupture (parentale). Il semble important de rassurer certains jeunes pour lesquels c'est un premier contact avec une institution sociale. Lors d'un premier entretien, il faut pouvoir rapidement instaurer avec le jeune une collaboration positive, afin que la relation d'aide soit aussi une relation vers une responsabilisation du jeune.

Il est important que le travailleur social soit capable d'identifier très rapidement le degré d'urgence lié à la demande du jeune.

Il s'agit alors de demander au jeune d'explicitier les démarches déjà tentées et les résultats éventuels déjà obtenus. A chaque étape, la reformulation permet de savoir si l'on a bien compris ce qu'a dit le jeune.

Il identifie également les ressources du jeune : ressources financières mais aussi et surtout les personnes ressources qui vont pouvoir l'aider. Il recherche les référents existants autour du jeune, même en dehors du cercle familial strict. Cela peut s'avérer utile aussi simplement pour trouver un « garant » dans le cadre d'une location. Le travailleur social peut aussi identifier les freins du jeune ou les freins que le jeune se met dans sa démarche de

solution.

L'entretien par questionnement ouvert tente de dépasser la demande de logement, afin de savoir si au niveau scolaire, emploi, etc. cela se passe bien. A contrario, il faut aussi prendre le temps de répondre aux questions du jeune. Le travailleur social fait parler le jeune tant de ce qui l'amène là que de ses envies futures, de sa projection vers l'avenir.

--- DANS UN SECOND TEMPS ---

Il peut y avoir, dans un second temps de l'entretien, des échanges sur les visions différentes que l'on peut avoir d'une même situation. Le travailleur social peut amener le jeune à réfléchir sur ce qu'il lui arrive et sur les pistes pour s'en sortir.

Le travail social peut lui proposer de choisir entre 2 ou 3 pistes afin qu'il conserve une liberté individuelle d'agir dans une voie ou une autre. La multiplicité des pistes proposées permet au jeune de garder une main mise sur son parcours de vie. Proposer assez rapidement aux jeunes des actions précises à mener permet de le rassurer.

SI le jeune souhaite être hébergé dans une institution d'accueil logement, le responsable social doit expliciter les règles strictes de vie, mais sans aucun jugement de valeur sur ce qui ne conviendrait pas aux jeunes dans ces règles (comme la prise de drogue). Si nécessaire, il explicitera ensuite si l'offre de services de la structure (logements) convient ou non aux besoins identifiés du jeune.

Le travailleur social doit aussi être un rappel de la Loi sociale. Il peut rappeler les missions qu'il est autorisé à mettre en place et celles qui ne sont pas de son ressort : c'est un travailleur social, pas un Père Noël ! Il est important que le jeune comprenne dans quelle structure il est arrivé.

UN SECOND TRAVAIL SUR LES POSTURES METHODOLOGIQUES

Rappelons qu'il ne s'agissait ici que d'un exercice théorique, sous forme de jeu de rôle. Il n'empêche qu'il est intéressant de voir la diversité de ce qui est considéré par les travailleurs sociaux comme la première étape à mettre en place avec un jeune qui vient les solliciter. Nous conseillons au lecteur de mettre ces avis en perspective via le schéma proposé par Madame Lescieux sur les postures du travailleur social (Actes colloque novembre 2011 – à télécharger sur le site Internet du projet) : les travailleurs sociaux peuvent incarner soit exclusivement, soit alternativement des postures différentes.

Rappel des 4 postures de l'intervenant social :

- ◆ Le technicien expert (se profile comme professionnel de l'action sociale)
- ◆ Le salarié exécutant (se profile comme travailleur souhaitant se protéger)
- ◆ Le médiateur accompagnateur (se profile comme solidaire de ce que vit la personne)
- ◆ Le salarié militant (se profile comme capable d'interpeler le politique)

Voici en synthèse les méthodes de travail suggérées par les travailleurs sociaux présents lors de ces rencontres INTERREG. Nous avons établi une sorte de classification des types d'actions à mettre en oeuvre lors d'un premier entretien, voire dans les premiers temps du travail social.

... DES ACTIONS POUR METTRE EN CONFIANCE

- Créer une relation de confiance – un lien – une bonne communication.
- Ouvrir un dossier au nom du jeune.

- Fixer la prochaine date de rencontre et les étapes à franchir d'ici là, notamment en termes de réflexion. Lui expliquer les différentes étapes qui seront à franchir.

- Collaboration avec le TS pour la recherche de solutions

- Veiller à être clair et sécurisant – expliquer au jeune le processus du travail qui va être mis en place, avec les étapes qui y seront jointes.

- A l'issue de la première rencontre, fixer le prochain RDV pour maintenir le lien.

- Aider le jeune à formuler ses propres atouts.

... DES ACTIONS POUR REpondre A L'URGENCE

- Donner un toit au jeune – en cas d'urgence, y répondre, mais annoncer qu'un travail de plus long terme sera entrepris également.

... DES ACTIONS POUR ACCROITRE LA COMPREHENSION DU JEUNE

- Informer de l'existant

- Informer le jeune sur la législation par rapport à ses parents et/ou par rapport au propriétaire : droits – devoirs – recours - ... Eclaircir sa situation d'un point de vue légal.

- Aider le jeune à comprendre un autre point de vue que le sien : celui du parent ou du propriétaire

- Aider le jeune à prendre du recul face à la situation qu'il vit actuellement.

... DES ACTIONS POUR MIEUX COMPRENDRE LE JEUNE

- Réaliser un bilan de compétences afin que le jeune sache mieux ce qu'il veut faire. Aider le jeune à clarifier sa demande – éclaircir les zones d'ombre de sa demande – l'aider à identifier ses limites – lui renvoyer ses interrogations et voir comment il réagit.

- Etablir un diagnostic plus complet – faire un bilan – recueillir les données socio-économiques.

- Etablir avec le jeune ce qui a déjà été mis en place et les résultats.

... DES ACTIONS POUR METTRE LE JEUNE EN MOUVEMENT

- Orienter le jeune vers des structures compétentes / spécialisées en fonction du besoin identifié – l'envoyer vers des partenaires plus compétents dans un réseau partenarial.

- Etablir la liste des solutions alternatives – des dispositifs auxquels il pourra recourir >< trouver une solution.

- Construire avec le jeune le départ de son projet – mettre en place un projet - Voir si le jeune peut adhérer au projet proposé.

- Lui proposer une phase d'essai dans une des solutions proposées.

- Après avoir établi la liste des solutions que le jeune a déjà perçues, lui expliciter les autres solutions qu'il n'a à l'évidence pas envisagées.

- Recherche de l'adhésion du jeune.

- Procéder avec le jeune par élimination quant aux solutions possibles à envisager.

... DES ACTIONS POUR PROTEGER SA STRUCTURE / SON FONCTIONNEMENT

- Expliquer le cadre et les limites de la structure à laquelle le jeune s'est adressé, notamment parce que ce cadre renvoie aux structures de la société. Expliciter le contexte dans lequel un accueil peut être réalisé. Expliquer au jeune ce qu'est une liste d'attente.

- Expliciter ce qu'est une dynamique d'équipe s'il décide de rentrer dans cette structure.

- Proposer un accompagnement social et expliquer en quoi cela consistera, le fonctionnement d'un accompagnement social.

- Lui expliquer clairement le temps nécessaire pour que les choses se mettent en place.

- Expliciter les limites de l'intervention sociale.

... DES ACTIONS DE COLLABORATION AVEC L'EXTERIEUR

- Voir si l'environnement peut aider le jeune.
- Introduction d'un tiers dans la relation parent – enfant versus un médiateur
 - Si cela semble possible et positif, proposer au jeune une rencontre avec ses parents.

Des travaux réalisés, nous avons pu déduire deux autres informations importantes : quelques «conseils» en termes de postures méthodologiques vis-à-vis du jeune, relevés dans l'analyse a posteriori des saynètes réalisées ET deux points d'attention. Ces divers points mériteraient sans doute d'être prolongés via les actions de formation ou de formation continue proposées notamment par les écoles sociales françaises et belges.

POINTS D'ATTENTION :

On a souligné que certains jeunes peuvent estimer que le travailleur social les oriente vers des cases toutes faites, ce qui crée chez eux un certain malaise !

Certains TS pointent le manque de méthode de l'approche sociale face aux jeunes

POSTURES METHODOLOGIQUES :

Rester sur la demande du jeune.

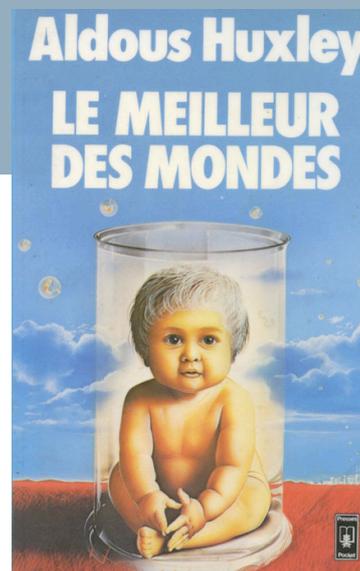
Réfléchir au lieu de l'intervention qui est déterminant dans la perception du jeune et de la suite du travail.

Laisser parler le jeune sans canevas de questionnement – laisser parler le jeune sans proposer de pistes à ce stade car cela permettra dans un second temps au jeune d'admettre plus facilement une piste qui est/semble réfléchi plutôt qu'un clé sur porte dans lequel il ne se reconnaîtra pas.

Avoir une posture de « non jugement » que ce soit vis-à-vis du jeune, du parent, du propriétaire.

Apporter des réponses qui s'apparentent à du «comment» plutôt qu'à du «pourquoi».

Réfléchir au mode de communication : tutoyer le jeune ou le préférer vouvoyer afin de garder une distance souhaitable pour le jeune ?



III. LA PLACE DES FAMILLES DANS UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Sans que cette question ait pu faire l'objet d'un long débat entre travailleurs sociaux, nous donnerons ici un premier éclairage apporté lors de travaux de sous-groupes entre travailleurs sociaux le 24 mai 2012. Quelques constats de base ont été énoncés ainsi que quelques pistes pour inclure les familles ou ce qu'elles représentent dans un accompagnement social du jeune en difficultés.

QUELQUES CONSTATS DE BASE

Les travailleurs sociaux constatent que les jeunes qui arrivent chez eux sont souvent très seuls, les familles ne sont souvent plus présentes et peu ou pas accessibles. Les ruptures familiales que vivent les jeunes peuvent engendrer chez eux des échecs dans leur propres parcours de vie, notamment au niveau du logement.

L'environnement familial du jeune peut, selon les cas, jouer un rôle de frein ou de moteur lorsqu'un accompagnement social est mis en place autour du jeune. Le travail de l'accompagnant social est d'une part de mesurer si la famille pourra jouer un rôle positif ou négatif pour le jeune, d'autre part, s'il estime, avec le jeune, que le positif l'emporte sur le

négatif, mettre en place des stratégies afin de ramener la famille dans le processus de solution pour le jeune en difficultés.

QUELQUES PISTES POUR INCLURE LES FAMILLES OU CE QU'ELLES REPRESENTENT

Utiliser avec le jeune accompagné son histoire familiale, son génogramme.

Proposer au jeune de donner / redonner du sens à la séparation qu'il a vécue d'avec sa famille. Lui signifier que sa distanciation face à son milieu familial peut être pour lui (temporairement ou non) salutaire.

A la demande du jeune, proposer aux familles de (re)venir dans une démarche d'accompagnement social.

Travailler avec le jeune son « héritage familial », héritage sur lequel il faudra qu'il s'appuie afin d'acquérir l'autonomie nécessaire. Il faudrait qu'il y trouve des « clefs de compréhension » afin de faciliter la suite de son parcours de vie.

Si le lien familial s'avère impossible, le travailleur social devrait identifier un adulte référent pour le jeune, adulte qui pourra partiellement remplir cette fonction familiale déficitaire.

Enfin, il faut pouvoir expliciter au jeune et à la famille le danger que ce lien peut représenter ici et maintenant pour le jeune qui est en difficulté dans son parcours de vie.



Blog Communiquer avec
Bienveillance - Rennes
<http://blog.bienveillance.org>

3) Faut-il concevoir du logement spécifiquement destiné/adapté au public jeune ?

QUESTIONS :

- 1) Ce type de logement peut-il contribuer à la cohésion sociale ?
- 2) Quelles formes d'accompagnement social sont à mettre en place ?
- 3) Quelles sont les difficultés liées au regroupement de jeunes au sein d'une même infrastructure ?
- 4) Existerait-il un «idéal» en matière de logements collectifs spécifiquement destinés aux jeunes ?

Dans le cadre des ces journées de rencontre - et plus spécifiquement lors du séminaire résidentiel de septembre 2012 - il nous a semblé important de pouvoir poser la question d'un type de logements qui serait plus spécifiquement conçu pour accueillir des publics jeunes. Il est vrai que cette question a été inspirée par la grande différence entre la Belgique et la France. Cette dernière connaît depuis plusieurs décennies une tradition de mobilité de ses jeunes qui se lancent dans leur vie de travailleur. C'est ce qui a pu donner des lieux d'accueil de ces jeunes travailleurs, tels les Foyers de Jeunes Travailleurs (ou FJT). Nous renvoyons le lecteur à la première partie sur le contexte transfrontalier français. Au contraire, cette tradition dans le parcours de formation du jeune n'existe pas en Belgique et aucune structure de ce type n'a été mise en place à grande échelle. Seul le logement collectif pour étudiants, géré par l'Université, par un promoteur immobilier, par un particulier, par une société de logements sociaux,... peut se rapprocher du modèle proposé.



Le Familistère de Guise de Jean-Baptiste Godin au XIXe siècle

C'est dans ce contexte qu'est née l'envie de prendre un temps de réflexion sur ce type d'infrastructure. Non pour «juger» les réalisations existantes, mais pour que travailleurs belges et français puissent progresser dans leurs réflexions autour de cette question d'un logement «adapté» au public jeune, face aux autres offres de logement.

Par sous-groupes, les travailleurs sociaux ont exploré diverses questions. Ci-dessous, en synthèse, le résultat de leurs cogitations, y compris sur la notion même de logement «adapté» aux jeunes.

QU'EST-CE QU'UN LOGEMENT «ADAPTE» POUR DES JEUNES ?

Certains travailleurs sociaux ont suggéré que la grande question derrière cela est de savoir si, dans ce concept, il s'agit de signifier que c'est le jeune qui doit s'adapter à ce type de logement qu'on lui propose

OU si c'est le logement lui-même qui devrait être adapté « jeune » ???

D'autres ont tenté de donner des pistes de définition :

Par « adapté », on peut aussi comprendre qu'il faut que ce logement soit adapté aux ressources et aux divers besoins (dont la mobilité) du jeune.

Par « adapté », on pourrait aussi comprendre la notion d'adaptabilité du logement dans le temps... ou encore de formules juridiques spécifiques pour les jeunes : bail adapté, préavis réduit, etc.

Par « adapté », on pourrait comprendre qu'il s'agit d'un moyen de nouer ou de renouer des liens entre le jeune et la ville, le territoire où il réside. Il faut donc veiller à ce que ces logements soient bien « placés » dans leur environnement.

CE TYPE DE LOGEMENT EST-IL UN OUTIL D'INSERTION SOCIALE ?

Les avis sont partagés ...

NON CE N'EST PAS UN OUTIL DE COHESION SOCIALE

A la question « ces logements adaptés pour les jeunes sont-ils un outil de cohésion sociale », certains travailleurs sociaux se sont clairement positionnés en répondant par la négative. Nous leur avons donc demandé d'argumenter leur avis ...

... Parce que ce que l'on propose est paradoxal : les logements spécifiquement destinés à la population jeunes, aux catégories sociales « jeunes », s'opposent à l'idée de cohésion sociale qui repose sur le fait d'un mélange « vrai » entre types de populations différentes. Ce qui serait dès lors davantage à promouvoir, en vue de cette cohésion sociale, ce serait le « **logement diffus** » des habitations pour jeunes.

Cependant, même si le logement diffus est la meilleure solution, ils estiment qu'il peut y avoir de grandes difficultés à fait cohabiter des personnes très différentes et des populations jeunes, d'où l'importance de l'accompagnement social. On soulignera des dispositifs permettant cette insertion dans le quartier : il s'agit de **l'intermédiation locative en France** et du **bail glissant en Belgique**. Ces dispositifs montrent généralement un taux de réussite très élevé. Les travailleurs sociaux se demandent dès lors si les structures actuelles de logement spécifique pour les jeunes ne devraient pas davantage s'inspirer de ces dispositifs existants (bail glissant et intermédiation locative), afin de mettre en place des solutions d'hébergement qui pourraient se transformer en logement véritable pour ces jeunes.

Des travailleurs sociaux soulignent également le danger qu'il y a ou qu'il pourrait y avoir à « adapter » les services autour du jeune, créant ainsi des services tout aussi « adaptés » qui, au final se retrouveraient **être des services « cloisonnés » dans cette spécificité « jeunes »**.

Ils craignent l'effet ghetto d'un tel type de logement destiné exclusivement aux jeunes. Ils temporisent en estimant que cela peut dépendre de la taille du bâtiment créé... Il est important aussi selon eux de souligner que, dans un processus d'intégration sociale, de nombreux autres facteurs que le logement interviennent.

Dans ce type de logements, il existe à l'évidence une stigmatisation des personnes qui y résident, mais il ne faudrait pas pour autant penser que la mixité sociale est un objectif « simple » à atteindre, vu les populations qui risquent dès lors de venir « rééquilibrer » le ghetto existant. **Peut-être, finalement, est-ce surtout une question de proportion, de taille de la structure.**

OUI C'EST UN OUTIL DE COHESION SOCIALE

D'autres travailleurs sociaux pensent que ce type de logement peut malgré tout être un outil de cohésion sociale. Ils explicitent leur point de vue.

Oui,... Parce que ce type de dispositif (en France) peut viser à accueillir des populations jeunes d'origine différente (origines sociales, financières, de statuts, de types d'emploi, ... divers). Il s'agit dès lors de **créer une mixité interne, à l'intérieur du bâtiment destiné aux jeunes.**

A ceci, il faut ajouter **la dimension d'ouverture vers le quartier.** Le travailleur social qui fonctionne dans une structure de ce type exclusivement destinée aux jeunes doit être en capacité d'ouvrir le jeun vers le quartier, afin que ce logement ne soit qu'une étape vers d'autres types de logement. La matérialisation de cette ouverture au quartier peut se faire via la création d'un service dans lequel le jeune pourra se valoriser dans le quartier où il réside. Il s'agit donc bien de favoriser la rencontre entre le jeune et les acteurs locaux.

Même si une structure de logements exclusivement destinées aux jeunes n'est pas la panacée, il faut pouvoir mettre ce dispositif en relation avec la situation actuelle ou potentielle. En effet, si un jeune mineur a besoin de logement en « urgence », par manque de dispositifs spécifiques, on risque de le mettre en présence de personnes majeures ayant déjà un lourd parcours de vie derrière elles. De même on peut souligner le manque de transition, de liens institutionnels entre l'accueil de jeunes mineurs et de jeunes majeurs. (Il existe un dispositif français d'accueil provisoire pour jeunes majeurs : APJM). **A défaut de solutions meilleures, il semble que l'accueil dans des logements « adaptés » pour les jeunes soit une bonne solution.**

S'appuyant sur l'idée que le logement « adapté » repose sur le fait de tisser ou de retisser du lien entre un jeune et son territoire, on peut affirmer que ce type de logement peut être un outil de cohésion sociale.

... Si et seulement si ce dispositif logement est ouvert à tous les jeunes, sans restrictions à l'entrée ...

QUELLES FORMES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL FAUDRAIT-IL METTRE EN PLACE ?

La première partie du débat s'est focalisé sur l'intérêt ou non de mettre en place un accompagnement social destiné aux jeunes dans ce type de structure. La suite des réflexions a permis de mettre le doigt sur une série de points en lien avec cet accompagnement social.

OUI A UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, MAIS DE MANIÈRE SOUPLE ET NON OBLIGATOIRE

Dans la mesure où la structure n'imposera pas un accompagnement social « clé sur porte », mais proposera un accompagnement social à la carte, évolutif dans le temps. En cela, l'exemple du bail glissant en Belgique ou de l'intermédiation locative en France est un bon exemple de cette évolution temporelle.

L'objectif est généralement triple : rassurer le propriétaire – rassurer le jeune – offrir au jeune du temps pour trouver les moyens financiers nécessaires.

Ou plus concrètement, on peut dire que le jeune a besoin de sécurité, de soutien des ses démarches et d'apprentissages concernant la gestion locative.

Les jeunes peuvent être demandeurs de cet accompagnement social « rassurant » s'ils savent que ce n'est pas obligatoire.

Si le jeune bénéficie déjà d'un accompagnement social avant d'entrer dans ce dispositif logement, il faut pouvoir lui assurer un suivi.

NON A UN ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE MANIÈRE GENERALISEE ET OBLIGATOIRE

Ce n'est pas parce que quelqu'un est jeune qu'il a besoin d'un accompagnement social. Il peut avoir besoin d'un logement et sait comment le gérer.

Il faut rester attentif à la notion de « projet de vie individuel ». L'accompagnement social repose souvent sur cette notion qui ne correspond pas forcément à la réalité vécue du jeune.

Signalons que l'accompagnement social peut faire peur aux jeunes. Il peut ne pas profiter d'un dispositif ou rechercher une aide par crainte de cette forme d'ingérence dans sa liberté. Il faut donc développer des formes d'appui, de soutien qui ne prennent pas la forme d'un « accompagnement social » avec toutes les représentations négatives qui y sont attachées.

POINTS D'ATTENTION EN CAS D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Il faut dès le départ que soit annoncée la limite temporelle de cet accompagnement.

Il faut pouvoir différencier les besoins d'accompagnement social en fonction des différents types de logement qui sont proposés au jeune, en lien avec des difficultés spécifiques rencontrées.

Il est important de pouvoir mettre en place un « contrat de réciprocité », avec des objectifs, des droits et des devoirs.

Il faut pouvoir identifier clairement le type de demande adressé au travailleur social : il existe un public jeune « entre deux franges » qui va demander un accompagnement social pour pouvoir accéder à un logement « adapté » sans avoir besoin de cet accompagnement. Il faut se méfier des effets pervers !

UN ACCOMPAGNEMENT AVANT L'ENTREE DANS LE LOGEMENT « ADAPTE »

Même si l'accompagnement social peut s'avérer utile lorsque le jeune réside temporairement dans un logement de type « adapté » pour lui, il faut souligner l'importance à mettre en place des possibilités d'accompagnement social du jeune en amont de cette entrée dans un logement temporaire. L'accompagnement social peut s'avérer beaucoup plus important dans la phase qui précède le solution de logement que « dans » le logement.

LA LIMITE ENTRE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CAUTION SOCIALE ...

En fait l'accompagnement social peut parfois n'avoir pour objectif que de servir de garantie face au propriétaire, au financeur. Il ne s'agit pas alors d'un vrai accompagnement social pour le jeune, mais d'une caution sociale.

Tant en France (RSA) qu'en Belgique (RI), les revenus de remplacement, garanties locatives et autres dispositifs d'aide au logement provoquent souvent l'effet inverse que celui souhaité : l'objectif est de rassurer le propriétaire sur la solvabilité de son locataire et dans les faits cela lui permet d'identifier les jeunes qui sont en difficultés financières. Il y a une tendance à assimiler les problèmes financiers rencontrés par le jeune à un besoin d'accompagnement social !

On soulignera qu'en France, le problème majeur du bailleur social n'est bien souvent pas les impayés de loyer, mais le mauvais entretien du logement.

Côté belge, il semble aux travailleurs sociaux qu'il est souvent plus facile de travailler avec des bailleurs privés quand il s'agit de loger des jeunes.

CELA SOULEVE DES PROBLEMES DE FINANCEMENT

Les dispositifs sont généralement assortis de critères spécifiques : type de logement, catégorie d'âge, etc. Une des grandes difficultés pour les travailleurs sociaux est de trouver des solutions durant les périodes de transition du jeune. Il passe de l'état de mineur à celui de majeur, de sans emploi à petit job mal rémunéré, de célibataire à cohabitant, etc. Quand des aides financières sont données pour l'accompagnement social de ces jeunes, les périodes de transition, de changement, sont très difficiles à aborder.

QUELLES SONT LES DIFFICULTES QUE RENCONTRE UN TRAVAILLEUR SOCIAL DANS CE TYPE DE STRUCTURE COLLECTIVE ?

La question était posée de manière à réfléchir tout à la fois à l'idée d'un logement «adapté» pour le jeune et à la dimension le plus souvent collective des solutions mises en place, même si celles-ci veillent à préserver des besoins individuels des jeunes.

LA NOTION DE COLLECTIF

Regrouper des personnes, des jeunes en l'occurrence, dans un habitat qui se présente avec des dimensions collectives est source de difficultés. La question est de savoir si, au-delà de ces difficultés, il est possible de mettre en place un projet commun, si le regroupement de compétences différentes peut créer une forme de plus-value ?

Il faut pouvoir se méfier des effets ghetto – effets de bandes – stigmatisation due à ce passage en hébergement collectif.

LE BESOIN D'AUTONOMIE A PRESERVER, A STIMULER

Il existe de nombreux cas de figure, de jeunes ayant des parcours de vie différents et qui arrivent dans une structure collective de logements qui leur est « adaptée ». Si le jeune est passé préalablement par une institution, il a maintenant besoin de pouvoir travailler ses capacités d'autonomie dans le logement.

Il y a donc tout à la fois une demande d'autonomie du jeune qu'il faut pouvoir entendre et prendre en charge, même s'il reste évident que la stimulation du groupe et le travail communautaire peuvent encore lui apporter beaucoup. Et la nécessité de confronter le jeune aux apprentissages spécifiques nécessaires pour pouvoir accéder à cette autonomie espérée.

Le collectif n'est donc pas à bannir en soi, dans la mesure où il met en place ce qui va permettre aux jeunes d'accéder à son autonomie. Il semble que la question de la dimension de ce collectif doive se poser : quelle est la dimension idéale permettant aux jeunes de profiter des avantages du groupe, tout en stimulant son autonomie ?

DES POINTS D'ATTENTION DANS UN HABITAT COLLECTIF POUR JEUNES

- ♦ Pour faciliter l'acquisition de l'autonomie, il faut proposer aux jeunes de prendre en gestion certains aspects du collectif.
- ♦ Ne pas avoir un objectif à tout prix de mixité qui aurait pour conséquence de créer des mélanges trop « détonnants ».
- ♦ Les modèles d'animation proposés doivent permettre de rencontrer des objectifs d'autonomie, mais aussi de socialisation, compétence qui n'est pas

forcément acquise.

♦ Le lien avec l'extérieur permet de rappeler aux jeunes qu'il s'agit d'un passage, à durée limitée, vers une plus grande autonomie.

Il nous restait dès lors à savoir s'il existe des caractéristiques permettant de créer cet «habitat adapté» idéal pour les jeunes ...

UN HABITAT ADAPTE IDEAL ?

Il s'agirait de proposer un subtil mélange entre espaces collectifs permettant le regroupement et la socialisation et des logements individuels permettant l'apprentissage de l'autonomie.

Cette résidence ne pourrait pas être composée que de jeunes « qui vont mal ». Il faudrait de la jeunesse qui se sente bien dans sa peau dans ces logements. Dès lors, le seul critère d'entrée serait l'âge, avec un loyer calculé selon les ressources de chacun et avec un accompagnement social non obligatoire.

L'accompagnement social serait fondamental et indispensable dans toute structure collective, mais ne devrait pas obligatoirement être proposé par un « professionnel » du social.

Le gros problème aujourd'hui, c'est la quantité de jeunes sans travail, sans occupation régulière et rémunératrice. L'accompagnement social ne pourrait donc pas se « contenter » de proposer des filières de formation ou d'emploi. Au sein des sociétés de logement social, ce qu'on constate, c'est que les travailleurs sociaux doivent permettre à ces jeunes de créer du lien social, l'emploi n'étant pas/plus un outil de cohésion sociale.

En forme de conclusion : qui dit jeune, dit souvent « locataires » ... Au vu des difficultés de logement actuel, mais aussi de la mobilité que procure l'état de locataire versus celui de propriétaire ... Ne devrait-on pas commencer à imaginer pour et avec les jeunes d'autres modèles d'accès au logement, plus en phase avec leurs besoins et les réalités actuelles du marché du logement ??? Ne faudrait-il pas inventer un nouveau modèle d'accès au logement pour les jeunes : que ce soit le type de logement proposé, le type de bail, les formes de garanties locatives, la durée du contrat, les capacités d'auto-rénovation, ... prenant en compte des facteurs de mobilité, de cohabitation, d'évolution rapide dans le parcours de vie, de besoin d'autonomie et d'autonomisation, etc.



Source : <http://www.alaska-in-pictures.com>

LES INTERVENTIONS DURANT CETTE JOURNEE DE COLLOQUE

- 1) INTERVENTION DE MONSIEUR LAIDEBEUR,
- 2) RESTITUTION DES TRAVAUX SUR L'ACCUEIL D'URGENCE DU JEUNE
- 3) RESTITUTION DES TRAVAUX SUR L'ACCUEIL DU JEUNE EN STRUCTURES COLLECTIVES
- 4) RESTITUTION DES TRAVAUX SUR L'ACCOMPAGNEMENT POST-INSTITUTIONNEL DU JEUNE
- 5) RESTITUTION DES TRAVAUX SUR LA RECHERCHE D'UN LOGEMENT A LONG TERME POUR UN JEUNE
- 6) DEBAT AVEC LES INVITES DU JOUR

AVERTISSEMENT

Certaines parties de ce qui va suivre n'ont pas pu figurer dans le document remis aux participants lors de cette journée. Ce que vous tenez entre vos mains, est bien la **version finalisée** des actes du colloque de novembre 2012 !

Nous vous en souhaitons bonne lecture !

Les partenaires INTERREG

Intervention de Monsieur Christian Laidebeur, Conseil en habitats et territoires, bénévole à la Fondation de France, membre du Conseil de Développement Lille Métropole

« L'Accompagnement social : question(s) de culture(s) »

Les jeunes, l'accompagnement social, le logement, **3 problématiques** se référant à une crise des jeunes dans notre société, une crise de l'agir auprès de personnes et une crise du logement.

Trois situations de crise c'est à dire de malaise, de trouble, de perturbation, de tension et de conflit mais aussi trois espaces de décisions.

1. Pour se poser quelques questions à propos de l'accompagnement, je vous propose de faire un détour, histoire de comprendre ce qui nous a fait et ce que nous produisons, ***une sorte de voyage pour prendre de la distance mais aussi s'investir dans un processus qui depuis plus de trois décennies cherche sa voie dans un contexte socioéconomique en mutation.*** En fait, faire corps avec le paysage que vous et nous connaissons, proche et lointain au sein duquel l'accompagnement, l'accompagnement social s'inscrit, le logement accessible se raréfie et le jeune survit.

1.1. Dans ce territoire transfrontalier comme ailleurs, le logement des jeunes (!) préoccupe et tourmente d'abord le jeune, ses parents, sa parenté, ses amis puis la totalité des acteurs du logement quelles que soient leurs appartenances institutionnelles ou organisationnelles.

Et, d'ailleurs, faut-il des logements n'accueillant que des jeunes ?

1.2. Le logement, c'est d'abord la question d'une personne, d'un citoyen qu'il soit jeune ou âgé et qui cherche à se loger. C'est ensuite la question posée à une société qui élabore et construit des réponses et des solutions. Ainsi, il s'agit de poser les termes d'une équation non pas en fonction d'un statut mais en fonction de la situation d'une personne ou d'un groupe. Il s'agit d'un besoin primaire de sécurité à satisfaire, exigence première pour créer les conditions de la participation de chacun et de tous à la société.

La décohabitation lorsque l'on quitte la cocon familial si c'est un cocon ou l'accès à son premier logement lorsque la personne erre d'abri en abri de fortune, de squat en squat, de rue en rue sont des événements essentiels. **C'est en quelque sorte un rite de passage d'une dépendance à une indépendance.** Reste à savoir si notre corps social accepte ce passage et s'organise pour en assurer la réussite. Reste à comprendre lors de ce passage, si nous ne connaissons pas un conflit culturel entre la normalisation des uns et la construction d'un nouvel art de vivre des autres.

1.3. La question du logement n'est pas qu'affaire de programmes ou de dispositifs. **La question existentielle de se loger se rapporte à un territoire de vie observable par l'intensité des échanges entre ses acteurs centraux et périphériques dessinant une réalité humaine compréhensible de ses habitants.** Ici, la référence au territoire de l'Aire Métropolitaine de Lille s'avère pertinente : un territoire transfrontalier

de 7 200 km², une population de 3,8 millions d'habitants en 2006 dont 75% sur la partie française de ce territoire, 521 habitants au km² contre 113 habitants/km² en France et 349 habitants/km² en Belgique, 28% de la population située en zone française à moins de 20 ans contre 23% dans la zone Belge. A noter que 36% de la population de LILLE métropole à moins de 25 ans. (INSEE AML Atlas de l'Aire Métropolitaine de Lille 2011).

1.3.1. Cette Aire Métropolitaine de Lille est constituée de 1,5 millions de ménages dont le nombre moyen de personnes par couple est de 2,49. Les personnes seules représentent plus d'un quart des ménages et vivent plutôt en milieu urbain, Un ménage sur 10 est une famille monoparentale. (ibidem)

1.3.2. 58,4% des ménages de l'Aire métropolitaine de LILLE sont des propriétaires. 75% des ménages sont propriétaires sur la partie belge de cette aire. (ibidem)

1.3.3. L'Aire métropolitaine de Lille propose 1, 5 millions d'emplois. En 2006 près de 20 000 résidents français travaillent en Belgique. Et, ce marché du travail se caractérise par des situations très différentes observables par les taux de chômage : Fin 2008, ils sont respectivement de 4,1% en Flandre belge, 9,8 % en Wallonie et 11,1 % en Nord Pas de Calais. (ibidem)

1.3.4. Aussi les projections démographiques donnent des indications intéressantes à propos de l'Aire métropolitaine de Lille (partie française) de 2005 à 2020 :

- ◆ les ménages constitués d'une seule personne évolueraient respectivement de 32,7% à 39,5% ;
- ◆ le nombre de familles monoparentales passerait de 9,4% à 9,9% ;
- ◆ le nombre de ménages dont la personne de référence à moins de 25 ans, diminuerait,
- ◆ les ménages dont les personnes de référence à plus de 25 ans augmenteront plus ou moins

fortement selon les classes d'âge. (INSEE OMPHALE 2009)

1.3.5. Densité urbaine, implantation durable des ménages, impact humain du chômage, renouvellement des emplois, etc., ce détour démographique a pour objet de rappeler la dimension dynamique de ce territoire de l'Aire métropolitaine de Lille qui est d'abord une population et une population caractérisée par sa jeunesse.

1.4. Ce détour mérite de rappeler l'existence depuis plusieurs années de **l'EUROMETROPOLE LILLE-KORTRIJK-TOURNAI composé de représentants de la société civile**. C'est un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) constituée de 147 communes en Belgique et en France habitées par 2,1 millions d'habitants. C'est une organisation récente qui traduit la volonté des partenaires de donner une dimension opérationnelle à cette région frontalière. A l'échelle de cette EUROMETROPOLE existe le blog des jeunes consacré aux jeunes habitant, travaillant et étudiant sur son territoire. (demos.extra-muros.coop/blogEurometropole)

1.5. Par ailleurs, **le Conseil de Développement de Lille métropole a, depuis sa création, travaillé et communiqué sur la priorité que sont les jeunes** : un guide du logement, des rencontres et forums, des études, une commission permanente. La dernière étude présentée en novembre 2011 nous renseigne sur la difficulté à rechercher un premier emploi, ce n'est pas un scoop, mais aussi qu'un jeune sur 3 est impliqué dans une association.

1.6. C'est une approche incomplète du territoire transfrontalier de l'Aire métropolitaine de Lille qui, s'il ne correspond pas encore à une réalité politique, est une réalité humaine, sociale, économique ; une

une zone d'échange, de libre échange ... Intention ou réalité, ce territoire transfrontalier se construit chaque jour avec ses héritages sociaux, ses transformations successives combinant cultures rurale, agricole, industrielle, tertiaire et depuis peu numérique. C'est un bassin de vie, ce sont des terroirs de diversité, ce sont des réseaux interagissant dans des logiques de complémentarité mais aussi de concurrence. **C'est un territoire engagé dans un processus ou plutôt des processus de cohésion pour organiser une ou des solidarités.**

1.7. C'est, aujourd'hui, **une culture du territoire, une culture transfrontalière** à construire et à partager, c'est une culture à laquelle vous contribuer depuis plusieurs années. Mais nous ne sommes pas le seul territoire, un territoire existe que parce qu'il existe d'autres territoires, d'autres cultures territoriales.

2. Depuis les années 60', la France et la Belgique se sont modernisées et enrichies. Elles n'ont pas connue de conflit sur leur sol depuis de nombreuses années. De 1945 à 1973, date du premier choc pétrolier, **ces pays connaîtront une période d'expansion économique la plus longue et la plus rapide.** Une agriculture modernisée par la mécanisation, une industrie performante et productive par la généralisation du fordisme et du taylorisme, l'explosion du tertiaire et la multiplication des services feront que les pays de l'Union Européenne deviendront un des acteurs économiques majeurs.

2.1. Mais, **depuis le début des années 70' l'économie française sera affectée par des périodes de marasmes économiques** entrecoupées de reprises du fait du renchérissement du pétrole, de la crise du système monétaire européen, de la multiplication des pays concurrents liée au processus de mondialisation.

2.2. Les conséquences seront le déclin de la sidérurgie, du charbonnage, de la chimie et du textile voire de l'automobile dont souffriront les populations de nos territoires industriels. ***Sa main d'oeuvre s'adaptera à chaque nouveau cycle tout en débarquant à chaque mutation économique des personnes qui n'auront pas eu l'opportunité de s'adapter à de nouveaux métiers.*** Ces industries sont remplacées par des activités tertiaires et les industries liées aux nouvelles technologies. Ces dernières raccourcissent les communications matérielles par le TGV par exemple et immatérielles par la télévision vers 1950, le téléphone vers 1958, et internet dans les années 90'.

2.3. Ces nouvelles technologies transforment notre relation au territoire. Des territoires se rapprochent, d'autres s'éloignent. Nos relations entre personnes mutent de par l'instantanéité, l'immédiateté et la réactivité qui s'imposent quel que soit le lieu où nous sommes. Une ou de nouvelles cultures émergent et se produisent par l'adaptation parfois difficile de certains et « naturellement » pour d'autres comme si une vie sans « portable » aurait pu exister, il y a une ou deux décennies. Il suffit d'observer la priorité donnée par les jeunes à la détention d'un téléphone portable ou d'un smartphone.

2.4. Ainsi le paysan est devenu un agriculteur, l'ouvrier, le mineur sont devenus des techniciens ou des opérateurs voire ont des activités proches des cols blancs. Le tertiaire rassemble la majorité des actifs depuis le début des années 1970 et ses activités sont de plus en plus diversifiées. Cette évolution s'accompagnera d'une nette progression de l'emploi des femmes compensant la diminution de la population active liée à l'allongement de la durée des études et à l'abaissement de l'âge de la retraite, relevé depuis quelques années.

2.5. Apparue au cours des années 1970, un chômage massif touche depuis le début des années

80', environ 10% de la population. Si des chômeurs bénéficient de la protection sociale, il n'en va de même pour ceux qui ne peuvent en bénéficier ou sont arrivés en fin de droit. Une nouvelle pauvreté émerge et se développe dans un pays riche. Pour reprendre les termes de Robert CASTEL, ***se constitue dans notre société un salariat et un précarariat***. Une nouvelle pauvreté apparaît en France que les dispositifs mis en place par l'Etat tels que le RMI/RSA n'arrivent pas à contenir. C'est la fin de l'Etat-Providence, du moins sous la forme que nous lui connaissons.

2.6. La population française augmentera de 17 millions de personnes entre 1954 et le début des années 2000 tandis que la population belge progressait de près de 2 millions de personnes. Cette augmentation est à la fois liée au « baby-boom » et à l'immigration. Un français sur 4 a un grand parent d'origine étrangère. Encouragée durant les « 30 glorieuses », l'immigration sera limitée voire réduite par la suite du fait soubresauts économiques ou de crise économiques. Par ailleurs, la proportion de personnes âgées progresse dans la population.

2.7. La France s'est urbanisée. Les villes accueillent 77% de la population mais depuis 1980 les campagnes ont cessé de perdre des agriculteurs pour accueillir des non-agriculteurs que l'on dénomme fréquemment les néo-ruraux.

2.8. La consommation de masse s'est développée depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Le taux d'équipement des ménages a considérablement progressé. Le logement s'est nettement amélioré par la généralisation des sanitaires et des salles de bain. L'état de santé et le niveau d'instruction ont progressé avec une explosion du secteur universitaire depuis les années 60'.

2.9. Une inégale répartition de la croissance, l'inflation, de nouveaux modes de vie induits par la modernisation de

l'économie (métro-boulot-dodo), une aggravation des disparités entre les territoires structurent une société de consommation (Laurent DAVEZIES «La crise qui vient La nouvelle fracture territoriale» - La République des Idées - SEUIL 2012). En effet, une partie de la population active ou non s'avère subjuguée par la séduction qu'elle exerce alors qu'une autre partie de la population vit un processus de précarisation, de paupérisation, de déclassement. Cette contradiction se traduit par les tensions sociales qui traversent notre société plurielle et génèrent les mutations sociales dont nous n'appréhendons pas toujours les avancées bénéfiques ou non.

2.10. Culture du changement et de quel changement ? Culture de la résistance mais de la résistance à quoi, à qui ?

3. Trois grands courants partagent les français en 2012 si nous nous référons aux études du Centre de Communication Avancée (CCA : www.lecca.com):

♦ **55%** considèrent qu'il convient de «revenir au modèle de l'Etat – Providence ayant fait ses preuves avec des services publics et une couverture sociale forte qui protège ses citoyens pour traverser la situation de crise » que nous connaissons

♦ **25%** considèrent nécessaire « de retrouver le peloton de tête dans la compétition internationale, ... en diminuant la part de l'Etat ... pour laisser place à une libre concurrence mais ce courant perd de nombreux partisans depuis la dernière crise.

♦ **20%** considèrent que «le modèle hérité de la deuxième guerre mondiale est à bout de souffle, que seule une démarche fondatrice pourra nous sortir de ce cul de sac, qu'une mutation est indispensable et qu'elle doit se fonder sur une société gouvernée par un principe d'équité, et des valeurs d'humanisme, pour une économie performante mais responsable, respectueuse de l'environnement et utilisant la science et les nouvelles technologies

pour atteindre un nouvel équilibre ». Ce courant représente 50% du pouvoir d'achat et d'influence.

3.1. Entre le modèle de l'Etat-providence, certes privilégié par les français, un modèle fondé sur la compétition internationale et la compétitivité et un modèle à construire pour faire face aux nouveaux défis sociaux économiques et sociétaux, nous devons **faire oeuvre d'humanité**. Nous appartenons Tous à l'espèce humaine. Nous devons «construire en marchant » les règles nouvelles et les constructions sociales contribuant à la cohésion sociale. Au delà des modèles, nous devons interroger notre volonté ou notre peur du changement, de l'inconnu face au souhait légitime du bien-être par et pour les humains.

3.2. Les belges comme les français privilégient la valeur famille. Instituée par le mariage comme cellule de base de notre société européenne, la famille évolue voire aujourd'hui mute. La représentation idéale et sécurisante de la famille s'avère de plus en plus contradictoire avec les réalités sociales et économiques. Si nous avons besoin de cette représentation structurante, il n'en reste pas moins vrai que la famille se fragilise et pour reprendre le titre d'un ouvrage d'Evelyne SULLEROT ⁹, la famille connaît « Le grand Remue-ménage » qui aboutit inmanquablement à la fragilisation de l'individu.

3.3. A ce propos et en s'interrogeant sur l'émergence et le développement de nouveaux modes de vie, **nous devons nous interroger sur les fonctions traditionnelles du couple** qui sont aujourd'hui fortement altérées. La fonction d'un couple dans notre société européenne ne serait plus aujourd'hui la transmission de biens, la procréation, ou d'assurer une sécurité mutuelle mais plutôt de développer un épanouissement individuel et conjugal et de contribuer au lien social par des formes diverses.

3.4. Ainsi, la famille construite sur une logique de l'héritage se transforme. Pratiquement plus aucun

parent n'aurait l'idée d'imposer un mariage arrangé à l'un de ses enfants. **Cette mutation considérable depuis 2 ou 3 générations joue un rôle tout à fait fondamental dans la modification de nombreux dispositifs sociaux et sociétaux** telles les formes d'organisations économiques liées au mariage ou d'organisation et d'extension de la ville.

3.4.1. Mais quid de l'image idéale de la famille lorsque les enfants naissent majoritairement hors du cadre du mariage c'est à dire de cette institution formalisée depuis la fin du XVIème siècle et connaissant depuis la création du code civil en 1804 des transformations notamment à propos du statut de l'épouse...

3.4.2. Mais quid de la famille lorsque pour certains jeunes, le cadeau d'anniversaire des 18 ans, si pas avant, est la mise à la porte du logement familial ...

3.4.3. Et dans ce paysage, comment se transfèrent les valeurs humaines et sociales, les principes et les règles du vivre ensemble ? Et comment s'abstraire des contraintes de survie dans un contexte de défense de ses intérêts primaires ?

3.4.4. A la fois, nous nous référons à une famille mythique et réconfortante et à la fois, cette cellule devient une abstraction, la société ayant évolué vers des droits individuels : droit à la santé, droit au logement fondé sur un principe de mutualisation du risque. Une nouvelle culture émerge depuis plusieurs années, une culture de l'individu.

3. 4. 5. Mais quid de la relation entre parents et enfants lorsque ces enfants apprennent aux parents l'utilisation des outils informatiques et se jouent du net pour découvrir les multiples possibilités du réseau mondial, du network ...

3.5. A ce propos, il est intéressant d'observer que des Appels à projets concernant la santé des jeunes

proposés par la Fondation de France tels que “Allez les Filles”, ou “Aider l’entourage des consommateurs de produits psychoactifs” s’appuient certes sur les acteurs locaux mais aussi sur le levier efficace de la mobilisation des pairs. Il ne s’agit plus ou pas uniquement de s’appuyer sur les institutions que sont la famille ou les organisations sociales supplétives à la famille mais de mobiliser les énergies contenues dans les relations aux pairs pour convaincre les jeunes de l’intérêt de la démarche et de ses avantages individuels et collectifs. En d’autres termes se référer aux modèles des pratiques des jeunes en matière de musique via internet pour les convaincre de mobiliser de l’énergie sachant qu’une contrepartie positive et rapide sera constatée par eux.

3.6. Ce nouveau paysage et les nouvelles situations auxquelles font face les personnes notamment les personnes jeunes doivent et devront à terme produire de nouvelles modalités de construction de liens sociaux. ***Il s’agit de fabriquer de la cohésion sociale par l’émergence de nouveaux modes de faire*** et d’agir c’est à dire de nouveaux modes de vie.

3.7. Jusqu’à un passé récent, la solidarité s’exerçait soit par la famille, soit par l’Etat, l’Etat assurant une fonction libératrice lorsque la famille produisait des aspects enfermants. Mais pour reprendre les propos de Patrick VIVERET (interview 2012 à M3 société urbaine et action publique N°3 Grand Lyon - www.Millenaire3.com), l’Etat pouvait « parfaitement être oligarchique, despotique, autoritaire, voire totalitaire. Dans les pays totalitaires, les familles ou les églises ... étaient au contraire des espaces de liberté face à l’emprise de l’Etat. La question est donc moins de savoir s’il y a un lieu privilégié pour construire la solidarité que celle de ***comprendre la double face du lien social*** : la face positive, c’est une solidarité respectueuse de l’altérité et donc de la liberté d’autrui, la face négative du lien social, un lien qui ligote, un lien qui contrôle et qui enferme. L’enjeu est donc de se prémunir

contre la face négative du lien social et donc de ***construire un lien social émancipateur.*** »

3.8. Dès lors, Quid de la culture familiale ? Quid des valeurs transmises de génération en génération ? Force est de constater que toute solidarité imposée socialement par la famille, l’Etat, la religion finit par être en danger car elle n’est plus portée par le mouvement de la vie. Ainsi formulé simplement par Patrick VIVERET¹¹ : ***« Seule une solidarité choisie, consentie, est une solidarité vivante. C’est vrai des liens familiaux comme des liens amoureux, comme des liens politiques, et donc aussi des liens produits par l’Etat. »***

3.9. Aussi, héritiers de cultures familiales et institutionnelles que nous avons acceptées ou subies, nous devons avec les nouvelles générations réinterroger nos croyances, nos convictions, nos modes de penser, de faire et d’agir et ce, pour contribuer à la création des lieux au sein desquels les jeunes imagineront et choisiront de nouvelles formes de solidarités. Il convient, en référence à nos institutions de nous interroger sur nos pratiques « culturelles » de l’accompagnement, de l’accompagnement social.

4. Héritiers et acteurs de la première révolution industrielle fondée sur les exploitations des ressources naturelles que sont le charbon et le pétrole, nous sommes confrontés à un triple défi : comment nourrir une population qui progressera de 7 à 9 milliards de personnes dans les prochaines années ? Comment faire face au réchauffement climatique qui transforme le cycle de l’eau ? Comment inventer une nouvelle vision économique limitant l’utilisation des ressources naturelles et en capacité de recycler les matériaux et composants utilisés ?

De même que la révolution industrielle a produit de nouvelles organisations politiques, économiques et sociales, ***de nouveaux modes de faire doivent générer un nouveau développement de la***

de même, **les mutations économiques et sociales que nous connaissons au travers notamment des crises financières, produiront de nouvelles organisations, de nouveaux modes de faire.**

4.1. La première révolution industrielle a contribué à des institutions étatiques ou civiles fondées sur une architecture hiérarchisée, verticale, nécessaire à la compétitivité entre les acteurs économiques et sociaux. Il s'agissait d'obtenir une rentabilité des entreprises sur laquelle se fondaient les politiques de redistribution dont les politiques sociales de solidarité.

4.2. Ce modèle, que nous connaissons et utilisons tous avec ses avantages et ses inconvénients, ne permet plus de lutter contre les inégalités sociales. En effet ***ce modèle économique remplace de la pauvreté par de la misère.*** C'est un phénomène qui dépouille l'être de toute sa dignité (Majid RAHNEMA : «Quand la misère chasse la pauvreté» - Actes Sud 2003). C'est à dire de sa capacité à donner un sens à sa vie en reprenant ainsi la distinction de Hannah ARENDT (in «La condition de l'homme moderne») entre le travail et l'oeuvre. Le travail produit les biens de consommation nécessaire à la survie biologique de l'individu et de l'espèce humaine, l'oeuvre produit des objets d'usage qui ne sont pas destinés à la consommation mais à la construction d'un monde durable ou nous pouvons nous situer. C'est l'action qui met directement en rapport les hommes et qui correspond à la condition humaine de la pluralité, condition de la vie politique.

4.3. Et en se référant à Patrick VIVERET, « le mouvement positif de l'humanité a été d'aller vers la construction de l'oeuvre ou si l'on garde le mot « travail » d'aller vers du travail choisi et non du travail contraint. Pour chacun, notamment dans les situations d'accompagnement, ***la question n'est pas simplement dans « qu'est ce que vous faites dans la vie ? » mais dans « qu'est que je***

fais de ma vie ? ». C'est à partir de cette distinction qu'on peut construire des politiques de temps de vie, depuis l'accompagnement de la naissance jusqu'à l'accompagnement de la mort, des politiques centrées sur potentialités créatrices qui sont présentes dans tout être humain ». C'est rompre avec les postures de compétition entre êtres humains, c'est rompre avec les processus d'asservissement.

4.4. Or, nous sommes à un moment de mutation par les crises financière, économique, sociale, culturelle que nous vivons, qui sont des opportunités pour transformer nos modes de faire, nos modes d'être et qui nécessite de rechercher de nouveaux paradigmes. Pour reprendre les propos de Klaus SCHWAB, fondateur du Forum Economique Mondial de DAVOS, « une transformation mondiale doit avoir lieu d'urgence et elle doit commencer en rétablissant un sens global de la responsabilité sociale » sachant que « le capitalisme, sous sa forme actuelle, n'a plus sa place dans le monde qui nous entoure ».

4.5. Aujourd'hui, l'économie subit les lois de la finance imposant de redoutables contraintes de rentabilité aux entreprises. L'Economie Sociale et Solidaire met l'homme au centre de son projet. Mais faut-il se réfugier derrière cette explication « surplombante » de la finance ? ***Est-ce que nous ne sommes pas confronté à un problème de gouvernance, de priorité, de responsabilité sociale individuelle et collective ?*** Nous sommes à la croisée des chemins et la réflexion « prospectiviste » d'un architecte du futur comme Tom FREY («La société flexible de Tom, futurologue : article de Corinne LESNES - Le Monde du 27 octobre 2012) est intéressante : Il considère que le futur crée le présent et inversement à savoir que les décisions prises aujourd'hui sont fonction de notre compréhension de ce que nous réserve l'avenir. Pour lui, l'avenir est aux «solopreneurs», c'est-à-dire les entreprises à leur compte qui iront de projet en projet. Pour reprendre

ses termes, « les jeunes ne veulent plus être désespérés comme leurs parents quand ils ont été licenciés. Ils trouvent une certaine sécurité dans le fait d'être capable d'aller de job en job. A 30 ans un américain a, aujourd'hui, déjà occupé onze emplois en moyenne » Ceci traduit les modes d'organisation des entreprises fonctionnant au travers de « colonies, grappes et autres clusters ... mobilisant des managers de projets dans des unités de « co-working ».

4.6. C'est là-bas, c'est ici. Le télétravail se développe avec lenteur mais combien parmi les techniciens, les conseils adoptent déjà cette forme de travail. Elle concerne les métiers nécessitant études et expériences mais combien de personnes et notamment des jeunes débutent voire poursuivent un parcours professionnel par l'intérim, par des groupements d'employeurs, par le portage salarial. Ces modes de production économique, ces modalités d'activités salariées agissent sur les modalités de protection sociale, sur les modes de production du social et conforte ou pas **le processus d'individuation de la personne**, seule devant la société.

4.7. La population française est confrontée de plus en plus à la solitude définie comme résultant de personnes qui n'ont pas ou peu de relations sociales au sein des réseaux familial, professionnel, amical, affinitaire et territorial. L'étude de l'observatoire de la Fondation de France¹⁶ indique qu'en 2012, 11% des français sont seuls soit 20% de plus qu'en 2010. Ces personnes ne peuvent compter sur personne en cas d'accident de la vie. 13% de ces 4 800 000 français se sentent soit exclus, soit rejetés, soit inutiles.

4.8. Les modalités de l'emploi qui changent, la fait de vivre de plus en plus âgé, la mutation des modèles familiaux et les déplacements de plus en plus fréquents sont identifiés comme étant les explications de cette situation d'isolement relationnel. Dans cette étude sont présents pour 2% les jeunes de 18-29 ans et pour 9% les personnes de 30-39 ans qui

apparaissent pour la première fois. Certes est constaté une progression des sociabilités virtuelles due à la banalisation des usages d'internet et à un rajeunissement des populations mais elle s'avère sans effet sur **le sentiment de solitude**.

4.9. Transformation des solidarités, évolutions des activités économiques et des emplois associés à une diminution des activités de main d'oeuvre, accessibilité difficile au logement et à la mobilité, etc. impactent la vie quotidienne de la population et particulièrement les jeunes. Faut-il pour autant stigmatiser la population des jeunes. Constitue-t-elle un groupe cohérent ou les « jeunes » ne résultent-ils pas d'amalgame dont d'aucun se charge de le qualifier négativement voire de la stigmatiser.

5. Pour le moins c'est une classe d'âge à géométrie variable selon les interlocuteurs institutionnels, et objet de dispositifs variables en fonction des politiques locales, territoriales, nationales et communautaires. Ainsi, les « jeunes », la « jeunesse » se définissent en fonction de critères externes, d'études en cours ou arrêtées. **Dès lors comment considérer la formation tout au long de la vie dans un pays comme la France, qui survalorise le diplôme au détriment de la reconnaissance de « capacités humaines » (AMARTYA SEN) et de leurs potentialités.**

5.1. S'agit-il de considérer les jeunes au regard de l'emploi ? Comment les apprécier dans un contexte socioéconomique excluant plutôt qu'incluant au titre d'une absence d'expérience professionnelle surtout si ce jeune ne dispose pas du sésame du diplôme ouvrant à une reconnaissance parfois corporatiste ? Ou bien s'agit-il de le regarder au travers d'un autre sésame « temporaire » attestant de sa nationalité et de quota savamment défini ? Cette classification, car c'est une classification, force le trait mais serait-elle aussi éloignée des représentations, des dispositifs à l'oeuvre. Cette posture n'est ni raisonna-

ble, ni acceptable.

5.2. La jeunesse, pour la majorité des jeunes n'est pas, n'est plus le temps de l'insouciance mais celui de **la confrontation aux dures réalités sociales et économiques**. Hormis une classe très réduite de privilégiés, la majorité des jeunes doivent relever des défis qui relèvent de la survie au quotidien et de l'exploration à court et moyen terme du fait d'une transformation des règles économiques et sociales. **Les jeunes ne peuvent avoir de certitudes du lendemain puisque ce sont eux qui construisent ce lendemain.** Ils ne peuvent se référer aux anciens puisque ces derniers sont nés au XXème siècle, siècle guerrier à souhait, grand exploitateur des richesses naturelles et grand légataire de formes de pollutions vénéneuses à court, moyen et long terme. Seront-ils capables de les transformer en richesses ? C'est un défi qu'ils relèveront parce qu'ils ne pensent pas comme les générations précédentes.

5.3. La jeunesse, pour ce territoire frontalier, ce sont des jeunes vivant sur le territoire de l'Aire métropolitaine de Lille, français, belges, et de toutes les nationalités. Ce sont des jeunes qui connaissent et expérimentent des situations en matière d'accès au logement, à l'emploi, etc. et de vie quotidienne. **Ce sont des jeunes à qui nous devons faire confiance et qui doivent se faire confiance, question d'éducation, question de culture ? !**

6. Au début des années 70', s'ouvrit dans le champ de l'action sociale, une période « fastueuse » notamment par le VIème plan qui consacre l'action sociale comme facteur de développement des personnes et des groupes. Bernard LORY écrira « L'action sociale est une valeur indépendante de l'économie et qui devrait être dominante par rapport à elle. Le progrès économique, loin d'entraîner nécessairement le progrès social, engendre des incidences sociales négatives caractérisées essentiellement par l'aggravation des disparités matérielles, le maintien

des disparités culturelles, le développement de la pollution sociale, la divergence entre besoins économiques et besoins sociaux et une distorsion de plus en plus forte entre progrès économique et progrès social » (Berbard LORY, «La politique d'action sociale» - Privat 1975 - cité in L'Accompagnement social MAIS Presses de l'EHESP 2010). La crise pétrolière de 1973 n'avait pas encore provoqué les bouleversements socioéconomiques et, c'est dans ce contexte que seront votées en juin 1975, les lois majeures relatives aux institutions sociales et médico-sociales d'une part et d'orientation en faveur des personnes handicapées d'autre part faisant prévaloir l'émergence d'un code de droits fondamentaux pour les personnes atteintes d'un handicap et orientant la finalité de toute action vers la recherche de leur autonomie.

6.1. A cette époque est privilégiée une approche globale que formalise René LENOIR par une circulaire d'Octobre 1975 relative aux circonscriptions d'action sociale insistant sur les relations mutuelles entre la personne, le groupe familial, la communauté « en vue de prévenir et traiter les inadaptations, d'assurer leur réadaptation et d'aider à leur promotion. »

6.2. En dix ans le nombre de chômeurs sera multiplié par 3 soit près de 2 400 000 chômeurs. Les travailleurs sociaux commencent à s'essouffler en matière de recherche de méthodes d'action pouvant limiter l'expansion des situations sociales résistant aux interventions sociales proposées.

6.3. Par les lois de décentralisation de 1982-83, l'action sociale est confiée au département. Si à la fin des années 80', l'Etat impulse notamment sur l'initiative de Georgina DUFOIX, le développement des initiatives collectives, les hommes politiques se mobilisent **lors de la campagne présidentielle de 1988 à inventer une mesure d'action sociale à caractère individuel.** Il s'agit d'engager l'ensemble des partenaires administratifs et sociaux

dans un partenariat qui conditionne l'attribution d'une allocation à une mesure d'insertion sociale et professionnelle. Ce dispositif sera formalisé par la loi du 1er décembre 1988 relative au Revenu Minimum d'Insertion – RMI- .

6.4. Ainsi, la notion d'accompagnement apparaîtra pour la première fois dans l'article d'un texte réglementaire, le décret du 3 février 1989 concernant la mise en place du RMI, « en vue d'aider l'intéressé à retrouver ou développer son autonomie de vie dans le cadre de conventions ». C'est un dispositif très bureaucratisé et centré sur des personnes remplissant des conditions légales. (Décret n°89-73 du 3 février 1989 relatif aux conditions d'agrément des associations ou des organismes à but non lucratif auprès desquels les demandes d'allocation de RMI peuvent être déposées).

6.5. Le terme « accompagnement » apparaîtra dans la loi BESSON du 31 mai 1990 sous l'expression « accompagnement social » pour définir des mesures individuelles et collectives qui seront précisées sous « accompagnement social lié au logement dans le cadre du Plan Départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées ». Progressivement se construira une contradiction entre l'objectif louable de placer la personne au centre de toute action et les risques notables de contrôle et de normalisation sociale.

6.6. En 1993, le Commissariat général du Plan considère que l'accompagnement est une fonction qui se distingue du « suivi traditionnel » de par les différents rôles qu'il recouvre : un rôle de médiation entre la personne accompagnée et l'opérateur d'insertion, un rôle d'accompagnement de proximité ou du quotidien notamment par les formes de tutorat en entreprise et un rôle d'accompagnement dans un projet et un itinéraire.

6.7. La même année, le Conseil supérieur de travail social dans le cadre d'une démarche de

clarification des concepts proposera la définition de **«l'intervention sociale d'aide à la personne»**. Cette intervention est considérée comme une démarche volontaire et interactive par la mise en oeuvre de **méthodes participatives** d'un travailleur social mandaté par une institution. Cette intervention est positionnée en rupture des interventions définies à partir de dispositifs tels que le RMI ou du droit au logement. **Mais ce contrepoint ne sera pas entendu et l'accompagnement sera progressivement qualifié et spécialisé dans tous les secteurs de l'action sociale, tous se prévalant d'une approche globale indissociable des notions de «projets», de «négociations» et de «contrats».**

7. Nous avons connu en 2008, une crise financière conjoncturelle et nous vivons depuis 2011 **une crise structurelle liée à l'incapacité de notre modèle économique à proposer des solutions qui sécurisent et redonnent confiance aux populations et aux personnes. Dans ce contexte, nous pouvons nous demander comment apprécier l'accompagnement social entre les contraintes liées à une dérive techniciste d'une action sociale administrée, la résurgence des valeurs humanistes issues de la réaction à notre environnement financiarisé visible au travers du développement de l'économie sociale et solidaire et la nécessité de changer ou faire évoluer notre modèle économique et donc notre modèle social.**

7.1. Question(s) de culture(s) ? Nous esquissons des solutions. Les laboratoires, les bureaux d'études, les entreprises, les collectivités comme l'Etat, l'Union Européenne, etc. sont à l'oeuvre pour nous informer, nous proposer des solutions de développement durable. Ces solutions sont, pour la plupart, techniques. Elles n'interrogent pas suffisamment encore le modèle hérité de la première

révolution industrielle fondé sur les lois du marché, la technologie, les dispositifs techniques et sociaux, l'incitation voire l'imposition de solutions techniques, le maintien d'organisations aux effets quelquefois contradictoires.

7.2. L'urgence de la situation produite par la croissance de la population mondiale, du réchauffement climatiques et des crises économiques successives interroge la responsabilité des Etats, des institutions, des entreprises et des citoyens. Au delà des propositions qui relèvent du bon sens en matière d'utilisation des ressources, ce bon sens n'est pas suffisant. **Nous devons changer nos mentalités.**

7.3. Les frontières entre les Etats sont-elles justifiées et justifiables ? Les questions économiques et sociales que nous nous posons ne sont –elles pas à l'échelle d'un continent ? Internet ne connaît pas de frontières. Dans l'ordre du vivant, nous sommes les individus les plus sociaux. **Nous sommes capables de prendre conscience des difficultés qui mettent en péril le vivant. Nous sommes capables d'empathie**, d'aller vers les autres, de tendre la main. Or, les questions se posent à l'échelle de la biosphère. C'est de la responsabilité des êtres humains appartenant tous à la même famille de proposer et construire pas à pas un modèle économique et social capable de répondre aux défis d'aujourd'hui.

7.4. Aussi, le modèle économique qui a fabriqué nos pratiques depuis près de 2 siècles et qui a permis de développer la démocratie, les institutions, réguler et redistribuer les richesses, est à bout de souffle. C'est dans ce cadre, comme rappelé précédemment, que les dispositifs sociaux notamment celui de l'accompagnement se sont construits et ... bureaucratisés. Ils ne pourront plus à terme produire leurs effets bénéfiques du fait de l'émergence d'un ou de nouveaux modèles économiques, et que dans

l'immédiat, la nouvelle échelle continentale européenne s'imposera à nous.

7.5. Changement de paradigme, changement d'échelles, changement de mentalités dans un contexte socioéconomique chahuté dont les acteurs sont tourneboulés, sont autant de bonnes raisons pour se replier dans les forteresses institutionnelles ou organisationnelles dont nous savons, depuis, toujours qu'elles se prennent, vacillent et s'écroulent de l'intérieur.

7.6. Aussi, si se replier sur soi, se protéger permet l'illusion de défendre quelques bons droits et conserver quelques principes humanistes ou non pour une durée limitée à quelques mois ou années, il ne permet pas ni de voir venir les menaces ou les opportunités ni de se projeter dans l'avenir en produisant une vision capable de mobiliser et de faire adhérer ses affidés et ses partenaires.

7.7. Dès lors réagir suppose déjà d'afficher sa volonté de réagir et pour ce faire, se positionner, définir un principe d'action et une échelle géopolitique d'action.

- ♦ se positionner en assumant les conséquences d'une économie productiviste et consummatrice et en choisissant de réduire l'utilisation des ressources non renouvelables et de valoriser l'utilisation des ressources et potentialités humaines

- ♦ définir un principe d'action en responsabilisant chaque acteur, chaque organisation, chaque entreprise, chaque compagnie dans la conception, la réalisation et la gestion des objectifs négociés et partagés

- ♦ définir une échelle géopolitique de l'action au niveau du territoire de vie

8. Le défi est de construire à partir du territoire et en interaction avec les territoires voisins. **Il s'agit de créer les conditions d'une connaissance des fonctions à satisfaire pour les populations**

habitant d'une manière pérenne ou temporaire dans ce territoire. Puis, il s'agira d'élaborer, produire, organiser, gérer, adapter les services répondant aux attentes fonctionnelles en mobilisant les compétences et les ressources territoriales, soit en mutualisant avec d'autres territoires ou en faisant appel à des savoir-faire reconnus d'autres territoires.

8.1. Habiter, c'est se loger, c'est résider mais c'est aussi se déplacer, c'est travailler, c'est se soigner, c'est consommer, c'est avoir des liens citoyens avec le territoire, etc.

(Habiter dans la Métropole Lilloise : du concept à une proposition stratégique / Conseil de développement LILLE Métropole Octobre 2012). Un récent groupe de travail du Conseil de développement de Lille Métropole a fait des propositions en lien avec sa vision de l'habiter organisée autour de l'aménagement et du développement du territoire et de la gouvernance de la Métropole lilloise.

8.2. Accompagner des publics est un service pour que ceux-ci apprennent à habiter le territoire, son territoire. L'accompagnement social lié au logement des jeunes s'inscrit dans cette dynamique. Il reste à savoir comment positionner et mettre en tension les acteurs pour intégrer les transformations familiales, sociales, économiques, sociétales, écologiques que nous vivons et seront amenés à vivre.

8.3. L'institutionnalisation de l'accompagnement social au cours des 30 dernières années a certes permis de faire face avec difficulté aux besoins de publics en mettant en oeuvre des dispositifs conçus et gérés en fonction du modèle économique dominant. Mais dans le cadre de l'Etat-providence, la dynamique entre partenaires sociaux n'a pu ses dernières années maintenir et développer une culture contributive et re-distributive. Ce système est aujourd'hui, insatisfaisant, dépassé voire

contreproductif en entretenant voire maintenant des situations d'assistance dont les effets sociaux sont redoutables en matière de fractures sociales. Il ne s'agit pas de nier les avantages reconnus et les effets tampons économiques d'un Etat-providence, il s'agit de savoir comment assurer une sécurisation, une protection sociale, une régulation économique et sociale, une justice sociale à partir des nouvelles données économiques et environnementales. (Ces propos concernent la France, et non la Belgique n'ayant pu vérifier les mécanismes à l'oeuvre dans ce pays).

8.4. Il en va de même pour l'accompagnement social lié aux logements des jeunes. Il importe d'interroger les acteurs de l'accompagnement social. Associatifs pour la plupart, ces acteurs ont vécu des phases décisives caractérisées par le passage de la réponse produite successivement dans l'entre soi des adhérents évoluant vers la satisfaction d'un besoin collectif ou philanthropique en contre partie de financements soumis à l'acceptation de normes et à la formation qualifiante et la professionnalisation des salariés. Il s'agissait de répondre à une commande publique soumise à contrôle et évaluation en se transformant en des organisations sociales parfois en concurrence sur un territoire.

8.5. Demain, c'est à dire aujourd'hui, **il s'agira de satisfaire différentes fonctions sur un territoire dont des fonctions sociales incluant l'accompagnement.** A partir d'une compréhension globale et stratégique des fonctions nécessaires aux équilibres économiques, sociaux, culturels et écologiques de ce territoire, nous devons **concevoir un nouveau paradigme de l'accompagnement social.** Les réponses seront à construire dans l'interdisciplinarité, la transversalité, la mutualisation, l'organisation et l'animation de réseaux locaux faisant appel comme support aux nouvelles technologies numériques et non sur le principe du silo que nous connaissons aujourd'hui.

8.6. L'accès au logement d'une personne, jeune ou non, est conditionné par ses ressources financières résultant pour la plupart d'un emploi. L'équation, certes simpliste, 1 logement = 1 emploi et réciproquement est un cercle infernal permanent. Reste à savoir comment un système d'acteurs sur un territoire peut résoudre cette équation dans le nouveau paysage au sein duquel nous évoluons et évolueront.

8.7. Le bon sens nous dit qu'il faut suffisamment d'emplois et de logements sur le territoire implantés au bon endroit, au bon endroit et selon une typologie adaptée pour ce qui concerne le logement. L'emploi et le logement sont et seront relié par des transports souples et adaptés pour contrecarrer les effets du réchauffement climatique, etc. et ceci, en transformant l'existant pour l'adapter aux nouvelles normes climatiques et environnementales.

8.8. Utopie, sans doute, mais utopie réaliste dont la concrétisation ne tient qu'à nous. En tant qu'individus sociaux et empathiques, qu'est-ce qui nous empêche d'aller vers l'autre. Qu'est-ce qui nous empêche de prendre des initiatives, de nous considérer comme responsable ? : La peur du changement ?

9. Sur un territoire, se loger, se nourrir, se soigner, se déplacer, travailler, avoir une utilité, être reconnu, habiter en quelque sorte nécessite que les acteurs du logement, des services de transports, médicaux, les entrepreneurs, etc. mais aussi les services de l'action sociale prennent langue, se cause et formalisent les fonctions auxquelles ils contribuent, les interdépendances entre les fonctions, leurs attentes, leurs besoins, leurs intérêts, etc. Ainsi il ne s'agit plus de se lancer dans des processus de concurrence gaspillant les ressources, les énergies non renouvelables, **il s'agit de concourir à une vision commune, à assurer des fonctions dans la complémentarité des acteurs du territoire.**

9.1. Impossible me dira-t-on ! Surement si nous continuons à raisonner en silo. Et que faites vous des jeunes ? ***Cette nouvelle génération si différente des précédentes*** utilisent internet, les réseaux sociaux, s'organisent et se rencontrent en 2 temps 3 mouvements de « portable », accède facilement à toutes les connaissances disponibles sur la toile. Cette nouvelle génération utilise de nouveaux paradigmes dont celui du réseau. Le risque est grand pour ceux, jeunes et moins jeunes, qui ne peuvent accéder à l'utilisation des nouvelles technologies de ***souffrir de la fracture numérique, comme il existe la fracture sociale, la fracture économique, la fracture environnementale. Ces nouvelles frontières invisibles*** sont redoutables pour ceux qui ne seront pas du bon côté de la frontière sachant que toute frontière est poreuse et que des solutions alternatives sont possibles.

9.2. Question(s) de culture(s) !

9.3. Devons-nous poursuivre une stigmatisation de la jeunesse ou devons-nous accepter l'opportunité de lui faciliter la recherche et la mise en oeuvre de nouveaux modèles ? Pour répondre à ce dilemme nous devons ***nous interroger à propos de nos représentations des « jeunes »*** et sans doute, phénomène unique dans notre histoire du fait même d'un changement de culture, d'une culture de l'ère du numérique. ***Les jeunes sont une terra incognita à découvrir, un continent de possibles, de potentialités.***

9.4. Aussi, en matière d'accompagnement, nous devons reprendre cette réflexion laissée en chantier en 1993, qui souhaitait distingué l'accompagnement social défini par des dispositifs généraux, de ***l'accompagnement social pensé comme une intervention sociale d'aide à la personne à concevoir comme une démarche volontaire interactive.***

9.5. Le logement des jeunes ? Faut-il un logement spécifique comme il faudrait un logement pour les personnes âgées, pour les couples d'actifs avec enfant ou sans enfants ? Cette question mérite notre attention quelques instants notamment sur le fait que nous associons un public, un statut et un produit logement. Nous avons ainsi une segmentation de clientèle associée à une segmentation des produits. Sans doute que les intérêts des uns et des autres seront satisfaits. L'intérêt du jeune ou de la personne âgée ou du couple ou de la famille sera-t-il satisfait : pas certain. Les objectifs de mixité sociale, de vivre ensemble seront-ils atteints ? Pas certain non plus.

9.6. Le logement d'un jeune, c'est le logement d'une personne, d'un couple, d'un couple avec 1 ou 2 enfants. Le logement d'un jeune, c'est un logement pratique, bien situé en matière de déplacements et au loyer accessible en fonction de ses ressources. Le logement d'un jeune, c'est un logement comme pour une personne âgée, comme pour un couple avec ou sans enfant, etc. Rechercher un logement, accéder à un logement, se maintenir dans un logement sont des actions propres à tout un chacun qui ne nécessite pas de produit spécifique. Mais ces actions sont déterminées en fonctions des possibilités et compétences de la personne ou du couple, qui selon le cas nécessitera un accompagnement. Ce dernier et pour qui que ce soit, sera en fonction de la capacité à gérer cette situation lié au fait de se loger. ***L'essentiel est dans la volonté de la personne, jeune ou non, de devenir acteur de sa vie.***

9.7. Ce positionnement a une limite à savoir la détresse humaine que peut connaître des jeunes à la rue ou non pour lesquels la communauté doit proposer et gérer des solutions individuelles et collectives, transitoires ou non, capables de les protéger d'eux-mêmes ou les protéger de la société. Ces solutions doivent être un tremplin, une passerelle vers des logements individuels, groupés, alternatifs, participatifs accueillant des personnes quelque soient leur âge et implantés dans le tissu urbain du territoire.

9.8. Ces difficultés, ***ces handicaps de situation*** de la personne ou du couple ou de la famille ***doivent se réduire ou disparaître voire être compenser dans le cadre de l'accompagnement social du ou des jeunes.*** L'accompagnement social est avant tout affaire de relations humaines. Quel que soit les méthodes, les dispositifs financiers ou juridiques, c'est une relation humaine qui requiert attention, compréhension, bienveillance et respect des potentialités de l'accompagné par l'accompagnant. L'accompagné est acteur de la solution logement répondant à sa situation et suffisamment proche de ses attentes. Ce n'est pas une solution pensée pour lui mais pensée avec lui ou avec d'autres pour vivre son indépendance de citoyen.

9.9. *L'accompagnement social d'un jeune ne peut se réduire à un face à face. L'accompagnement social est une démarche construite et collective associant le travailleur social certes aux institutions supports et surtout à des employeurs, des services médicaux, des services commerciaux, des services sociaux, etc. C'est un collectif, c'est un réseau sur un micro territoire permettant de mettre en synergie les fonctions essentielles* qui sont de se loger, de travailler, de se soigner, de se nourrir, de se cultiver, etc. Les solutions ne sont pas dans l'imposition mais dans la co-construction possible grâce à un écosystème au sein duquel, le travailleur social, le référent est un des acteurs contributeurs.

9.10. Dans les pratiques d'accompagnement social, il ne s'agit pas de mettre au centre la personne confrontée à des difficultés ou à un ou plusieurs handicaps : ce n'est ni un ballon de football, ni un ballon de rugby. C'est une personne avec des désirs, des envies des souhaits tout comme son accompagnateur. C'est une personne pour laquelle seront mises en oeuvre avec des solutions avec le concours de réseaux de proximité.

9.11. Ainsi, se référer à une action menée par des bénévoles et des professionnels d'un foyer de jeunes travailleurs implanté dans l'est du département du Nord est source d'enseignements. En effet, constatant les difficultés des résidents pour « habiter » le territoire, le projet de créer des synergies avec des réseaux locaux fut conçu par cet organisme et co-financé par la Fondation de France. Le foyer disposait des réseaux institutionnels, certains membres du conseil d'administration disposaient de réseaux locaux permettant d'ouvrir les portes de logements disponibles ou inutilisés. Ce sont ainsi des bénévoles qui, par démarche volontaire, contactaient des personnes de leurs réseaux pour obtenir la location de logements, faciliter et accompagner la mise en lien du jeune et du propriétaire. C'est en quelque sorte **une mobilisation bien comprise des ressources du territoire au service de l'intérêt individuel et de l'intérêt collectif**. C'est une synergie entre les acteurs d'un territoire qui de fait, transforme les regards réciproques entre personnes jeunes et personnes âgées et les discours tenus par les uns et les autres.

9.12. Au delà de cet exemple, il s'agit de retenir la **puissance démultipliée d'une synergie** dès lors que les compétences et réseaux locaux sont mobilisés. Optimiser cette dynamique suppose de distinguer les fonctions à satisfaire pour résoudre les caractéristiques résultant de l'analyse globale de la situation d'une personne. Il s'agit aussi d'**organiser** dans le cadre d'un réseau temporaire, **la complémentarité entre les acteurs** capables de contribuer à la résolution de la situation. De cette distinction des fonctions naîtra les processus innovants qui répondront aux attentes du territoire.

11. L'accompagnement social est à comprendre, concevoir comme une économie des relations sociales combinant des fonctions complémentaires au service de la résolution ou de la réduction de difficultés et d'handicap. C'est un écosystème associant

des acteurs complémentaires en matière de services à la personne et de services aux organisations.

11.1. Aussi, l'accompagnement social se doit de **s'articuler aux nouvelles économies** qu'elles soient une économie circulaire ou économie de la fonctionnalité pour devenir un service aux populations des territoires. Il s'agit de s'investir et de s'organiser dans le cadre de réseaux dont les acteurs sont complémentaires et concourent à la convergence des énergies pour résoudre les difficultés identifiées auprès d'une personne ou d'un groupe. Il s'agit donc de s'engager dans une nouvelle démarche capable de générer une diversité de modèles sachant prendre en compte les intérêts des institutions comme des organisations mais aussi et d'abord les intérêts des publics dont le public des jeunes. Il s'agira donc d'identifier et de réguler les conflits d'intérêts pour assurer la légitimité de chacun des acteurs et assumer sa participation à des objectifs négociés d'un commun accord.

11.2. De même qu'une dynamique s'engage autour de la responsabilité sociale et environnementales des entreprises et des organisations pour recréer les conditions d'une rentabilité, condition essentielle d'une redistribution possible, de même les acteurs de l'action sociale doivent se questionner pour **construire avec les acteurs d'un territoire les réponses adaptées aux publics et aux intérêts de ce territoire**. Ce sont des démarches de proximité s'inscrivant dans une vision partagée par les acteurs du territoire.

11.3. Mais qu'en sera-t-il des frontières entre les territoires et les fonctions ? Il s'agira de revenir à l'essentiel, de se connaître et reconnaître sur un territoire. Il s'agit de se distinguer pour se compléter, faute de quoi les suspicions perdureront. Les fonctions économiques environnementales, culturelles, etc. doivent être complémentaires de la fonction sociale et contributives à la qualité et l'attractivité du territoire.

A ce titre, l'accompagnement social devrait coopérer avec les acteurs de la médiation sociale et de la médiation urbaine. Dans le face à face entre acteurs, entre accompagnant et accompagné, il s'agit de considérer la frontière comme une peau par laquelle une compréhension réciproque se construit facilitant le parcours de la personne, du jeune dans le labyrinthe des dispositifs, procédures, normes en tout genre qui nécessite d'être initié pour arriver à résoudre des difficultés aussi simple que la réouverture d'un compteur d'électricité.

En conclusion,

12. L'accompagnement social doit s'affranchir des dispositifs pour construire de nouveaux systèmes d'échanges, de nouveaux modèles économiques aux services des habitants d'un territoire. C'est une éthique. C'est une esthétique de la relation à l'autre pour contribuer au sens de la vie.

12.1. Entreprendre, et c'est le cas en matière d'accompagnement social, c'est prendre entre, c'est gérer les contradictions. C'est vivre et être dans la vie avec les autres.

12.2. Entreprendre, c'est concevoir de nouvelles modalités de l'accompagnement pour que la personne jeune puisse auto-construire son indépendance et son autonomie. Il s'agit de s'apprendre soi dans l'interdépendance que l'on soit l'accompagné comme l'accompagnateur, que l'on soit acteur d'une organisation ou d'une entreprise. C'est affaire de gouvernance. C'est affaire de confiance entre les acteurs. C'est une démarche de responsabilité individuelle et collective.

12.3. Question(s) de Culture(s) sans doute ! Nous devons modifier et changer nos modalités, nos modes de penser et d'agir. Proposer de

nouvelles pratiques est un défi ! Cependant il ne nous est pas interdit d'être intelligent. Construire des logements pour tous en associant tous les acteurs du locataire au maître d'ouvrage, les entreprises, les services de l'action sociale, etc. et les jeunes, sur un site en plein centre ville à proximité d'une plateforme de transports en commun dans un processus de formation commun à tous les acteurs serait un défi formateur lancé à tous

12.4. Ou bien, Lancer une recherche – action « habiter le territoire » pour expérimenter de nouvelles formes d'accompagnement social des jeunes de l'Aire Métropolitaine de Lille. La culture numérique et les nouveaux modes de vie des jeunes sont source d'incompréhension. Les jeunes ne pensent plus comme nous. Ils n'ont pas les mêmes logiciels. Ce serait une opportunité pour penser et agir avec eux dans la mise en oeuvre d'actions permettant aux nouvelles cultures, aux nouveaux modes de vie de proposer de nouveaux lieux pour faire lien.

Merci de votre attention !

Christian Laidebeur



RESTITUTION DU GROUPE SUR L'ACCUEIL D'URGENCE D'UN JEUNE

Selon le prisme par lequel notre regard et notre réflexion se pose, émerge la question de l'urgence du jeune, l'urgence du travailleur social face aux jeunes, de l'institution dans sa gestion de l'urgence des jeunes, voire de la société dans son rapport au public jeune.

Plutôt que de se disperser dans une définition large de l'urgence selon les acteurs et intervenants nous avons préféré laisser des phrases à votre réflexion et nous centrer sur l'urgence des jeunes et la manière dont la France et la Belgique ont choisi de la gérer.

Un constat simple est celui de la gestion des jeunes selon les âges : en France on travaille les 16-25 via différentes structures induisant donc parfois la question du parcours institutionnel.

En Belgique on sépare clairement les avant 18 et après 18 car les interventions selon les âges sont opérées par deux secteurs différents (Communauté Française/ Région Wallonne).

Si la France a opté pour l'institutionnel pour aider les jeunes, la Belgique a choisi le financier via l'octroi d'un droit de « base » que ce soit du RIS, des allocations d'insertion et les allocations de chômage.

La question financière en France est plus individualisée, contractualisée voire relevant de projets expérimentaux à l'image du RCA (revenu

contractuel d'autonomie). Le RSA et les allocations de chômage restent des solutions financières à la marge tant les critères d'accès sont complexes.

Ces deux tableaux, une fois dépeint, pose la question du lien créé par l'octroi même de ces ressources, par les rencontres que cela va induire, par le développement d'un statut réel du jeune, par le développement de projets...

Cette notion de projet et surtout en France s'applique pour des jeunes qui se trouvent parfois dans des situations où l'existence même d'un quelconque projet relève de l'impossible, de l'utopie, voire d'une certaine forme de violence.

Toutes ces rencontres, ces échanges et débats ont également mis en exergue toute l'ambiguïté du jeune : crier au et fort l'indépendance, l'autonomie mais en même temps développer une grande solidarité qui est certainement l'apanage de la jeunesse. Ambiguïté trop souvent sanctionnée par une individualisation extrême des droits...

De nos travaux nous avons retiré quelques propositions non exhaustives que nous vous soumettons sous forme de petit dialogues/ interventions, la première proposition concerne le retour voire le développement des solidarités familiales, fondement de nos sociétés mais souvent mis à mal par l'éclatement familial et les urgences,....

NOS PROPOSITIONS ...**LA SOLIDARITE FAMILIALE :**

- Travailler la rupture, « ne pas l'attendre » : que les parents puissent trouver un interlocuteur avant la rupture
- Développer le retour au domicile : possibilité pour le jeune de vivre des expériences et de pouvoir revenir au sein de sa cellule familiale : « allers-retours »
- Si décohabitation il doit y avoir que celle-ci puisse être travaillée avec les parents : sortir de cette notion d'urgence
- Favoriser le statut d'aidant et ne pas pénaliser financièrement le statut d'hébergé et d'hébergeant
- Est-ce que le fondement d'un retour en famille ou d'une « non rupture » ne reposent-ils pas sur l'acceptation du non projet ?

LA COHABITATION / COLOCATION :

- Permettre au bailleur qu'il soit privé ou public d'inscrire la cohabitation dans un cadre légal
- Incitations financières de la part des collectivités (communes, Etat...) pour favoriser ce type d'hébergement
 - Régularisation en terme de droit pour ces modes d'habiter
- Accompagner la cohabitation/la colocation par des conventions d'accompagnement social : rassurer chacune des parties
- Individualisation des droits : ne pénaliser tout au moins financièrement aucune des parties
 - Développer le mode de cohabitation et de colocation dans le parc social

MULTIPLICATION DE PETITS LOGEMENTS DE TYPE STUDIO DANS LE PARC SOCIAL :

- Incitations financières par les communes
- Incitation à la mixité sociale locative dans le privé/le public
- Inciter les propriétaires privés à rentabiliser les espaces laissés libres, vacants par des avantages fiscaux (tout en préservant la part d'intimité de chacun)
- Utiliser les espaces libres au dessus des magasins (type Namur, Rue de Béthune à Lille...)
- Logements kangourous : Induisant de la mixité, de la solidarité, favorisant l'hébergement du jeune tout en 'rompant' le sentiment de solitude des personnes âgées
- Mise en place d'un contingent national de logements destinés aux jeunes

CREATION D'UNE ALLIANCE ENTRE LES DISPOSITIFS PAR LA CREATION OU LE DEVELOPPEMENT D'EQUIPES PLURIDISCIPLINAIRES

- Développement ou création de tels dispositifs par une double entrée : déplacement sur le ou les lieux de vie du jeune et existence d'un lieu ressource où le jeune peut venir se poser et poser ses « bagages »
- Inscription et adaptation de ce type de dispositif en fonction de la dynamique locale et politique : sortir du modèle unique mais être dans de l'adaptabilité
- Que les financeurs et les politiques fassent également des passerelles : arrêter de tout cloisonner
- Réintroduire les parents dans cette dynamique

L'Urgence

« L'urgence c'est la mort »

« Il n'y a pas d'urgence, il n'y a que des gens pressés »

« Il n'y a pas d'urgences, il n'y a que des retards »

« L'urgence paralyse la réflexion et exacerbe les défenses, elle est inopérante ou pire inductrice de violences »

« Souvent l'urgence provient du fait que le demandeur pense que la situation à laquelle il est confronté est irréversible et sans issue avec la seule mobilisation de ses propres moyens »

« Le problème, est-il l'urgence de l'autre ou mon propre sentiment d'urgence quand ce qui est dit, lâché par l'autre, me reste sur les bras... jusqu'à m'envahir sans que j'entrevoie comment m'en sortir, m'en débarrasser ? »

« L'urgence en travail social, c'est quand le discours de l'autre, présenté comme insupportable, m'expose sur les plans de la réalité ou du fantasme »

« L'urgence est un élément idéologique très fort qui correspond à notre époque dans laquelle on ne nous laisse jamais le temps de penser notre vie, et par voie de conséquence où on nous oblige à nous adapter à la vitesse de réactions dites rentables »

EN CONCLUSION,

Les principales propositions du groupe «URGENCE» sont :

- ◆ *Mettre en place des systèmes permettant des aller-retour du jeune dans sa cellule familiale.*
- ◆ *Sortir de l'urgence en préparant la décohabitation avec l'entourage familial.*
- ◆ *Favoriser le statut d'aidant - ne plus pénaliser financièrement l'hébergé - l'hébergeant.*
- ◆ *Permettre au bailleur public ou privé d'inscrire la cohabitation dans un cadre légal.*
- ◆ *Incitations financières des autorités pour favoriser la cohabitation des jeunes - réguler au niveau du droit.*
- ◆ *Créer des conventions d'accompagnement social dans le cas de cohabitation / colocation.*
- ◆ *Individualiser les droits sociaux.*
- ◆ *Multiplier les petits logements de type studios dans le parc social : incitations financières, avantages fiscaux si rentabilisation des espaces vacants, logement kangourou, quota national de «logements pour jeunes».*
- ◆ *Création d'une alliance entre les dispositifs par la création ou le développement d'équipes pluridisciplinaires.*
- ◆ *Créer des lieux ressources où le jeune puisse venir poser ses bagages.*
- ◆ *Stop au cloisonnement des dispositifs politiques : passerelles - décroisonnement - adaptabilité.*
- ◆ *Réintroduire la famille, le parent dans ces dispositifs.*

RESTITUTION DU GROUPE SUR LES STRUCTURES COLLECTIVES D'ACCUEIL ET/OU DE LOGEMENTS

Nous renvoyons tout d'abord le lecteur à l'ensemble des débats que nous avons eu sur le sujet durant nos travaux INTERREG (P. 32 à 37).

Nous faisons état ensuite des réflexions qui ont eu lieu lors d'une animation spécifique durant nos journées de rencontre à Namur (séminaire résidentiel à la Marlagne fin septembre 2012), avec l'ensemble des participants aux rencontres INTERREG.

Nous proposons le Power Point qui servira de support à la restitution que nous ferons de cette problématique, avec quelques propositions concrètes

issues d'un sous-groupe de travail qui s'est réuni le 18 octobre 2012 à Lille.

Nous signalons enfin que, dans le CD-ROM mis en annexe, vous trouverez côté français un «Guide des dispositifs d'hébergement et de logement adapté» qui reprend les structures collectives d'accueil ; le contrat de bail-type qui sera établi lorsqu'un jeune étudiant se verra attribuer une place dans un logement collectif dans une société de logements sociaux côté belge (nouveau dispositif qui entrera en vigueur au 1er janvier 2013).

REFLEXIONS PRELIMINAIRES



Faut-il obligatoirement demander au jeune d'avoir un projet ?

OUI	NON
Si l'on considère que le premier projet du jeune sera d'arriver à « poser ses valises »	Trop lourd dans une situation où le jeune est « parachuté » dans la structure
A condition de rester en cohérence avec les priorités évolutives du jeune	Dans les situations d'urgence

Faut-il y favoriser la mixité ?

Ou faut-il mettre des gens répondant à des dispositifs divers dans une même structure de logement ?

OUI	NON
Pour un accueil d'urgence qui réfléchit dans la durée à créer un collectif plus stable	Cela peut déstabiliser le groupe s'il y a trop d'urgences accueillies dans cette structure
Si la structure propose de nombreux espaces collectifs	Si la structure propose peu d'espaces collectifs
Tant pour le logement individuel que pour le logement collectif	
Si on peut garder une logique de projet commun	

(Pas de réponse concernant la mixité des âges)

Faut-il repenser la notion de durée lors d'un passage dans ces structures ?

OUI	NON
Il faut que la structure reste fidèle à ses objectifs : s'il s'agit d'une structure collective d'urgence, elle doit proposer des durée d'urgence et pas de moyen terme. Toute dérive crée du danger.	
Si la structure a pour vocation de permettre aux jeunes de se poser, alors il faut tenir compte de la réalité de terrain : un jeune en difficultés a besoin de 4 à 5 ans pour se poser avant de pouvoir redémarrer vers autre chose.	

Faut-il adapter le logement aux personnes handicapées ?

OUI	NON
Tous les niveaux de logement doivent être adaptés dès la construction.	Il ne faut pas réglementer les arrivées dans ces structures en mettant en place un système de priorité (que ce soit pour les handicapés ou les autres catégories). Il faut mettre en place un cadre de principes avec des applications souples.
Les responsables politiques devraient promouvoir une information/formation continue des travailleurs sociaux sur cette question du handicap ainsi que du cumul de handicaps.	Pas dans la mesure où le travailleur social qui accueille / gère ces structures n'est pas formé pour cela.

Faut-il pouvoir y accueillir des animaux ?

OUI	NON
Parce que le jeune a besoin de liens sociaux et affectifs et qu'il faut pouvoir reconnaître que certains animaux jouent ce rôle pour le jeune.	Parce que la définition même d'animal est très élastique chez certains jeunes qui arrivent avec des rats, des serpents, etc.
A condition de mettre place des dispositifs spécifiques, ce qui requiert des moyens (financiers et humains) supplémentaires. Exemples : chenil contigu au bâtiment où réside le jeune ; des vétérinaires de passage ; des éducateurs canins ; ...	Parce que la définition même d'animal est très élastique chez certains jeunes qui arrivent avec des rats, des serpents, etc.
	Parce que c'est trop complexe

Ne faudrait-il pas développer, à côté de ces structures collectives, des accueils d'urgence ?

OUI	NON
Il faut mettre en place des structures inconditionnelles d'accueil d'urgence, à part de ces structures collectives de vie et ceci afin de favoriser la transition, voire le dispatching entre structures.	
Attention que ces structures d'accueil inconditionnel ne doivent pas proposer que des logements collectifs. Les jeunes ont aussi besoin de logements individuels.	

***D'OU LA QUESTION ...
FAUT-IL DEVELOPPER DAVANTAGE DE STRUCTURES COLLECTIVES
DE LOGEMENTS POUR LES JEUNES ?***

OUI	NON
A condition de ne pas y traiter les problèmes d'urgence ! Ce type d'habitat collectif est d'autant plus difficile à proposer lorsque le jeune vient d'une institution	Pas de non absolu, mais il faut se rendre compte que cela ne convient qu'à un pourcentage (faible ?) de jeunes qui sont en état d'isolement et recherchent des liens avec le monde des adultes.
<p>S'il s'agit d'un vrai choix. Alors il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des structures de petites tailles (60 personnes max. sachant qu'on s'entendra bien avec 10 d'entre elles) ; - Avec la possibilité (mais non l'obligation) d'avoir un accompagnement social ; - En lien avec un parcours de formation / emploi ; - Avec des aménagements individuels qui responsabilise le jeune. 	Car cela peut entraîner des effets pervers (en France). L'habitat collectif n'est pas un choix pour tous les jeunes qui y arrivent : c'est la solution trouvée lorsqu'on n'a pas de moyens financiers. Cela permet de ne pas se poser les bonnes questions sur ce qui devrait être mis en place pour les jeunes par les bailleurs.
Pour les jeunes qui « ne vont pas bien » car alors ils seront à proximité d'éducateurs et de voisins pour les aider.	

**POWER POINT DE CONSTATS ET
DE PROPOSITIONS**



EN CONCLUSION,

Les principales propositions du groupe «STRUCTURES COLLECTIVES» sont :

- ♦ *Mise en place d'un revenu minimum conditionnel pour les jeunes en France (un «aide à l'envol») pour permettre aux jeunes l'accès à un logement de droit commun et afin que l'accès à une structure collective soit un VRAI choix.*
- ♦ *Penser une offre nouvelle de logement ciblée «jeunes».*
- ♦ *Mettre en place des projets de structures collectives «pilote» pour les jeunes en Belgique, afin d'évaluer l'intérêt et l'adéquation avec les besoins.*
- ♦ *Augmenter le nombre de places en France.*
- ♦ *Travailler de nouvelles possibilités avec les bailleurs publics (par exemple un bail glissant pour les jeunes en insertion «irrégulière».*
- ♦ *Favoriser une plus grande transparence du marché de la colocation belge, avec des dispositifs juridiques adaptés aux situations et aux revenus des jeunes.*
- ♦ *Créer des structures adaptées aux jeunes, tout en favorisant la mixité, surtout s'il s'agit de projets d'hébergement à plus long terme, et en veillant à ne pas stigmatiser l'image du jeune.*
- ♦ *S'inspirer des avantages d'un guichet unique mis en place en France en terme d'observatoire (SIAO), mais repenser son orientation en permettant le maintien de partenariats déjà établis, en visant plus que la mise à l'abri et en tenant compte des spécialités de chaque opérateur.*
- ♦ *Revoir la durée d'accueil en structure collective en fonction du public hébergé (cfr opérateurs de terrain qui avancent une durée de 5 ans).*
- ♦ *Séparer les dispositifs d'urgence des accueils à moyen ou long terme, pour que la structure reste fidèle à ses objectifs.*
- ♦ *Favoriser la formation des travailleurs sociaux, notamment au niveau de l'accompagnement en collectif.*
- ♦ *Permettre l'accompagnement dans la durée en pérennisant les financements alloués, et notamment pour l'accompagnement social.*

EN CONCLUSION,

***Les principales propositions du groupe «POST
HEBERGEMENT» sont :***

- ◆ ***Création d'un revenu minimum par l'Etat pour les jeunes de 18 à 25 ans***
- ◆ ***Revenu minimum associé à un accompagnement social personnalisé***
- ◆ ***Intégration de la notion d'autonomie au coeur du projet social des institutions***
- ◆ ***Création et utilisation d'un outil commun d'évaluation de l'autonomie du jeune***
- ◆ ***Création et inclusion systématique des logements séquentiels attachés aux structures d'hébergement***
- ◆ ***Création de logements supervisés pour jeunes***

RESTITUTION DU GROUPE POUR UN LOGEMENT JEUNE SUR LE LONG TERME

Préalable :

Nous avons été particulièrement sensibles à formuler des propositions qui concernent prioritairement les « jeunes en risques de pauvreté », c'est-à-dire les jeunes provenant d'une famille pauvre, ayant connu un placement ou non, ainsi que les jeunes en manque de formation, de réseau social et/ou d'emploi stable.

D'autre part, l'ensemble des participants demandent que les ressources financières, particulièrement des 18-25 ans, ne soient pas réduites à « une peau de chagrin » sous prétexte de stimuler leur envie d'accéder à l'emploi. Manquer des ressources de base ne permet pas de se concentrer sur des préoccupations d'avenir et oblige les jeunes à être centrés sur des éléments de survie (que manger, où dormir ?)

Enfin, lorsqu'on envisage le logement à long terme des jeunes, il est important de l'inscrire dans l'ensemble des parcs immobiliers privés et publics et dans une volonté de mixité sociale.

CONSTAT n°1 : L'accès au logement est difficile pour les jeunes. Ils sont souvent stigmatisés par leur âge et les a priori qui en découlent. « Un jeune, ça fait du bruit, ça ne range rien, ça détruit et rentre à toutes les heures ! etc. ». Tout cela ne donne pas confiance à un bailleur privé ou public.

PROPOSITIONS :

Face à cette stigmatisation, il nous paraît important d'apporter une aide accrue aux jeunes et

de créer les conditions pour que les bailleurs sociaux et privés créent du logement pour jeunes dans leurs différents projets.

♦ *En ce qui concerne les logements sociaux :*

En Belgique : Il manque de petites typologies de logements (studio, T1, T2).

En Belgique et en France : Réserver un quota de logements pour les jeunes.

♦ *En ce qui concerne les logements privés :*

En France et en Belgique :

- Favoriser les projets d'urbanisme, proche du centre, visant la construction de logements pour les jeunes notamment par une fiscalité avantageuse pour les promoteurs.
- Masquer l'origine de la caution du CPAS ou du FSL pour éviter toute étiquette négative et faciliter l'octroi de ces droits.
- Favoriser la mise en place de baux glissants dont le cadre tend à rassurer le propriétaire sur le fait qu'un travailleur social soit présent en cas de difficultés. Cela garantit que le logement soit visité régulièrement, que le jeune soit accompagné.
- Réhabilitation de logements privés, réservés aux jeunes, gérés par des Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS en France, AIS en Belgique) ou des Associations. Ce projet immobilier pourrait être combiné à une possibilité d'insertion socioprofessionnelle par l'auto-rénovation : je rénove le logement que je vais occuper et j'apprends par ailleurs les métiers du bâtiment.

♦ **En ce qui concerne la colocation :**

La mettre en place dans les logements sociaux et privés, mais en modifiant la législation sur les revenus de substitution (ou en créant les conditions qui le permettent) côté belge et l'octroi de l'APL côté français. La cohabitation est pour le moment pénalisée.

CONSTAT n°2 : Les jeunes souhaitent pouvoir se stabiliser dans un logement. Toutefois, leur jeunesse implique que leur situation familial peut évoluer rapidement (passer de seul à un couple, une famille). De plus, leur entrée dans la vie active nécessite une capacité de mobilité pour accéder à un emploi qui, avec la crise, est de moins en moins stable. Il faut donc combiner la sécurité de la stabilité dans le logement avec la possibilité de « bouger » en fonction de leur réalité de vie personnelle et professionnelle.

♦ **En ce qui concerne les logements sociaux :**

En Belgique :

Les logements sont généralement excentrés des centres urbains et des infrastructures. Les jeunes rencontrent vite un problème de mobilité qui les freine dans leurs démarches sociales et professionnelles.

♦ **En ce qui concerne les logements sociaux et privés :**

En Belgique et en France :

Nous proposons la création d'un bail « adapté » ; avec une durée flexible, un préavis modulable qui concorde plus avec le mode de vie des jeunes. D'où la possibilité de conclure un bail de courte durée avec une possibilité de résiliation souple.

CONSTAT n°3 : Les jeunes qui accèdent à un premier logement doivent pouvoir bénéficier d'un accompagnement social adapté à leurs besoins et leurs demandes. Que celui-ci soit articulé autour de l'accès aux droits, l'information sur les droits et les devoirs du locataire, le budget.

PROPOSITIONS :

Besoin de plus de structures d'accueil, d'écoute, d'information où les jeunes pourraient venir se renseigner, mais qu'elles soient aussi un lieu de médiation avec les propriétaires.

Financement de l'accompagnement social en matière de logement car bien souvent, les travailleurs sociaux manquent de temps pour réaliser un accompagnement social global et de proximité comme les jeunes le souhaiteraient dans l'idéal (comme par exemple pour la visite d'un logement, afin d'éviter que le jeune ne prenne n'importe quoi (attention à la décence, le prix du loyer...)).

EN CONCLUSION,

Les principales propositions du groupe «UN LOGEMENT A LONG TERME» sont :

- ♦ ***Dans les sociétés de logements sociaux : réaliser plus de petits logements (style studio, T1, T2) en Belgique et, de part et d'autre de la frontière, réserver un quota de logements pour les jeunes.***
- ♦ ***Favoriser les projets d'urbanisme, proche du centre, visant la construction de logements pour jeunes, notamment par une fiscalité avantageuse pour les promoteurs. Y compris au niveau du logement social.***
- ♦ ***Masquer l'origine de la caution du CPAS ou du FSL pour éviter toute étiquette négative.***
- ♦ ***Favoriser la mise en place de baux glissants afin que le travailleur social puisse dans un premier temps rassurer le propriétaire.***
- ♦ ***Favoriser la réhabilitation de logements dans le parc privé, via l'aide des AIVS en France ou AIS en Belgique ... combiner cela avec des apprentissages suite à la rénovation, à valoriser sur le marché du travail.***
- ♦ ***Favoriser la colocation en modifiant la législation sur les revenus de substitution en Belgique et en octroyant l'APL en France.***
- ♦ ***Créer un «bail adapté» avec une durée flexible, un préavis modulable,... correspondant davantage au mode de vie des jeunes.***
- ♦ ***Créer davantage de structures d'accueil et d'écoute pour les jeunes qui seraient aussi des lieux de médiation avec le propriétaire.***
- ♦ ***Financer l'accompagnement social global et de proximité pour les jeunes (ex : pouvoir réaliser un état des lieux d'entrée dans un logement «normal» avec le jeune).***

DEBAT AVEC NOS INVITES

- ♦ **MADAME HEINDRICKS, CABINET DU MINISTRE DU LOGEMENT EN REGION WALLONNE**
- ♦ **MADAME TINANT, LILLE METROPOLE COMMUNAUTE URBAINE**
- ♦ **MONSIEUR CAUDRON, VICE-PRÉSIDENT AU LOGEMENT DE LILLE MÉTROPOLE**
- ♦ **MONSIEUR MERTENS, CABINET DE LA MINISTRE DE L'ACTION SOCIALE EN REGION WALLONNE**
- ♦ **MONSIEUR IFRI, ELU VILLENOIS AU POLE HABITAT**



Présentation des intervenants :

Gérard CAUDRON : Je suis Vice-Président au Logement de Lille Communauté urbaine depuis 4 ans et demi, Maire de Villeneuve d'Ascq, ville dont la moyenne d'âge est de 29 ans et d'une communauté urbaine où la problématique du logement et de la diversité des modes de logement, pour tous les revenus et toutes les tranches d'âges, est au cœur du travail que nous faisons depuis 4 ans et demi et est au cœur de ce que nous préparons actuellement à travers un nouveau plan local de l'habitat qui prend en compte toutes ces politiques.

A 60 ans aujourd'hui, je peux comprendre que les réponses institutionnelles apportées à des jeunes à l'entrée de la vie, peuvent paraître en complet décalage par rapport à leurs besoins, leurs urgences. Je leur dirais simplement que, quand je suis arrivé à Lille en tant qu'étudiant, j'ai trouvé mon logement

moi-même sans aller voir un Maire, une quelconque institution...

A ce stade de la réflexion, les problèmes que l'on rencontre aujourd'hui, on les rencontrait déjà il y a 30, 40, 50 ans. Mais ce n'était pas tout à fait pareil On peut dire qu'il y avait plus de logement (et ce n'est pas sûr), mais on ne peut pas dire qu'il y avait plus de moyen. La grande différence, c'est qu'à l'époque il y avait 300.000 chômeurs -il y en a 5 millions aujourd'hui-, que la part du prix du logement, quel qu'il soit, était à 5 ou 10% à l'époque – elle est de 40% aujourd'hui- et il est vrai que ça aggrave considérablement l'angoisse de tous les citoyens et pas uniquement les jeunes.

Luc MERTENS : Je suis le représentant de la Ministre de l'Action social à la Région wallonne. Aujourd'hui, 80% des problèmes sociaux pourraient

pourraient être résolus si tout le monde avait un logement décent et adapté. Il y a donc un gros investissement à faire en la matière. Je suis bien d'accord qu'il y a 20 ans, trouver un logement se faisait assez facilement, mais aujourd'hui l'intensité de la précarité s'est accrue et ce n'est pas uniquement dû au chômage. Actuellement, il y a une pression sur les revenus qui implique que la part consacrée au logement est tellement importante que le revenu disponible diminue et que lorsque l'on essaie de changer de logement, on essaie de trouver moins cher.

Malik IFFRI : Je suis élu villenevois au pôle Habitat comme mon collègue Gérard Caudron et par ailleurs, je suis aussi élu communautaire, délégué aux gens du voyage. Il y a quelques années déjà, en 1985, mon mémoire de recherche traitait de l'accès autonome au logement des jeunes, c'est donc un sujet qui m'intéresse depuis une vingtaine d'années.

Dans vos présentations, vous parliez de LA jeunesse, j'aurais voulu que l'on parle DES jeunes. Les réponses ne seront donc pas identiques comme vous les avez présentées. Vous êtes forces de propositions qu'il nous faut entendre et écouter. Il y a vingt ans, on était déjà dans la même réflexion. Le temps de la mise en œuvre des réponses est long. Les mécanismes de réponse à l'accompagnement social du logement des jeunes sont connus, ils existent, mais ils doivent être mis en adéquation avec une planification qui est différente, donc une échelle temps qui est un peu plus longue. Lors de la présentation, il y a eu des propositions fortes de sens et, en tant qu'élus, nous devons trouver des solutions pour faire en sorte que vos propositions soient le plus vite possible mises en œuvre. Aujourd'hui, on a une vraie difficulté à co-construire les programmes avec la jeunesse en s'appuyant sur celle-ci, mais je pense que ce sont tous les différents échelons qui nous amènent à cela.

Lorraine TINANT : Direction Habitat à Lille Communauté urbaine.

Quand, on a démarré cette année de travaux le 19 avril, j'ai eu l'occasion de présenter le plan d'action Logement des jeunes qui est intégré au plan local de l'habitat. Ces travaux seront présentés au vote des élus communautaires le 14 décembre prochain et je voulais vous rappeler en 3 points ce qui est prévu pour les années à venir :

♦ Premièrement, une programmation territorialisée pour le développement et la diversification pour l'offre dédiée, donc le choix spécifique de faire des logements pour les jeunes en répondant à des besoins particuliers (les travaux de structures pour les jeunes en errance avec leurs animaux, des structures prenant en compte la parentalité pour de très jeunes mamans avec des systèmes de garde d'enfants pour que ces très jeunes mamans puissent reprendre leur parcours scolaire ou leur insertion professionnelle avec un accompagnement, des structures aussi qui permettent un tremplin pour les jeunes à la sortie de l'aide sociale à l'enfance)

♦ Deuxièmement, la prise en compte des jeunes parmi les ménages prioritaires de la Politique intercommunale de Peuplement. Depuis 2009, la Conférence intercommunale de Peuplement a pris en compte les jeunes en difficulté, sans logement et en problème de précarité et d'insertion socio-professionnelle, comme un des 13 publics cibles. Donc un certain nombre de logement de droit commun leur seront dédiés dans les attributions des bailleurs sociaux, qui sont calculés sous forme d'objectifs déclinés par territoire, par commune et par bailleurs.

♦ Et enfin, avoir une plate-forme métropolitaine sur le logement des jeunes avec de bonnes pratiques et des connaissances à capitaliser. L'idée est de piloter cette plate-forme pour que des territoires qui n'ont pas de structure, de relais sur le logement des jeunes, puissent bénéficier des expériences de la plate-forme. Et il y a aussi un projet d'animation d'une bourse du logement des jeunes qui est repris aussi par certains partenaires sur le territoire.

Bénédicte HENDRICKS : Je représente le Ministre Jean-Marc Nollet, Ministre du logement en Wallonie.

Je souhaite repartir d'un concept discuté en journée sur la double face du lien social : sommes-nous plutôt dans la solidarité ou plutôt dans le contrôle ? Comme Ministre du Logement, il faut être très prudent par rapport à ça.

Vu les compétences de mon Ministre, je me préoccupe uniquement du logement. Sur la question de l'urgence, j'ai retenu trois choses :

♦ Premièrement, en terme de création de logement, je vous rejoins sur la question de la colocation et sur le logement kangourou. Aujourd'hui, en Région wallonne, il y a des possibilités de développer plus avant ces questions car nous les avons mises à l'agenda politique et aussi parce que nous allons vivre la régionalisation de la loi sur le bail. Dans un cadre législatif, l'intérêt que ça pourrait avoir, c'est que là où l'on construit, la Région wallonne va pouvoir donner des règles en terme de bail et c'est à ce niveau que l'on parle de colocation et de frein à la colocation (comment peut-on vivre avec quelqu'un de plus âgé ou de plus jeune sous son toit sans perdre une série de droits communs ?). Donc, à partir du moment où la Région wallonne peut travailler à fois sur la « brique » et sur l'arsenal juridique, on va pouvoir lever un certain nombre de freins en matière de colocation et de logement kangourou.

♦ Le deuxième point, c'est toute la question de l'accompagnement social, c'est le fer de lance de tout ce qui a été exposé aujourd'hui car c'est vous qui accompagnez les personnes. Depuis un an et demi, nous avons installé dans le cadre du Code du Logement, l'accompagnement social dans le logement social. L'idée est de créer au sein des sociétés de logement publiques, des partenariats entre les différents services dans le cadre du logement social.

♦ Le troisième point, c'est la question de la structure collective. En Région wallonne, nous ne disposons pas de structure collective. Par rapport au public jeune (qui est plus large que je ne le pensais, car j'ai appris cette année que les jeunes ne sont pas uniquement des étudiants), nous avons fait en sorte de donner l'accès au logement social aux étudiants en gardant des points de priorités, c'est-à-dire que des étudiants, qui sont en situation précaire, peuvent entrer dans un logement social. Nous allons aussi mettre en place une Agence Immobilière sociale qui permettra de faire le lien entre les étudiants et une structure qui sera en contact avec un propriétaire bailleur qui, autrement, n'aurait pas louer son bien à un jeune précarisé. Ce n'est pas encore une structure collective, mais j'espère que ça pourra avancer dans la direction que vous souhaitez.

Sur la question du long terme, nous avons développé le bail glissant ainsi que le suivi des aides à la personne et surtout à la famille nombreuse. Ce suivi pourrait être très intéressant aussi pour les jeunes en précarité et par rapport aux réalités que vous vivez sur le terrain.

Daniel MIGNOLET (modérateur) : pour initier le débat, je me tourne vers vous, Monsieur Caudron. Nous avons découvert avec stupéfaction dans ce parcours que nous faisons en commun, qu'à 18 ans, quelqu'un est autonome, c'est-à-dire qu'il est capable de gagner sa vie, de se loger, d'avoir des relations sociales normales et de respecter le cadre légal et civil dans lequel il se trouve. Cela suppose alors, que l'autonomie doit être au centre de tous les centres d'hébergement qui les accueillent entre 12 à 18 ans. Comment préparer les structures sociales pour qu'elles amènent les jeunes à leur niveau maximal d'autonomie ? Comment est-il possible que dans le dispositif qui est le vôtre, est-il possible de préparer le jeune à cette autonomie ? Ou faut-il dire, comme en Belgique, qu'au niveau financier, entre 18 et 25 ans, nous couvrons quand même ?

Gérard CAUDRON : je n'ai pas de réponse simple et unique à ce qui est une question de société ? Il y a autant jeunes différents qu'il y a de problèmes différents. Il ne peut donc pas y avoir de réponses politiques, institutionnelles uniques à des réalités qui sont infiniment diverses.

Je prendrai donc le problème dans l'autre sens : il y a une réalité dont nous sommes tous d'accord : le logement est la première priorité duquel tout le reste découle.

Un jeune en grande rupture sans logement n'a aucune chance de s'en sortir. Mais un jeune qui quitte sa famille pour quelque raison qu'il soit, si il n'a pas de logement, il risque de plonger, il va être pris dans un système où il perdra les moyens de maîtriser sa vie et sera rendu particulièrement sensible à des influences extérieures qui, en contrepartie d'hébergement plus ou moins stable, vont lui faire découvrir des expériences qui ne l'aideront pas dans son parcours. Donc le logement est l'élément dont tout le reste découle : la recherche d'un emploi, la création d'un couple stable, l'envie de progresser dans la vie.

En tant que Maire, sur 10 personnes que je reçois aux permanences, il y a 9 demandes de logement : que ce soit pour des demandes de logements adaptés au vieillissement, que ce soit parce que le logement est trop petit, trop grand... Si nos états et l'Europe voulaient répondre à la demande des citoyens et contribuer à la relance économique, ils feraient des logements à tour de bras car c'est créateur d'emplois et ça répond à un besoin très rapidement. Ces logements doivent être très diversifiés, ils doivent être construits selon la typologie, l'âge et les ressources des gens. Actuellement il n'y a pas de logements pour des jeunes « non-étudiants », qui n'ont pas nécessairement envie d'un logement familial.

Ca c'est en terme de construction, mais en terme de gestion et d'attribution, les réglementations dans le

logement sont loin, très loin d'avoir suivi l'évolution de la société. Pour avoir un logement, il faut assurer un certain nombre de revenu, il faut donc montrer un contrat de travail, un CDI ou une caution. Le contrat de travail et le CDI, il y en a de moins en moins, alors que vous avez des jeunes ou moins jeunes qui, à travers un peu de débrouillardise, un CDD..., ont les moyens de payer, mais quand ils vont faire leur demande, on leur dira que ce n'est pas suffisant... Quant à la caution, n'en parlons pas ! Les parents n'étant pas toujours plus riches ! La caution est un élément d'exclusion des jeunes en plus grande difficulté. Il faut donc changer la réglementation en prenant en compte les situations en terme de revenus qui ne correspondent plus à une époque où la règle était le contrat de travail à durée indéterminée.

Prenons un autre exemple d'un couple qui se sépare. La femme quitte son époux pour cause de violence, mais pour avoir un nouveau logement, elle doit avoir une attestation du juge afin d'avoir un domicile séparé. Mais pour avoir cette autorisation du juge, il faut qu'il y ait une rencontre de conciliation et si le conjoint ne vient pas à la rencontre, il n'y a pas de conciliation, il n'y a donc pas d'autorisation.

Gérer les affectations, les attributions, suppose, qu'à tous les niveaux de la réglementation et de ceux qui l'appliquent, on ait changé d'attitude et de comportement. On a encore les réflexes d'il y a 20 ans par rapport à une société qui est, aujourd'hui, complètement différente. J'insiste vraiment sur la nécessité d'avoir des logements intermédiaires entre le logement familial et le logement de droit commun et, en terme de calcul, des institutions sur le coût des aides, les cautions qui peuvent par moment être un peu élevés. Mettre ça en face du coût social et financier d'un jeune qui plonge dans la société. L'importance c'est la prévention et la première chose à faire en terme de prévention, c'est de mettre le pied à l'étrier, de donner un logement, même si ça a un coût pour la société, ça coûte moins cher que, faute

de logement et d'intégration dans la société, le jeune parte dans une vrille de grandes difficultés.

INTERVENANT DANS LE PUBLIC : (...)
 quand je vous entends Monsieur Caudron, je suis inquiet pour la Belgique. Quand j'entends qu'en Wallonie, entre 2010 et 2020, la population va augmenter de 200 à 300.000 personnes et que nous sommes déjà à un déficit de logement énorme. On parle également que l'on a perdu en disponible financier en raison de l'augmentation des loyers et je pense que c'est dû à un problème d'offres et de demandes disproportionnées. Je pense qu'il serait utile qu'il y ai un plan Marshall, comme après la guerre, pour la création de logements. Cela donnerait de l'emploi, ça libérerait les travailleurs sociaux (car les problèmes sociaux diminueraient) pour pouvoir faire de l'accompagnement parce qu'il n'y aura pas de sous pour faire de l'accompagnement et, je pense, que ça redonnerait du dynamisme et de l'espoir à beaucoup de gens. Moi, je suis très inquiet parce qu'on est en déficit de logement en Belgique et la population ne va faire qu'augmenter, sans parler des migrants... Il faut des politiques à plus long terme en matière de logements.

Bénédicte HENDRICKS : je suis d'accord avec votre constat. La première des choses à faire, c'est de distinguer deux marchés : le marché locatif qui occupe principalement le public des jeunes précarisés dont on parle aujourd'hui et, par rapport à ça, la régulation des loyers est une solution. Nous avons mis en place un observatoire du logement qui est chargé, d'ici à la fin de l'année, de jeter les premières bases de ce projet de régulation des loyers. Sur le marché locatif, ce qui pose problème, ce sont les logements très petits car il y a une demande très forte.

Par rapport à votre question sur la création du logement, il faut bien sûr un plan Marshall, mais c'est très difficile car cela fait 20 ans qu'on n'a pas investi dans le logement social. On a donc de moins en

moins de moyen et, investir dans un parc immobilier non entretenu depuis 20 ans, ça coûte très cher. C'est donc très difficile, d'à la fois, créer du nouveau logement et de rénover l'existant avec peu de moyen.

Le premier objectif de mon Ministre était, au niveau des rénovations, d'augmenter les capacités énergétiques des logements pour permettre de diminuer les charges qui étaient très élevées. Nous continuons à creuser ce sillon car on estime que c'est bon pour le bâti, pour l'environnement et pour l'emploi par le développement de la filière verte.

Le deuxième point, le deuxième marché, sur lequel nous travaillons très fort, c'est au niveau de la construction de logements. Mais ces dernières années, nous avons constaté que, bien que nous ayons peu de moyen pour construire du logement, ils sont bloqués en terme d'investissement et les logements ne sortent pas de terre parce qu'ils se perdent dans les limbes de notre structure administrative et donc pour sortir un logement, il faut attendre entre 5 et 6 ans pour un ancrage communal.

Notre but aujourd'hui est de faire sortir de terre dans les 5 ans, les logements que nous décidons de construire aujourd'hui.

Par ailleurs, il faut aussi travailler sur la mobilisation de l'existant : tous les logements au-dessus des commerces et le logement kangourou, en ce sens qu'il faut une adéquation entre la taille du logement et la taille de la famille.

Daniel MIGNOLET : il y a une diversité des réponses. Par rapport à une situation du logement, d'une crise économique, d'une crise de l'emploi, les jeunes comme les moins jeunes sont obligés d'inventer leurs propres réponses. Le code du logement essaie d'assouplir les règles et de donner cette diversité de réponses et ainsi permettre des normes alternatives d'habiter. Cela pose donc toute la question de la temporalité différente entre «je dois trouver un logement dans l'immédiat» et «je prends n'importe

quoi ou j'invente n'importe quoi (colocation en péniche en passant par le squat) » et le moment où on n'adapte certaines règles légales. Il y a là tout un chemin qui ne se fait pas dans la facilité.

Gérard CAUDRON : pour répondre à la question sur la pression qui se maintient entre le rapport des offres de logement et la demande.

La demande de logement reste très importante, mais est différente en terme de typologie : ce sont de plus de plus de petits logements (pour les familles éclatées) tout en ayant encore de très grands logements pour les grandes familles.

L'autre élément important, c'est entretenir le parc existant. Il faut savoir aussi que ça prend de plus en plus de temps pour sortir une opération de logements (les réglementations, les normes et l'égoïsme des citoyens à travers les recours à l'infini), entre 3 et 5 ans.

Aujourd'hui, il faut diversifier l'offre. Les besoins de la société sont différents. Il faut desserrer les réglementations en matière d'attributions et il faut une politique d'investissement forte de la part des états et on en est loin aujourd'hui. Il faut du logement pour tous. Ce qui ne veut pas dire les mêmes logements pour tous, mais des formes adaptées, qui permettent de glisser d'une forme de logement à l'autre, au fur et à mesure que l'on vieillit ou au fur et à mesure que notre situation s'améliore ou se détériore, qu'il n'y ai pas des effets où, du jour au lendemain, on se retrouve à la rue.

Je suis Maire d'une ville nouvelle et à Villeneuve d'Ascq, il y a 47% de logements sociaux, mais on n'a aucun quartier en grande difficulté, aucune zone d'aide prioritaire parce qu'on essaie de gérer au mieux l'adaptation entre l'offre et la demande, avec le soucis de faire plus et très vite pour ne pas avoir l'image de gens qui dorment dans la rue. Aujourd'hui, au niveau européen, on ne parle que

d'économie, mais si on fait des économies au détriment de la vie des gens, ce qu'on va gagner en premier temps en économie budgétaire, on va le reperdre très rapidement dans un deuxième temps. Donc, je le répète, l'important c'est de ne pas faire manquer la première marche dans la société aux jeunes et leur intégration dans cette société ne pourra se faire qu'en ayant un logement. Donc il faut construire, mais de façon diversifiée pour répondre aux besoins de tous.

Daniel MIGNOLET : Je voudrais savoir si les autres interlocuteurs français partagent ce qui vient d'être dit. Et si c'est le cas, pour revenir à des préoccupations purement belgo-belges, je voudrais m'adresser aux représentants des deux cabinets concernant les dispositifs français qui sont mis en place en matière d'accueil et de logements de jeunes (entre les foyers de jeunes et de jeunes travailleurs ou de jeunes chômeurs, les centres d'hébergement ou ces services qui s'apparentent à des pensions de familles...) Ça n'existe pas chez nous... N'y aurait-il pas dans ces deux domaines-là, une synergie à créer en Région wallonne entre vos deux cabinets, pour pouvoir répondre à la problématique de l'hébergement des jeunes, en intégrant ces deux dimensions : la construction et l'accompagnement des jeunes. Est-ce qu'il y aurait déjà un projet commun qui irait dans cette direction ?

Luc MERTENS : Bénédicte et moi, nous avons déjà eu l'occasion de dire qu'à l'avenir il faudrait que ces deux cabinets n'en face plus qu'un, mais ce n'est pas nous qui décidons.

Bénédicte a parlé de référents sociaux, c'est un projet porté par le Ministre du Logement, mais qui a été « co-construit » aussi par le Cabinet de l'Action social, il y a donc déjà des passerelles entre les 2 cabinets.

Concernant les outils qui sont à la disposition des jeunes en France en matière de logement et qui

n'existent pas en Wallonie, il y a de grosses différences : entre 18 et 25 ans, un jeune n'a pas droit à un revenu en France, mais il a droit à un revenu d'intégration sociale en Belgique. Donc, même si ses moyens sont extrêmement réduits, un jeune en Wallonie a la possibilité de louer un logement.

On ne peut pas poser la question de l'accompagnement social sans poser la question des différents dispositifs qui viennent en aide aux jeunes et aux moins jeunes au niveau institutionnel et social (les CAPS, le secteur associatif, la prise en charge par la Wallonie après 18 ans et par un autre niveau de gouvernement avant 18 ans ...) donc tout un système qui paralyse toute initiative nouvelle d'envergure.

Il existe en Wallonie toute une série de « Maisons pirates », des maisons d'hébergement qui n'étaient pas agréées par un pouvoir public quelconque et qui hébergeaient des personnes en difficultés sociales. Pas uniquement des jeunes, mais aussi des malades qui sortaient d'hôpitaux psychiatriques et des personnes qui ont 60 ans et qui ne peuvent pas entrer en maison de repos car l'âge est de 65 ans ... Il y a un travail en cours actuellement pour reconnaître et agréer ce type d'insitution.

Dilo MACHI (travaille dans un accueil de jour pour SDF jeunes) : Quand on est à la rue il y a de risques sociaux et on sait que le logement permet de limiter ces risques. Mais sans ressource, c'est impossible. J'entendais parler de bourses au logement, est-ce aussi une réponse à ces problèmes-là ? Est-ce que ça permettrait une entrée des jeunes dans un logement pour ensuite pouvoir travailler l'insertion sociale, professionnelle, ... ?

Lorraine TINANT : c'est particulièrement délicat. Au niveau des logements classiques, des bailleurs sociaux sans ressources, c'est en effet impossible. Après, en terme de structures collectives, on travaille effectivement sur des accès de jeunes qui

ont de très faibles ressources, c'est pour cette raison qu'on essaie de mettre un maximum de fonds gratuits dans des structures collectives pour aboutir à des redevances les plus basses possibles. Mais malgré tout, dans les derniers projets qu'on a fait, on n'a jamais des jeunes sans ressources du tout. Par exemple le projet ATRIUM, que nous avons visité en avril dernier, a été porté avec un maximum de taux de fonds gratuits. Néanmoins, les jeunes qui peuvent y accéder ont quand même une redevance à payer et ont quand même des ressources.

Hamid IFRI : Effectivement, le logement pour des jeunes sans ressource, en France, ça n'existe pas. Ce sont des projets, une utopie. Outre l'axe temporel, si il n'y a pas de manière sous-jacente, un axe « accès à l'emploi », sous une forme ou une autre, c'est compliqué. Par contre, il y a de l'hébergement pour personnes sans ressource, on parlera plus d'hébergement que de logement. Il n'y pas que des jeunes chômeurs, on a un brassage qui va des jeunes étudiants à des jeunes apprentis en CDD et encore à des jeunes en début de parcours... on reste dans l'hébergement, du temporaire. Le logement n'est pas une fin en soi. La jeunesse est multiple et l'accès au logement dépend de cette diversité. Tout le monde n'est pas dans l'urgence de l'obtention d'un logement.

Eric BARDE (Comité local pour le logement autonome des jeunes à Lille) : Monsieur Caudron dit « il faut construire ». C'est vrai. Mais il parlait aussi de l'accès au logement.

Selon Hamid, l'accès au logement des jeunes sans revenu, ça n'existe pas. Moi je dis, que si, ça existe si les coûts de sortie de l'opération permettaient d'avoir des loyers nuls. On ne devrait pas avoir de tabou. Il reste quand même le secteur libre. On y parle de dépôt de garantie, de caution... De 1999 à 2009, on a eu un dispositif en France qui s'appelait le Locapass, financé sur le 1% logement sur la masse salariale des entreprises. Ce dispositif n'a pas disparu, mais son intervention a été fortement réduite en 2009

car il n'intervient plus que dans le secteur conventionné (qui en n'a le moins besoin) et dans le secteur libre, il intervient dans la Garantie des Risques Locatifs (GRL) qui devait devenir la Garantie des Risques Universels. C'était une révolution au niveau de la politique du Logement. Aujourd'hui la GRL a fait long feu. Demain, vu les promesses faites concernant le logement des jeunes, est-ce que la Communauté urbaine de Lille, dans le cadre du PLH, peut être leader et tirer vers le haut un certain nombre d'éléments qui ne fonctionnent pas telles que les garanties de loyer et tels que réformer le code de l'habitat et de la construction pour réduire les congés dans les contrats de location (et ça ne coûte rien) ?

Lorraine TINANT : il y a dans l'ensemble des réflexions de cette année et, notamment, les réflexions issues des travaux du 18 octobre restituées aujourd'hui, des propositions qui relèvent du niveau national et des propositions qui relèvent du niveau local. En France, la distribution des compétences au niveau du logement, fait qu'aujourd'hui, localement, on a, en tant que Communauté urbaine, des possibilités d'agir à travers le fait que nous sommes devenus, depuis le 1er janvier 2006, Délégués à la Pierre de l'Etat, c'est-à-dire gestionnaire des crédits pour la construction de logements sociaux et très sociaux sur notre agglomération, dans l'idée d'une bonne gouvernance et dans un travail de proximité le plus fin possible. Pour l'aspect réglementation, sur les attributions, nous sommes tellement en tension, on sent très bien que la norme, la réglementation, les conditions pour accéder au logement, servent de motifs pour exclure et réduire la liste d'attente et créer l'entonnoir avec les priorités. On a 48.000 demandes de logements sociaux pour 11.000 attributions annuelles. Le ratio est donc difficile à gérer. On a réussi à inclure une priorité pour les jeunes pour travailler avec les bailleurs sociaux dans le cadre d'objectifs d'attributions annuelles. Après, sur les aspects qui relèvent d'une politique plus nationale, je suis mal placée pour y répondre. Par contre dans le PLH, on a ce projet de bourses au logement avec des

propriétaires privés qui nous permettra peut-être de pointer du doigt des besoins plus fins en terme de garantie pour les propriétaires et du coup de «réactionner» ce type de dispositif.

Daniel MIGNOLET : Je souhaiterais renvoyer une interpellation vers notre Ministre du Logement. Lorsqu'il y a précarité liée au logement, une des réponses c'est la colocation, la cohabitation. Sur le terrain, nous rencontrons un phénomène nouveau, une autre dimension, ce sont les blocages des services d'urbanisme au niveau communal qui viennent lorsque cette colocation est trop nombreuse (maison unifamiliale non divisible, pas assez de places de parking ...). Le code wallon intègre la notion d'habitat groupé et permet un certain nombre d'aménagement. Mais en opposition à cela, les communes ne réagissent pas au niveau de leur service de l'urbanisme. Il y a donc quelque chose à ce niveau-là à prendre en compte à l'avenir.

Bénédicte HENDRICKS : Il y a une tension terrible entre la politique de l'urbanisme et la politique du logement et elles sont toutes les deux légitimes parce que les services de l'urbanisme veulent aussi préserver tout ce qui touche à la question du patrimoine, mais aussi tout ce qui touche au logement de familles.

Il y a aussi une terrible tension entre les personnes qui vivent seules et donc, qui cohabitent, et les personnes qui recherchent des logements familiaux.

Avec la lutte contre la division des logements, le service de l'urbanisme essaie de répondre à la question du maintien en ville de logements familiaux et évidemment, cela à des conséquences comme le fait que ça rejette les plus pauvres sur le marché privé de logements beaucoup trop exigus, à des prix trop élevés, dans des conditions de délivrance d'un permis de façon exécrationnelle. Le fait de diviser des logements, on en arrive à des clapiers et donc la question de la

salubrité et de la dignité humaine sont en jeux. On a donc une tension terrible par rapport à la question « vaut-il mieux avoir un toit même insalubre que de ne pas avoir de toit du tout ? »

Anne-Catherine RIZZO (RELOGEAS): Tant du côté wallon que du côté français, que pensez-vous de l'idée d'avoir un quota de logements jeunes dans le parc social et assimilé (parc associatif) ? Au niveau du logement et de l'action sociale, les moyens sont très limités, mais que voyez-vous comme pistes alternatives ? Si l'Etat ne peut pas tout faire, comment peut-il stimuler les choses au niveau des promoteurs immobiliers privés, au niveau de l'auto-rénovation, de la réappropriation par des jeunes de biens immobiliers à rénover par et pour eux-mêmes... ?

Luc MERTENS : Sur le quota de logement pour les jeunes, je n'y suis pas opposé pour autant qu'on ne crée pas des ghettos « jeunes ». Il s'agit donc bien ici d'un quota dans un ensemble. Donc sur un ensemble de 2.000 logements sociaux, il faudrait prévoir 100, 200, 300 logements pour les jeunes. L'idée n'est pas de faire des maisons de jeunes permanentes.

Au niveau des moyens financiers, c'est une question purement politique, on est vraiment dans un enjeu économique important. Depuis 30 ans, une partie de la population paie de moins en moins d'impôt et ça déséquilibre les finances publiques. On va se poser la question de savoir si on peut faire marche arrière par rapport à la politique fiscale, car ce qui est derrière, c'est la politique de redistribution. En France comme en Belgique, depuis la deuxième guerre mondiale, la richesse nationale calculée en produit national brut augmente chaque année. Donc nous sommes riches et une partie de la population n'a plus les moyens pour vivre décemment. Où est le problème ?

C'est simplement que cette richesse est mal redistribuée. Il faut donc poser cette question-là aussi

au niveau Européen. Quelle ligne l'Europe va-t-elle imposer au niveau des dépenses publiques ? Faut-il vraiment ramener nos pays à un équilibre budgétaire ? Ne peut-on pas reporter cet équilibre à 2025 au lieu de 2015 pour créer des marges pour investir aussi pour le logement. Donc en terme d'alternative, il faut aussi faire une pression au niveau européen pour que la réduction de l'endettement, tant de la France que de la Belgique, soit maîtrisée et répartie sur la durée.

Au niveau local, j'ai plein d'admiration pour l'allocation logement en France. Il faudrait quelque chose d'équivalent en Belgique couplé avec un cadastre du logement et des loyers. A partir du moment où il y a un cadastre du logement et un mécanisme de contrôle des loyers, cela veut dire que la rentabilité sera moindre et par effet indirecte, le coût à la construction ou à la revente va diminuer. Il y a donc moyen de jouer sur le prix du logement.

On sait qu'il y a une bulle immobilière en Belgique, estimée à 30% aujourd'hui, qui a un impact sur le prix du logement et sur le loyer. Et une façon de la maîtriser, c'est le cadastre du logement.

Concernant les autres mesures comme l'auto-construction et l'auto-rénovation, cela vaudrait la peine d'analyser ce que la Société wallonne du Logement peut faire en terme de diversification de métiers ou d'accorder des prêts aux « primo-acquérents » dans le cas d'une auto-rénovation.

Pascale THYS (Habitat & Participation) : Au travers de toutes nos réflexions dans le cadre des rencontres INTERREG, ainsi que ce qui a été dit ce matin par Monsieur LAIDEBEUR, on constate que nous sommes dans une société en changement, en mutation, avec d'autres modèles culturels. Et depuis le début, j'ai un peu l'impression que l'on se dit que les jeunes sont sur d'autres modes de logement.

Ces autres modes de logement seraient-ils

simplement le fait de changer un peu le bail, un peu la typologie, de changer un peu le système de la garantie locative, ... ou s'agit-il d'un autre mode d'habiter, d'un autre mode d'habitat ? Auquel cas, est-ce qu'il existe parmi nous des gens qui ont eu l'occasion de pouvoir réfléchir avec ces jeunes à cet autre modèle d'habiter ou d'habitat, qui serait peut-être un modèle à imaginer, à inventer, à créer dans nos sociétés ? Je me pose la question car on nous dit qu'il faudrait qu'il y ait un modèle différent, mais je n'ai pas réussi cette année à mettre le doigt sur ce qui doit être différent, si ce sont des détails ou si ce doit être quelque chose de beaucoup plus profond que cela et, si c'est le cas, je pense que ça pourrait être intéressant de pouvoir creuser l'histoire.

Menouar MALKI (UNHAJ) : Au sein du Mouvement de l'Union pour l'Habitat des Jeunes, la question s'est posée au moment où l'Union nationale des Foyers des Jeunes travailleurs est devenue l'Union nationale pour l'Habitat des Jeunes, avec une grosse réflexion au niveau du mouvement et un gros travail fait sur la gamme des logements dédiés à la jeunesse, mais de type structures collectives. Du logement foyer, plutôt de type transitoire, les jeunes qui y vivaient ont travaillé avec des sociologues sur le nouveau mode d'habiter et en partie, ont construit des référentiels architecturaux avec leurs espaces de vie intimes, mais aussi des espaces de vie collectifs. Et les nouveaux « Résidences Habitats Jeunes » ont été construits avec la demande réelle de la jeunesse de leur nouvelle forme d'habiter.



ANNEXE INFOS

OÙ SE TROUVENT LES INFORMATIONS POUR ALLER PLUS LOIN ET RETROUVER CE QUI A ÉTÉ EXPLIQUÉ DURANT LES JOURNÉES DE RENCONTRE ?

Tout ceci sur notre site Internet :

www.accompagnement-social.eu

... sans compter un googlemap, des photos, les documents des années précédentes, etc.

L'ANALYSE DES CONTEXTES TRANSFRONTALIERS

Vous trouverez des informations complémentaires d'une part dans le dossier réalisé pour la rencontre du 19 avril 2012 et téléchargeable sur notre site Internet, d'autre part dans le CD-ROM joint à ces Actes de colloque.

UN PORTEFEUILLE DE LECTURES

Des documents sont mis à votre disposition dans le CD-ROM joint : études réalisées en France, en Belgique ou au niveau européen.

QUE SE PASSE-T-IL AILLEURS ?

Afin de nous éclairer ans nos travaux, une petite recherche a été effectuée afin d'identifier les politiques ou initiatives mises en place au niveau des pays européens afin de rencontrer le problème de logement des jeunes. Ce document est accessible sur le site Internet ou via le CD-ROM joint à ces Actes de colloque.

DES ACTES VERSION DEFINITIVE

Nous espérons pouvoir au plus vite vous fournir des Actes définitifs, suite à la journée de colloque que nous passerons ensemble. Ils devraient être accessibles sur notre site Internet au plus tard fin de cette année 2012.

L'ANNE PROCHAINE 2013, NOUS TRAITERONS DE LA QUESTION DE L'HABITAT DURABLE POUR LES PERSONNES PRECARISEES, TOUJOURS EN LIEN AVEC L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DE CES PERSONNES.



Source : le Blog des institutionnels -
logement des jeunes en Ile de France

ADRESSES DES PARTENAIRES DU PROJET INTERREG

RELOGEAS

Anne-Catherine Rizzo
Rue Monceau Fontaine, 42/11
6031 Monceau sur Sambre - Belgique
Tél : +32 71/31 40 07
Mail : ancat_rizzo@hotmail.com

AREAS Gens du Voyage et Roms Migrants

Delphine Beauvais
66 rue Gabriel
59000 Lille - France
Tél : +33 320/54 14 02
Mail : areas.dbeauvais@orange.fr

PACT Métropole Nord

Milouda Malki
73-73ter Bd de la Moselle
59000 Lille - France
Tél : +33 320/12 82 89
Mail : mmalki@pactmn.fr

Habitat et Participation

Pascale Thys
Place des Peintres 1 Bte 4
1348 Louvain-la-Neuve - Belgique
Tél : +32 10/45 06 04
Mail : p.thys@habitat-participation.be

